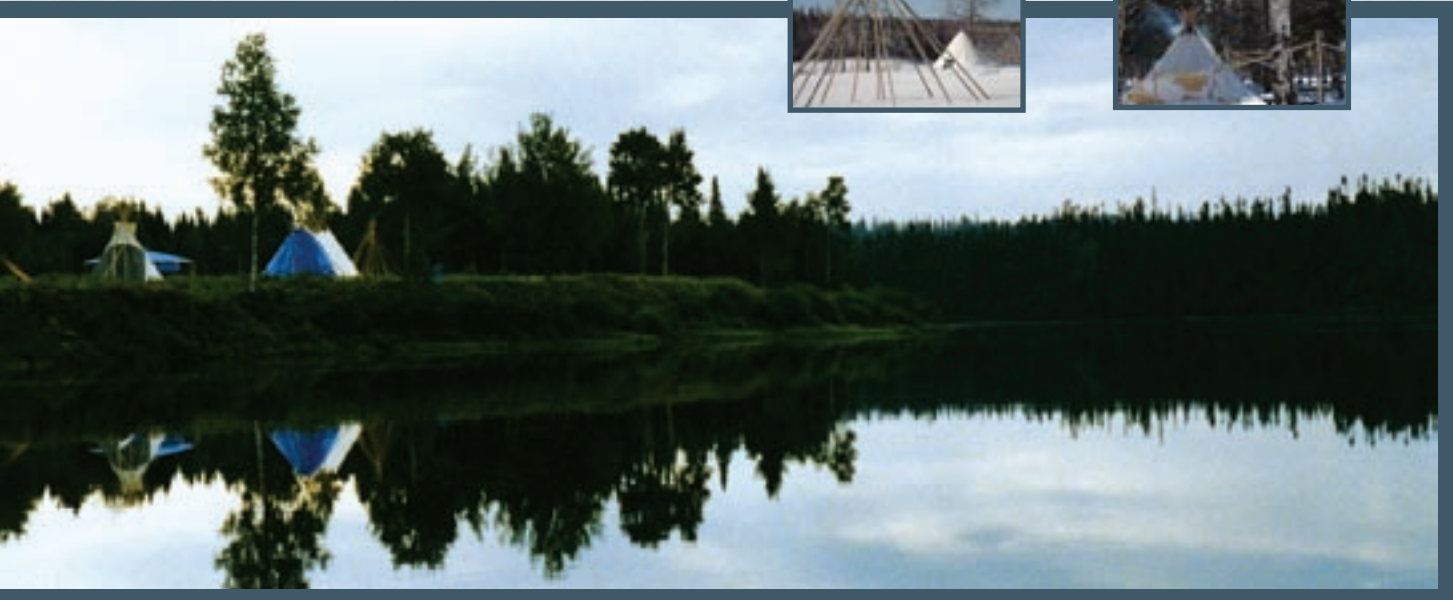





Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
James Bay Advisory Committee on the Environment
ᓃ ᐃᓂᓂᓂᓂᓂᓂ ᓃ ᐃᓂᓂᓂᓂᓂᓂ ᐃᓂᓂᓂᓂᓂᓂ ᐃᓂᓂᓂᓂᓂᓂ



 **Rapport d'examen des
PLANS GÉNÉRAUX
D'AMÉNAGEMENT FORESTIER
2008 - 2013**

 *Par la firme Sofor inc.
Février 2008*

RÉALISATION : MARTIN PELLETIER ET CATHERINE LUSSIER

TRADUCTION EN ANGLAIS : MARILYN THOMSON

GRAPHISME DE LA COUVERTURE : SANDRA GREEN

PHOTOS DE COUVERTURE : BEESUM COMMUNICATIONS (GRANDE) ET
CATHERINE LUSSIER (PETITES)

Sommaire exécutif

Le Gouvernement du Québec a soumis au CCEBJ, en septembre 2007, une nouvelle génération de quinze (15) plans généraux d'aménagement forestier préparés par les bénéficiaires de CAAF oeuvrant en *Eeyou Istchee*. Le CCEBJ a confié à la firme Sofor inc. le mandat de procéder à l'examen de ces PGAF.

En préparation à cet exercice, le CCEBJ a élaboré une directive et une grille d'analyse qui établit huit enjeux en fonction desquels sont évalués les plans. Ces enjeux correspondent aux éléments déterminants du régime de protection de l'environnement et du milieu social de la CBJNQ.

À l'aide de la grille d'analyse, les examinateurs ont évalué le contenu des plans. Ils ont ensuite réalisé une tournée d'entretiens auprès des industriels forestiers ayant soumis des plans et auprès des membres cris des GTC pour les cinq communautés visées.

L'analyse de l'information recueillie à travers les plans et au cours des entretiens a permis de qualifier chacun des enjeux pour chacun des plans soumis. Soit le plan satisfait les attentes du CCEBJ pour un enjeu donné, soit des améliorations sont souhaitables ou soit il est insatisfaisant ce qui exige des corrections.

Une analyse transversale aide à préciser la nature des défaillances, le cas échéant. Elle montre par exemple que les PGAF des unités d'aménagement # 26-65, 85-62, 86-63, 86-64 et 87-62 contiennent plusieurs enjeux défaillants et que ces plans sont jugés inadmissibles tant que les correctifs nécessaires ne seront pas apportés.

Elle montre par ailleurs que plusieurs plans présentent parfois la même défaillance pour un enjeu donné et que dans ces cas, nous questionnons en plus la clarté des directives transmises aux bénéficiaires de CAAF quant à cet enjeu. À titre d'exemple, la plupart des plans furent jugés insatisfaisants quant à l'information qu'ils contiennent sur l'utilisation du territoire par les Cris. Même constat en ce qui a trait à la consultation sur les OPMV et en ce qui concerne la description des retombées économiques pour les Cris. Ce sont là trois cas où les exigences en lien avec le mécanisme de planification furent imprécises et où des correctifs sont essentiels.

Enfin, des constats plus généraux portent sur le contenu insuffisant des rapports de participation, sur la confusion par rapport au suivi de la mise en œuvre des PGAF ainsi que sur l'appréciation par les acteurs des outils d'aide à la planification.

Chaque constat est accompagné d'une recommandation au ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

Synthèse des recommandations

1. Le CCEBJ recommande au ministre de revoir ses exigences quant au contenu requis en matière de description du contexte social et de l'utilisation du territoire afin de permettre aux mandataires de mieux refléter, dans les PGAF, leur compréhension de l'utilisation particulière et distincte du territoire par les Cris.
2. Le CCEBJ juge les plans des unités d'aménagement # 26-65, 85-62, 86-63, 86-64 et 87-62 inadmissibles de par le non respect des exigences prescrites, et recommande au ministre d'exiger des mandataires concernés qu'ils complètent leur processus de participation des Cris selon le système mis en place par l'ENRQC; les mandataires devront, selon le cas, utiliser correctement les cartes d'aide à la planification fournies par les trappeurs, tenir un minimum de deux rencontres avec les maîtres de trappe et consulter ces derniers adéquatement sur l'ensemble des activités d'aménagement forestier, incluant le développement du réseau de chemins.
3. Le CCEBJ recommande au ministre de s'assurer que les maîtres de trappe cris ont été adéquatement consultés sur la localisation des OPMV et d'exiger des mandataires contrevenants à cet effet de reprendre le processus de participation; le ministre devrait faire une promotion adéquate des documents concernant les stratégies d'aménagement particulières de l'ENRQC tels que le Projet de directives sur la protection et l'aménagement des habitats fauniques ainsi que le Guide d'aménagement des peuplements mélangés.
4. Le CCEBJ recommande au ministre de demander des précisions aux mandataires sur les moyens qu'ils comptent déployer pour favoriser les retombées économiques aux Cris sous forme de contrats, d'emplois et de formation de la main d'œuvre.
5. Le CCEBJ recommande au ministre de réviser l'annexe 8 des Instructions pour la confection des plans généraux d'aménagement forestier pour y requérir une description plus détaillée et plus complète du processus de participation, tel que le préconise la Loi sur les forêts.
6. Le CCEBJ recommande au ministre de promouvoir l'usage des outils d'aide à la planification auprès des mandataires et de favoriser leur intégration le plus en amont possible dans l'élaboration des plans.
7. Le CCEBJ recommande au ministre de consulter les acteurs du milieu, incluant le CCEBJ, afin d'inclure des critères reflétant la protection de l'environnement et du milieu social des Cris au sein des mécanismes de suivi de la mise en œuvre des PGAF et en vue de l'acquisition de connaissances pour l'élaboration des prochains plans généraux d'aménagement forestier.

Table des matières

Sommaire exécutif.....	1
Synthèse des recommandations.....	3
Liste des acronymes.....	6
1. Introduction	
A) Contexte.....	7
B) Mandat.....	7
C) Territoire à l'étude.....	8
2. Approche	
A) Outils d'enquête.....	9
B) Déroulement de l'examen.....	10
C) Les limites.....	12
3. Résultats de l'examen	
A) Mode d'analyse des résultats.....	13
B) Constats et recommandations.....	16
4. Conclusion	
A) Regard sur le processus de planification de l'ENRQC.....	22
B) Retour sur le processus d'examen du CCEBJ.....	23
Annexes	
A) Grille d'analyse	
B) Grille d'entretien	
C) Résultats détaillés de l'examen des plans	

Liste des acronymes

CAAF	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CBJNQ	Convention de la Baie James et du Nord québécois
CCEBJ	Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
CCQF	Conseil Cris-Québec sur la foresterie
ENRQC	Entente concernant une nouvelle relation entre le Gouvernement du Québec et les Cris du Québec
FAPAQ	Faune et Parcs Québec (maintenant MRNF-Faune)
FSC	Forestry Stewardship Council
GTC	Groupe de travail conjoint
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec
OPMV	Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier
PGAF	Plan général d'aménagement forestier

1. Introduction

A) Contexte

La mise en oeuvre de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Québec et les Cris (ENRQC) a considérablement modifié le contexte entourant l'analyse des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF).

D'une part, le régime forestier adapté de l'ENRQC a entraîné des modifications au contenu des plans par rapport à l'ancien régime. Les instructions pour la confection des plans transmises aux bénéficiaires par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) contiennent des spécificités concernant les Cris, notamment en ce qui a trait à leur participation aux différents processus de planification de l'aménagement forestier. De nouveaux mécanismes et outils favorisant cette participation ont été introduits, avec lesquels l'industrie doit désormais composer et ce, dès le début de l'élaboration des PGAF.

D'autre part, l'ENRQC prévoit une implication étroite des Groupes de travail conjoints (GTC) des cinq communautés visées par l'élaboration des PGAF. Le Conseil Cris-Québec sur la foresterie a joué un rôle d'accompagnement en amont du processus de préparation des plans et détient un mandat de révision des PGAF déposés.

Le CCEBJ a quant à lui toujours les mêmes obligations vis-à-vis le régime de protection de l'environnement et du milieu social de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ), dont l'examen des plans. Une fois les plans déposés, la CBJNQ octroie au CCEBJ un délai de 90 jours pour en faire l'examen et transmettre ses commentaires au ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

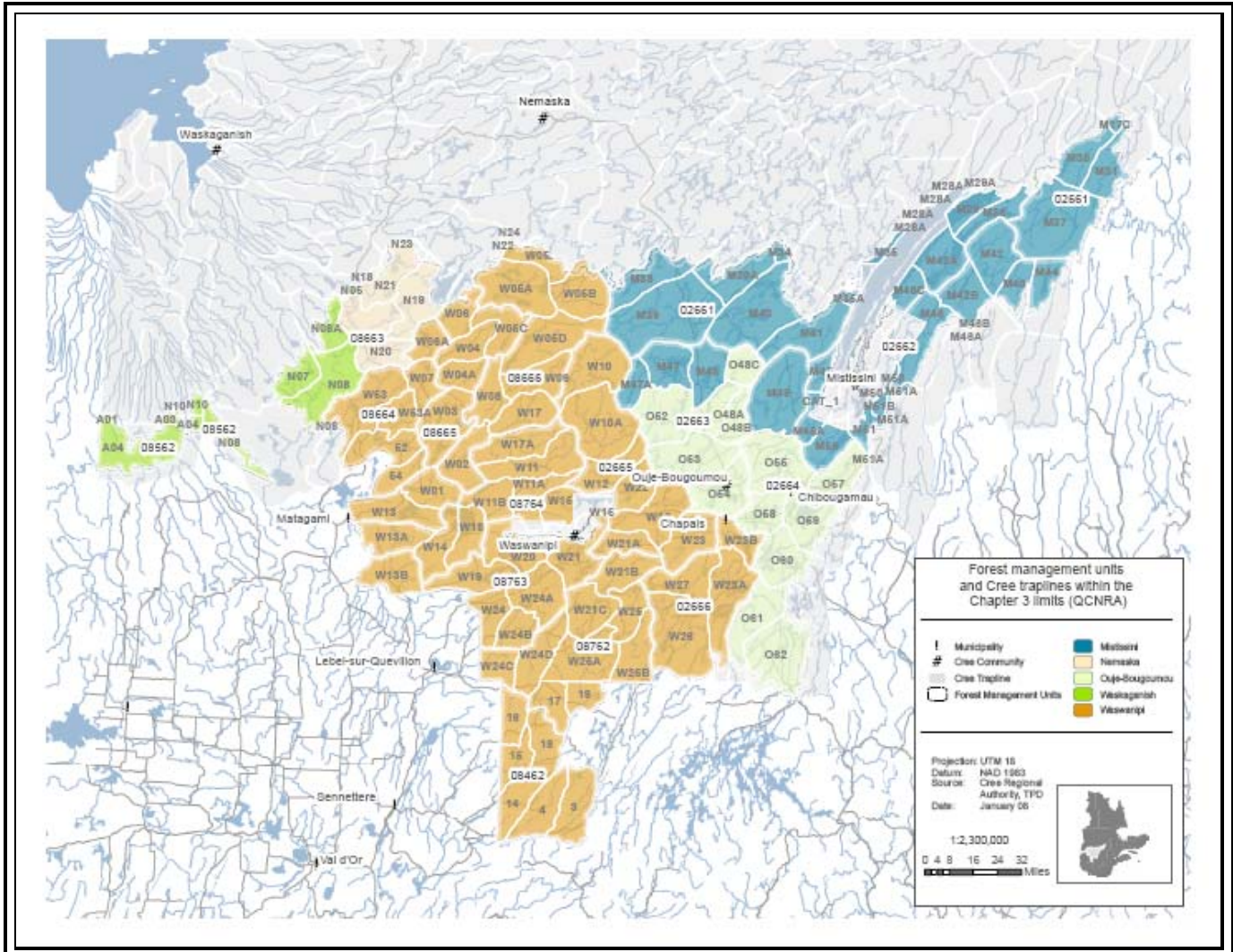
B) Mandat

Dans ce contexte, le Gouvernement du Québec a soumis au CCEBJ, en septembre 2007, une nouvelle génération de quinze (15) PGAF préparés par les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) oeuvrant en *Eeyou Istchee*, ci-après désignés les mandataires.

Le CCEBJ a confié à la firme Sofor inc. le mandat de procéder à l'examen des plans généraux d'aménagement forestier (2008-2033). Nous vous présentons les résultats de cette analyse ainsi que les recommandations que le CCEBJ juge nécessaires pour rencontrer les objectifs et les principes du régime de protection de l'environnement et du milieu social de la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Ces recommandations ont été adoptées à l'unanimité lors de la réunion du CCEBJ tenue le 22 novembre 2007.

C) Territoire à l'étude

Figure 1 Territoire visé par l'examen (incluant les aires de trappe cries et les unités d'aménagement)*



* Carte fournie par l'Administration régionale crie

2. Approche

A) Outils d'enquête

En préparation à l'exercice d'examen des PGAF, le CCEBJ a élaboré une directive et une grille d'analyse définissant les paramètres à observer pour juger de leur acceptabilité. Dans ce cadre, le CCEBJ a tenté, autant que possible, d'éviter les doublons avec les travaux déjà prévus par le CCQF et les GTC.

La grille d'analyse établit les huit enjeux retenus par le CCEBJ pour évaluer les plans. Ces enjeux correspondent aux éléments déterminants du régime de protection de l'environnement et du milieu social de la CBJNQ. Ils sont :

Enjeu 1	Reconnaître l'utilisation particulière et distincte du territoire par les Cris pour répondre à leurs besoins culturels, sociaux et économiques
Enjeu 2	Promouvoir l'intégration des savoirs écologiques des Cris dans la planification de l'aménagement forestier
Enjeu 3	Assurer la participation significative des Cris
Enjeu 4	Respecter les sites qui sont importants pour les Cris
Enjeu 5	Garantir le maintien des activités de chasse, de pêche et de piégeage
Enjeu 6	Assurer l'intégrité du territoire de chasse familiale
Enjeu 7	Accroître la diversité des avantages économiques et sociaux tirés de la forêt par les communautés crées
Enjeu 8	Mettre en oeuvre un processus d'amélioration continue intégrant le mode d'occupation du territoire des Cris

La grille d'analyse contient pour chacun des enjeux les éléments de contexte qui permettent de situer le lecteur quant à la teneur des enjeux et précisent les attentes du CCEBJ face aux mandataires et au contenu des PGAF. Suivent les orientations pour l'évaluation, soit des pistes qui permettent d'évaluer les plans.

Pour chaque enjeu, le premier descriptif correspond au scénario minimum exigé des mandataires pour que le plan soit jugé admissible. Les scénarios qui suivent sont évolutifs et donnent une mesure de ce qui est recherché pour assurer une progression constante dans la protection de l'environnement et du milieu social en vertu de la CBJNQ. Ils facilitent l'identification de cibles d'amélioration continue.

La grille d'analyse identifie également les sources d'information pour l'examen. Les sections numérotées réfèrent à la table des matières du document d'instructions pour la confection des PGAF transmis aux bénéficiaires par le MRNF.

La grille d'analyse peut être consultée en annexe A.

En complément à l'analyse des PGAF, il a été convenu de procéder à une collecte de données auprès des mandataires et des Groupes de travail conjoints. Ces entretiens visaient avant tout l'obtention d'information et d'éléments de contexte additionnels de la part des intervenants dans les communautés où ils se trouvent.

Un cadre thématique d'entretien a été développé, couvrant les thèmes et sous-thèmes relatifs à chacun des huit enjeux de la grille d'analyse.

On notera que les données recueillies auprès des GTC sont de nature différente de celles provenant des entretiens avec les mandataires. Les rencontres avec ces derniers avaient pour but de garantir la meilleure compréhension possible du contexte de l'élaboration du plan et de tenter d'identifier la source des problèmes le cas échéant. En contraste les entretiens auprès des GTC visaient à documenter le contexte des consultations menées auprès des trappeurs dans le cadre de la préparation des rapports de participation inclus aux PGAF.

La grille d'entretien peut être consultée en annexe B.

B) Déroulement de l'examen

Suite à la réception des plans, chacun des 15 PGAF a d'abord fait l'objet d'une analyse préliminaire de son contenu en fonction de la grille du CCEBJ. Le cas échéant, les informations manquantes pour compléter l'analyse ont été identifiées. Les commentaires annotés ont servi de repère quant aux problématiques particulières identifiées et devant être discutées plus en détail lors des entretiens. Ils apparaissaient dans la colonne « contenu du PGAF » de la grille d'entretien présentée en annexe B.

Vint ensuite la tournée d'entrevues (voir tableau 1). Les mandataires ayant soumis des plans ont tous été rencontrés afin de préciser l'information découlant de l'analyse préliminaire. Par ailleurs, les membres cris des GTC des cinq communautés visées par les plans ont aussi été rencontrés afin de compléter et valider la collecte d'information.

L'organisation du calendrier de terrain a nécessité un travail de coordination intense, compte tenu de l'échéancier serré et de la disparité géographique des répondants visés. Les mandataires de PGAF ont été contactés et leurs représentants sollicités pour l'identification de personnes aptes à fournir les informations pertinentes pour la collecte de données, soit des personnes ayant participé à l'élaboration du plan.

La tournée des mandataires et des GTC s'est déroulée du 12 au 24 octobre 2007. Les mandataires ont été rencontrés individuellement ou en groupe dans leurs bureaux

respectifs à l'exception de Tembec La Sarre pour qui l'entretien s'est déroulé au téléphone.

Pour ce qui est des Groupes de travail conjoints, les membres cris des GTC de Waswanipi et de Mistissini ont été rencontrés dans leurs communautés respectives, alors que le représentant de Oujé-Bougoumou a été rencontré dans les bureaux du CCEBJ à Montréal. Les membres cris des GTC de Waskaganish et Nemaska n'ayant pu être rencontrés dans leurs communautés respectives par manque de temps, les entretiens ont été réalisés par appel conférence.

Les grilles d'entretien ont été remises aux participants quelques jours avant les rencontres pour permettre à ces derniers d'obtenir des réponses auprès d'autres membres de leur équipe le cas échéant. Les entretiens étaient de type semi-dirigés et ont duré en moyenne une heure trente à deux heures.

Il faut enfin souligner l'accueil chaleureux des mandataires et des membres cris des GTC lors de la tournée d'entretiens. Ceux-ci se sont montrés satisfaits de la possibilité d'émettre leurs commentaires et recommandations sur le processus et de contribuer à notre exercice.

Tableau 1 Horaires des entretiens

Tournée des mandataires et des GTC	Date	Lieu
Rencontres des mandataires		
Tembec La Sarre	12 octobre	Appel conférence
Tembec Senneterre	16 octobre	Senneterre
Matériaux Blanchette	18 octobre	Val-d'Or
Domtar	18 octobre	Val-d'Or
Abitibi-Consolidated	19 octobre	Senneterre
Mishtuk	22 octobre	Waswanipi
Barrette Chapais	23 octobre	Chapais
Chantiers-Chibougamau	23 octobre	Chibougamau
Rencontres des membres cris des GTC		
Waswanipi	22 octobre	Waswanipi
Mistissini	24 octobre	Mistissini
Oujé-Bougoumou	1 novembre	Montréal
Nemaska	14 novembre	Appel conférence
Waskaganish	16 novembre	Appel conférence

C) Les limites

Nous devons mentionner certaines difficultés qui ont limité la portée de l'analyse. Tout d'abord, bien que les quinze (15) PGAF aient été soumis au CCEBJ au 1^{er} septembre 2007, le MRNF s'est montré imprécis à savoir s'il jugeait les plans recevables ou non selon ses critères. L'attente de précisions à cet effet a retardé le lancement de notre analyse.

Les plans n'ont aussi été transmis que sous un format électronique difficilement utilisable, ce qui a occasionné d'autres délais.

Ensuite, le MRNF a indiqué que les rapports de participation inclus aux PGAF étaient majoritairement non conformes. Le MRNF nous a finalement soumis les versions révisées le 15 novembre 2007, soit quinze jours avant la date limite pour l'avis du CCEBJ. Nous avons dû questionner davantage les acteurs à ce sujet lors de notre tournée d'entretiens.

Afin d'optimiser notre examen des enjeux 4 et 5, le CCEBJ a demandé un accès pour ses consultants à l'information sur les sites d'intérêt des Cris ainsi qu'aux cartes d'aide à la planification, information jugée confidentielle. Nous avons finalement obtenu l'accord des autorités crises, après nous être engagés dans une entente de confidentialité. L'entente fut signée le 31 octobre 2007 et l'accès aux documents ne fut possible que neuf jours avant le dépôt du rapport. Il va sans dire que les vérifications pour ces enjeux se sont limitées à l'observation d'exemples spécifiques lors des rencontres avec les mandataires et les membres crises des GTC.

En ce qui concerne les rencontres avec les membres des GTC, on doit préciser que les représentants du Québec ont refusé de participer à nos entretiens. Par ailleurs, nous avons rencontré les représentants crises au moment où ceux-ci n'avaient pas encore procédé à leur propre examen des PGAF. Ceci a nécessité davantage de mise en contexte lors des rencontres.

Il faut enfin souligner que nos commentaires et recommandations sur les plans se font dans un contexte où les allocations de bois aux bénéficiaires de CAAF ne sont pas encore précisées. Par conséquent, cela rend les PGAF sujets à des modifications, ce qui pourrait également avoir une influence sur notre analyse.

3. Résultats de l'examen

A) Mode d'analyse des résultats

Pour en arriver à la qualification des enjeux, nous avons tout d'abord examiné les grilles d'entretien pour proposer une première version colligée des observations. Cette version s'articule à travers les grilles détaillées des résultats apparaissant en annexe C de ce document. L'ensemble des résultats pour chacune des unités d'aménagement s'y retrouve.

L'analyse de l'information recueillie à travers les plans et au cours des entretiens nous a ensuite permis de qualifier chacun des enjeux pour chacun des plans soumis. Pour ce faire, nous avons coté les enjeux selon un système de qualification simple.

Dans le cas où le mandataire n'a pas répondu aux attentes du CCEBJ pour un enjeu donné, le plan fut jugé « insatisfaisant » pour cet enjeu. Cet état de fait exige des corrections. Lorsque le mandataire s'est conformé aux attentes, le plan fut jugé « satisfaisant ». Cependant, le CCEBJ a marqué d'un astérisque les enjeux pour lesquels des améliorations étaient nettement souhaitables malgré la cote « satisfaisant ». Dans certains cas où des maîtres de trappe n'ont pu être consultés par le mandataire pour des raisons incontrôlables, alors l'enjeu fut catégorisé « ne s'applique pas ».

Il faut préciser que l'évaluation demeure qualitative et basée sur le jugement des examinateurs. Il n'existe pas de pondération des attentes ni des orientations du CCEBJ. Nous avons plutôt adapté notre évaluation en nous insérant dans le mécanisme d'amélioration continue qu'est la mise en œuvre de l'ENRQC.

C'est ainsi que l'on doit différencier les éléments requis par le CCEBJ en lien avec les obligations des mandataires, à travers le processus de planification, des autres éléments requis par le CCEBJ qui suggéraient une valeur ajoutée au processus. Voici d'ailleurs quelques exemples de raisonnements qui ont mené à l'attribution des cotes.

Nous avons qualifié des enjeux « insatisfaisant » lorsque les actions ou les inactions d'un mandataire ont eu pour effet d'exclure les Cris du processus de planification et ainsi donc, de menacer les éléments inhérents à la garantie de leur mode de vie. Par exemple, nous avons jugé que l'exclusion des Cris en ce qui concerne la localisation de chemins forestiers ou de mesures de conservation tels que les OPMV peut avoir un impact direct sur le territoire et sur les habitats fauniques et ainsi donc, sur les activités des trappeurs.

À l'opposé, il est certainement souhaitable que les mandataires se dotent d'objectifs d'amélioration continue concernant les enjeux autochtones, notamment à travers les processus de certification, mais l'absence d'une telle démarche ne contribue pas directement à mettre en péril le mode de vie des Cris. C'est un exemple pour lequel nous attribuons la cote « améliorations souhaitables ».

Par ailleurs, nous avons attribué la cote « insatisfaisant » pour un enjeu donné à des plans qui ne rencontrent même pas le scénario minimum établi par le CCEBJ à travers les orientations de sa grille d'analyse. Par exemple, certains mandataires ne présentent pas de projections concernant l'attribution d'emplois ou de contrats aux Cris. D'autres mandataires n'ont pas suivi toutes les étapes du processus de participation des Cris ou n'ont pas utilisé les cartes et les outils documentant les savoirs des Cris.

Enfin, nous avons qualifié « satisfaisant » les enjeux pour lesquels les mandataires démontrent, à travers leur plan et leurs actions, rencontrer l'ensemble des orientations proposées par le CCEBJ.

Les résultats compilés de la qualification des enjeux peuvent être observés dans le tableau 2. Un code de couleur vise à amplifier les différences et à mieux visualiser les résultats.

Après avoir qualifié chacun des enjeux pour chacun des plans, nous avons procédé à une analyse transversale afin de préciser la nature des défaillances, le cas échéant. Le but de cette analyse est tout d'abord de vérifier si des mandataires proposent des plans montrant plusieurs défaillances majeures. Ceci démontrerait le caractère inadmissible des plans en question.

Par ailleurs, un autre but de l'analyse transversale est d'examiner si une majorité de plans présentent les mêmes défaillances pour un enjeu donné. Ceci démontrerait plutôt l'occurrence de vices de procédures. Par exemple, un tel cas pourrait survenir si les instructions données aux mandataires étaient défaillantes et l'on verrait apparaître les mêmes lacunes dans la plupart des cas.

L'analyse transversale nous permet donc de caractériser la nature et d'identifier l'origine des différents problèmes rencontrés. Elle nous permet ultimement de formuler des recommandations ciblant les instances fautives.

Tableau 2 Synthèse des résultats obtenus lors de la qualification des enjeux

Enjeux	Qualification par unité d'aménagement														
	26-61	26-62	26-63	26-64	26-65	26-66	84-62	85-62	86-63	86-64	86-65	86-66	87-62	87-63	87-64
1- Reconnaître l'utilisation particulière et distincte du territoire par les Cris pour répondre à leurs besoins culturels, sociaux et économiques	I	I	I	I	S	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I
2- Promouvoir l'intégration des savoirs écologiques des Cris dans la planification de l'aménagement forestier	S	S	S	S	I	S	X	S*	I	I	S	S*	I	S*	S*
3- Assurer la participation significative des Cris	S	S	S*	S*	I	S*	X	I	I	I	S*	S*	S	S*	S*
4- Respecter les sites qui sont importants pour les Cris	I	I	S	S	I	S	S	I	I	I	I	I	I	I	I
5- Garantir le maintien des activités de chasse, de pêche et de piégeage	I	I	S	S	I	S	S	I	I	I	I	I	I	I	I
6- Assurer l'intégrité du territoire de chasse familiale	S	S	S*	S*	I	S*	S*	I	S*	S*	S*	S*	S	S*	S*
7- Accroître la diversité des avantages économiques et sociaux tirés de la forêt par les communautés cries	S	S	S	S	S	S	S*	I	S	S	I	I	S	I	I
8- Mettre en oeuvre un processus d'amélioration continue intégrant le mode d'occupation du territoire des Cris	S	S	S*	S*	S*	S*	S	S	S	S	S*	S*	S	S*	S*

S = Satisfaisant

I = Insatisfaisant

S* = Améliorations souhaitables

X = Ne s'applique pas

B) Constats et recommandations

Cette section contient les préoccupations principales pour le CCEBJ suite à l'analyse des résultats. On y retrouve l'essentiel des éléments qui ont fait défaut lors de l'examen des quinze (15) PGAF, que cela concerne des plans de façon individuelle ou que cela concerne des procédures défaillantes qui auraient entraîné un contenu inadéquat des plans selon les critères du CCEBJ.

Les préoccupations s'expriment sous la forme de constats accompagnés de textes explicatifs ainsi que de recommandations visant à pallier les lacunes.

Constat 1 : Connaissance incomplète de la question autochtone

On observe une certaine tendance à l'enjeu 1. La plupart des plans furent jugés insatisfaisants quant à l'information qu'ils contiennent sur l'utilisation du territoire par les Cris.

Notamment, le fait de présenter la totalité de l'information relative aux autochtones dans des sections séparées, constitue en quelque sorte une atteinte - sous le couvert d'une attention particulière - à la place qu'ils sont en droit d'occuper dans la planification.

Plusieurs sections des plans contiennent de l'information relative à l'utilisation du territoire par les allochtones, où il serait pertinent de voir apparaître les données relatives aux autochtones. Cette ségrégation des données fait en sorte qu'on ne peut se faire une idée intégrée de la coexistence des divers groupes qui vivent sur le territoire.

Elle a aussi pour effet de permettre au lecteur de considérer que la question autochtone est évacuée dès qu'on a lu ces sections. Hors, les sections relatives au tourisme, à la villégiature ou à l'utilisation faunique, sont tout autant de thématiques relatives à l'occupation du territoire qui interagissent avec le mode de vie autochtone.

Quant à la section descriptive sur les communautés, celle-ci est pauvre et répétitive, notamment dans les plans confiés à un seul et même consultant. Elle contient aussi parfois des informations erronées et anachroniques.

Cette section ne permet certainement pas de conclure que le mandataire comprend le milieu dans lequel il s'inscrit. C'est pourtant un préalable pour que les planificateurs puissent optimiser les mesures de l'ENRQC et bonifier leurs propositions d'aménagement.

Recommandation 1

Le CCEBJ recommande au ministre de revoir ses exigences quant au contenu requis en matière de description du contexte social et de l'utilisation du territoire afin de permettre aux mandataires de mieux refléter, dans les PGAF, leur compréhension de l'utilisation particulière et distincte du territoire par les Cris.

Constat 2 : Participation des Cris

Si on se concentre sur les enjeux qui sont davantage liés au mécanisme de participation des Cris, soient les enjeux 2, 3 et 6, aucune généralité n'est observée par rapport à l'ensemble des plans. C'est plutôt en observant les plans de façon individuelle qu'on constate que les mêmes plans montrent parfois des défaillances pour plusieurs de ces enjeux.

Ceci nous donne des indices sur l'inefficacité du mécanisme de participation mis en œuvre pour ces unités d'aménagement. Nous avons d'ailleurs été à même de confirmer ce résultat lors de la tournée d'entretiens.

Concernant l'unité d'aménagement # 26-65, le représentant du mandataire a précisé que sa planification quinquennale était déjà réalisée lorsqu'il a pris connaissance des cartes d'aide à la planification des trappeurs et que les maîtres de trappe n'ont été rencontrés qu'une seule fois. On constate aussi que plusieurs des demandes d'harmonisation soulevées par les trappeurs sont reportées à la consultation pour les plans annuels.

Ceci a été confirmé par les membres cris du GTC de Waswanipi. Ces derniers ont exprimé énormément de mécontentement envers ce mandataire, précisant que celui-ci a amorcé son processus de participation une journée avant la date de dépôt des plans.

Pour l'unité d'aménagement # 85-62, le rapport de participation du mandataire indique qu'une seule rencontre a été faite avec les Cris, alors que le processus en exige deux au minimum. Il est aussi indiqué que les cartes d'aide à la planification font office de participation des tiers, alors que leur objectif est plutôt de faciliter les échanges entre les parties.

Les membres cris du GTC de Waskaganish disent se sentir négligés à travers le processus. Ils estiment qu'on n'accorde pas assez d'importance aux maîtres de trappe de leur communauté. Ces derniers disent toujours attendre les résultats de leur première rencontre. Ils ne sentent pas le processus complété.

Les unités d'aménagement # 86-63, 86-64 et 87-62 ont toutes le même mandataire. Celui-ci considère avoir reçu les cartes d'aide à la planification des trappeurs trop tard pour pouvoir les inclure dans la planification, mais les délais de transmission furent les mêmes que pour les mandataires qui ont démontré avoir intégré ces cartes. Pour les unités # 86-63 et 86-64, il précise aussi n'avoir pas tenu toutes les deuxièmes rencontres prévues avec les maîtres de trappe.

Les mêmes commentaires sont revenus des représentants de Waskaganish en ce qui concerne ce mandataire. Les membres cris du GTC de Nemaska ont abondé dans le même sens que leurs collègues de Waskaganish, précisant que seul un représentant du MRNF s'est présenté pour compléter la seule et unique séance de participation. Il semble que le MRNF ait agi comme intermédiaire pour ce cas précis et il était impossible au représentant de détenir les cartes d'aide à la planification du maître de

trappe concerné compte tenu des ententes de confidentialité qui excluent les représentants gouvernementaux.

Il apparaît évident que ces cas sont en contravention majeure avec le processus de planification. En conséquence, nous jugeons ces plans inadmissibles tant que des correctifs n'auront pas été apportés.

Recommandation 2

Le CCEBJ juge les plans des unités d'aménagement # 26-65, 85-62, 86-63, 86-64 et 87-62 inadmissibles de par le non respect des exigences prescrites, et recommande au ministre d'exiger des mandataires concernés qu'ils complètent leur processus de participation des Cris selon le système mis en place par l'ENRQC; les mandataires devront, selon le cas, utiliser correctement les cartes d'aide à la planification fournies par les trappeurs, tenir un minimum de deux rencontres avec les maîtres de trappe et consulter ces derniers adéquatement sur l'ensemble des activités d'aménagement forestier, incluant le développement du réseau de chemins.

Constat 3 : OPMV

En ce qui a trait aux enjeux 4 et 5, il a été observé que les mandataires ont respecté de façon générale les modalités de l'ENRQC concernant les sites d'intérêt des Cris (1 et 25%). Plusieurs d'entre eux ont aussi démontré avoir tenu compte des autres sites identifiés par les Cris lors de la planification.

C'est toutefois la localisation des OPMV en consultation avec les maîtres de trappe qui a échoué dans la majorité des cas, d'où leur résultat insatisfaisant.

Même s'il est stipulé dans les plans que les mandataires doivent consulter les maîtres de trappe pour optimiser la localisation des OPMV, il ressort des entretiens que seule une minorité de mandataires ne l'ont fait. C'est là le résultat de l'empressement à rencontrer les délais, affirment tous les répondants.

Bien que les mandataires avouent candidement ne pas avoir consulté les maîtres de trappe, plusieurs affirment néanmoins avoir localisé les OPMV en fonction de leur connaissance des préoccupations des Cris et certains disent même s'être servi des cartes d'aide à la planification fournies par les trappeurs.

Tel qu'énoncé précédemment, nous n'avons toutefois pas été en mesure de valider cette information puisque l'accès à l'information confidentielle des Cris n'a été possible que neuf jours avant l'échéance. Mais les commentaires recueillis auprès des membres cris des GTC nous portent à croire qu'il faudra valider les assertions des mandataires.

À Waswanipi et à Oujé-Bougoumou, entre autres, plusieurs exemples ont été soulevés où certains OPMV ont été localisés en superposition avec les sites d'intérêt des Cris

(1%) alors qu'à Mistissini, on mentionne que des trappeurs désirent aller valider les OPMV en question sur le terrain avant de se compromettre à quoi que ce soit.

Par ailleurs, en ce qui concerne le Projet de directives sur la protection et l'aménagement des habitats fauniques et le Guide d'aménagement des peuplements mélangés, on observe le même résultat que pour les OPMV. Dans ces deux cas, la plupart des mandataires ont affirmé ne même pas connaître l'existence de tels documents alors que leur propre plan en préconise l'usage.

Recommandation 3

Le CCEBJ recommande au ministre de s'assurer que les maîtres de trappe cris ont été adéquatement consultés sur la localisation des OPMV et d'exiger des mandataires contrevenants à cet effet de reprendre le processus de participation; le ministre devrait faire une promotion adéquate des documents concernant les stratégies d'aménagement particulières de l'ENRQC tels que le Projet de directives sur la protection et l'aménagement des habitats fauniques ainsi que le Guide d'aménagement des peuplements mélangés.

Constat 4 : Emplois et contrats

Plusieurs plans sont aussi insatisfaisants en ce qui concerne l'enjeu 7. Ces cas sont flagrants puisque la section 3.2.6 du PGAF, devant faire état des emplois et contrats projetés pour les Cris (tableau 25), ne contient que des zéros alors qu'on y stipule que « le mandataire de gestion priorise l'embauche de travailleurs cris auprès des entrepreneurs d'aménagement forestier opérant dans cette unité d'aménagement ».

Par ailleurs, même dans les cas où des chiffres sont avancés, aucune indication n'est donnée sur les moyens et la mise en œuvre.

Recommandation 4

Le CCEBJ recommande au ministre de demander des précisions aux mandataires sur les moyens qu'ils comptent déployer pour favoriser les retombées économiques aux Cris sous forme de contrats, d'emplois et de formation de la main d'œuvre.

Constat 5 : Les rapports de participation

Les rapports de participation sont nettement insuffisants et imprécis. Leur contenu ne permet pas de juger de la teneur des rencontres de consultation, ni d'évaluer le niveau de participation des Cris. Outre un manque d'uniformité et de constance dans le niveau d'information recueillie, le laxisme dans la rigueur des comptes rendus ne fait pas honneur au processus mis de l'avant.

Si le rapport de participation est la principale trace laissée par le processus de participation, il devient impératif de mettre en place des critères d'amélioration et une méthodologie révisée pour leur élaboration.

Recommandation 5

Le CCEBJ recommande au ministre de réviser l'annexe 8 des Instructions pour la confection des plans généraux d'aménagement forestier pour y requérir une description plus détaillée et plus complète du processus de participation, tel que le préconise la Loi sur les forêts.

Constat 6 : Les outils d'aide à la planification

Les outils développés dans le cadre du processus de préparation des PGAF, notamment les cartes d'aide à la planification réalisées conjointement par les communautés, l'Administration régionale crie, le Conseil Cris-Québec sur la foresterie et la Forêt modèle crie de Waswanipi, contribuent de façon significative à une participation éclairée des utilisateurs cris du territoire. Ils représentent une contribution importante en regard du respect des enjeux déterminants du régime de protection de l'environnement et du milieu social de la CBJNQ.

Les mandataires se disent généralement satisfait de la valeur ajoutée par ces cartes et considèrent qu'elles facilitent le processus d'harmonisation avec les trappeurs, en particulier lorsque l'information contenue dans les cartes leur parvient en amont du processus de consultation.

Il y a donc place pour une optimisation de l'utilisation de ces outils, dont le potentiel ne fait pas de doute pour les répondants rencontrés chez les mandataires comme chez les GTC.

La plupart des mandataires ont rapporté avoir établi de bons rapports avec les trappeurs et leurs commentaires sur le déroulement des consultations porte à croire que les outils de participation ont amené, dans ces cas, la possibilité de raffiner la planification à l'échelle du terrain de trappe.

Les mandataires qui ont laissé une ouverture à l'intégration des sites d'intérêt des trappeurs en amenant à la table des options pour fins de discussion plutôt qu'une planification déjà détaillée ont eu une meilleure réceptivité chez les trappeurs. Ils ont d'ailleurs fait l'objet de commentaires positifs de la part des membres cris des GTC lors de nos rencontres avec ces derniers.

Recommandation 6

Le CCEBJ recommande au ministre de promouvoir l'usage des outils d'aide à la planification auprès des mandataires et de favoriser leur intégration le plus en amont possible dans l'élaboration des plans.

Constat 7 : Suivi de la mise en œuvre des PGAF

La plupart des mandataires se sont sentis déresponsabilisés vis-à-vis le suivi de la mise en œuvre de leurs plans et vis-à-vis les connaissances à acquérir.

Dans les plans et dans leurs commentaires, les mandataires déclarent s'attendre à ce que ce soit le MRNF qui s'acquitte des mesures à mettre en vigueur à cet effet. Or, ces mesures demeurent imprécises à l'intérieur des plans puisque le MRNF n'établit un processus de suivi (ou « monitoring ») que pour ses propres préoccupations concernant la stratégie d'aménagement déployée. De plus, le chapitre 9 des PGAF, portant sur les connaissances à acquérir, est carrément inexistant.

Dans un contexte de mise en œuvre d'un nouveau régime forestier adapté tel que celui de l'ENRQC, le MRNF et les bénéficiaires de CAAF doivent faire preuve d'une vigilance accrue quant à l'atteinte des objectifs.

Nous sommes d'avis que des critères particuliers, reflétant la protection de l'environnement et du milieu social des Cris, doivent être partie intégrante des mesures de suivi de la mise en œuvre des PGAF.

Recommandation 7

Le CCEBJ recommande au ministre de consulter les acteurs du milieu, incluant le CCEBJ, afin d'inclure des critères reflétant la protection de l'environnement et du milieu social des Cris au sein des mécanismes de suivi de la mise en œuvre des PGAF et en vue de l'acquisition de connaissances pour l'élaboration des prochains plans généraux d'aménagement forestier.

4. Conclusion

A) Regard sur le processus de planification de l'ENRQC

La nouvelle génération de plans peut être considérée comme posant les premiers pas de la mise en œuvre de l'ENRQC, ce qui représente par défaut une nette avancée par rapport aux générations antérieures. En général, les plans font état, avec les limites mentionnées, d'une intention somme toute honorable de respecter les dispositions mises de l'avant dans le cadre de la CBJNQ et de l'ENRQC.

En ce sens, le processus de planification de l'ENRQC qui a mené aux plans représente une base intéressante sur laquelle appuyer un processus adaptatif visant l'amélioration continue. Mais nous demeurons avec certaines inquiétudes qui mériteront un suivi.

En premier lieu, il demeure difficile de croire que le processus de planification ait été précipité dans le temps, une fois le feu vert donné, alors qu'il avait été retardé trois années consécutives pour des raisons diverses. Les intervenants rencontrés s'accordent d'ailleurs pour dire que l'empressement apporté à l'ensemble du processus de planification est discutable.

Cette précipitation a indéniablement eu un impact sur l'efficacité du mécanisme de participation des Cris. À titre d'exemple, on note que la consultation des Cris sur les OPMV fut bâclée dans la plupart des cas et on constate que des outils d'aide à la planification tels que les Directives sur les habitats fauniques et la Stratégie pour les peuplements mélangés ont été ignorés.

De plus, les membres cris du GTC de Waswanipi ont décrié fortement l'obligation de tenir des séances de participation pendant la période de chasse à l'outarde et de réduire la durée des rencontres avec les trappeurs à trente (30) minutes compte tenu des délais serrés à respecter.

Le régime forestier adapté de l'ENRQC ne sera valable que si les utilisateurs cris du territoire y adhèrent. Ceci arrivera s'ils sentent que les mécanismes établis pour leur donner une place sont optimisés. Si au contraire, il n'y a que frustrations et absence de communication effective, le processus de participation n'aura été qu'une mise en scène sans fondement.

Nous questionnons par ailleurs l'idée d'entreprendre le processus de planification alors que les attributions de volumes aux bénéficiaires de CAAF n'étaient pas connues. Les industriels forestiers se sont donc retrouvés mandataires de gestion pour des unités d'aménagement sur lesquelles ils ne sont pas certains d'intervenir et pour lesquelles ils ne connaissent pas l'ensemble des bénéficiaires qui vont y œuvrer. De leur propre aveu, cela a résulté quelque fois en une planification approximative qui est sujette à modifications.

Le même questionnement concerne le nouveau calcul de possibilité forestière pour le territoire. Nous ne remettons pas en cause les justifications de ce calcul mais nous anticipons des heurts si les mandataires doivent apporter des modifications à leur planification en vertu du nouveau calcul. Tout ceci contribuerait à semer de la confusion chez les maîtres de trappe cric qui se questionneraient sur la cohérence du processus.

Nous devons enfin souligner que les mandataires rencontrés nous ont rapporté avoir eu de la difficulté à obtenir des directives claires de la part des autorités gouvernementales. De leur côté, les membres Cric de la plupart des GTC ont décrié le changement perpétuel de leurs vis-à-vis gouvernementaux ce qui freine la possibilité de bâtir des relations basées sur la compréhension mutuelle.

B) Retour sur le processus d'examen du CCEBJ

À la suite de l'examen des quinze (15) PGAF, un retour d'expérience s'impose sur le processus proposé par le CCEBJ. En général, il fut efficace et assez simple. La grille d'analyse contenait notamment beaucoup d'indications sur les éléments recherchés par le CCEBJ et sur les sources d'information à consulter.

Toutefois, l'examen n'aurait pu être possible sans la rencontre des mandataires et des membres des GTC puisque ce n'est pas toute l'information que recherchait le CCEBJ qui apparaissait aux plans. Parfois, ceci a été occasionné pour des raisons de confidentialité et parfois, parce que les contenus anticipés dans la grille d'analyse du CCEBJ ne correspondaient pas à ce qui était exigé des mandataires par le MRNF. Cet élément est certainement à considérer puisqu'il engendre des délais et des coûts supplémentaires pour réaliser l'examen.

Ceci dit, les acteurs rencontrés nous ont quand même manifesté qu'ils tenaient à s'exprimer sur le processus de planification et ils ont généralement apprécié le passage des examinateurs du CCEBJ en ce sens. Ils s'attendent d'ailleurs à un retour sur les résultats de l'examen auquel le CCEBJ devra donner suite.

En ce qui a trait au temps imparti pour la réalisation de l'examen, il semble que le délai de 90 jours fut serré compte tenu de la lourdeur des communications et de l'ampleur du territoire à couvrir. À l'avenir, une meilleure communication avec les autorités du MRNF permettrait assurément de compléter l'examen dans les délais prévus.

Nous espérons que cette première analyse pourra être instituée en référence pour la prochaine génération de plans, ce qui permettra de mesurer s'il y a amélioration ou non. Le potentiel est là d'en faire un outil qui peut aider à mesurer la progression.

Annexe A
Grille d'analyse

Enjeu 1	Reconnaître l'utilisation particulière et distincte du territoire par les Cris pour répondre à leurs besoins culturels, sociaux et économiques	
Contexte	<p>Le régime forestier adapté de l'ENRQC encadre l'exploitation forestière sur le territoire en intégrant certaines mesures visant à en réduire l'impact sur le mode de vie des trappeurs cris.</p> <p>Les Cris comptent sur les bénéficiaires pour qu'ils fassent tous les efforts possibles pour comprendre leurs modes d'occupation et d'utilisation de la forêt. Les planificateurs pourront ainsi optimiser les mesures de l'ENRQC et bonifier leurs propositions d'aménagement.</p> <p>Le CCEBJ examine donc si les bénéficiaires démontrent leur compréhension de l'occupation et de l'utilisation de la forêt par les Cris. Le CCEBJ évalue aussi les efforts entrepris par les bénéficiaires pour favoriser les échanges avec les Cris à ce sujet.</p>	
Orientations pour l'évaluation		Sources d'information ¹
<ul style="list-style-type: none"> • Les bénéficiaires démontrent leur connaissance des valeurs cries et définissent les caractéristiques de l'utilisation et de l'occupation du territoire par les Cris; • Les bénéficiaires démontrent leur participation ou leur volonté de participer ou d'organiser des activités interculturelles (ex. visites terrain, participation à des activités communautaires, etc.); • Les bénéficiaires ont un programme de formation de leur personnel sur les réalités autochtones. 		Sections 1.2 et 2.2 + rencontre avec les bénéficiaires

¹ Les sections numérotées réfèrent à la table des matières du document d'instructions pour la confection des PGAF transmis aux bénéficiaires par le MRNF. Elle sera normalement la même table des matières que les plans soumis à l'examen.

Enjeu 2	Promouvoir l'intégration des savoirs écologiques des Cris dans la planification de l'aménagement forestier	
Contexte	<p>Les Cris considèrent que leur participation réelle à la planification de l'aménagement forestier doit notamment s'appuyer sur une reconnaissance et une valorisation de leurs savoirs écologiques. Conjugués aux connaissances scientifiques, les savoirs autochtones fournissent un bon moyen de formuler des stratégies efficaces de gestion forestière.</p> <p>Les Cris ont amorcé un vaste exercice de documentation de l'utilisation du territoire à l'échelle des territoires de chasse familiaux. Cette documentation s'articule dans une carte d'aide à la planification accompagnée d'un outil d'interprétation des connaissances.</p> <p>Le CCEBJ vérifie à quel degré les bénéficiaires valorisent et intègrent les savoirs écologiques des Cris dans leur planification et s'ils soutiennent les Cris dans leur processus de collecte et d'organisation des données.</p>	
	Orientations pour l'évaluation	Sources d'information
<ul style="list-style-type: none"> • Les bénéficiaires utilisent et intègrent dans leur planification les cartes et les outils illustrant et expliquant les savoirs écologiques documentés par les Cris; • Les bénéficiaires impliquent les détenteurs des savoirs cris dans leurs activités de suivi ou participent à des projets de recherche intégrant les savoirs cris dans le but d'améliorer les pratiques forestières; • Les bénéficiaires appuient les Cris dans leurs initiatives de documentation des savoirs écologiques en partageant des ressources humaines, matérielles ou financières lorsque nécessaire. 	Section 3.2, 8 et 9, rapport de participation et rencontre avec les bénéficiaires et les GTC	

Enjeu 3	Assurer la participation significative des Cris	
Contexte	<p>Une foule de dispositions de l'ENRQC concernent la participation des Cris à la planification de l'aménagement forestier. Le MRNF, le CCQF, les GTC, l'Administration régionale crie et la Forêt modèle crie de Waswanipi ont d'ailleurs été fortement impliqués dans le développement de processus, de mécanismes et d'outils à cet égard depuis la mise en œuvre de l'entente.</p> <p>Cette préoccupation constante démontre toute l'importance qui est accordée à la participation des Cris. Les parties prenantes reconnaissent que cela représente la pierre d'assise qui peut assurer le succès du régime forestier adapté et des dispositions forestières de l'ENRQC. Le CCEBJ est du même avis.</p> <p>Mais une fois les processus en place et les outils disponibles, il incombe aux bénéficiaires de CAAF d'opérationnaliser cette participation à l'intérieur de leur planification.</p> <p>C'est pourquoi le CCEBJ évalue le sérieux que les bénéficiaires accordent aux démarches de participation impliquant les Cris. Le CCEBJ cherche à travers les PGAF les signes que les bénéficiaires ont intégrés les processus, mécanismes et outils mis à leur disposition et jusqu'à quel point ils ont visé leur optimisation.</p>	
	Orientations pour l'évaluation	Sources d'information
<ul style="list-style-type: none"> • Les bénéficiaires ont suivi les étapes du processus de participation tel que préconisé par le MRNF; • Les bénéficiaires démontrent qu'ils ont déployé les meilleurs efforts pour obtenir l'accord des Cris sur leurs propositions d'aménagement; s'il subsiste un désaccord, les bénéficiaires ont documenté le mécanisme de règlement des différends; • Les bénéficiaires soutiennent ou proposent le développement d'outils et la tenue d'activités favorisant l'atteinte d'une vision commune ou d'un consentement éclairé (outils visuels, visite terrain, etc.); • Les bénéficiaires mettent en place un processus distinct de consultation des communautés en complément à la participation directe des maîtres de trappe; • Les bénéficiaires prévoient un processus d'évaluation et de suivi de la satisfaction des Cris par rapport à leur participation aux mécanismes de planification de l'aménagement forestier. 	<p>Sections 3.2 et 6, rapport de participation et rencontre avec les bénéficiaires et les GTC</p>	

Enjeu 4	Respecter les sites qui sont importants pour les Cris	
Contexte	<p>Le mode d'occupation du territoire des Cris s'opère le plus souvent pour une famille élargie à l'échelle d'un territoire de chasse familial. Ce territoire compte une pléiade de sites de camps et de sites culturels, reliés entre eux par un réseau de sentiers et de voies d'accès (cours d'eau et/ou chemins forestiers) et situés stratégiquement en fonction des activités de cueillette et de récolte. Souvent, une forte valeur historique est attribuée à ces divers éléments.</p> <p>L'aménagement forestier peut donc avoir un impact direct sur le mode de vie des Cris en détruisant ou en affectant de tels sites de façon permanente ou temporaire. Le CCEBJ estime qu'un manque de considération des bénéficiaires à cet égard peut compromettre leurs relations avec les Cris. En plus, cela pourrait directement contribuer à mettre en péril le mode de vie des Cris.</p> <p>Le CCEBJ analyse donc la stratégie de conservation mise en place par les bénéficiaires afin d'atténuer les impacts de leurs activités sur le mode d'occupation du territoire des Cris. Le CCEBJ mesure les efforts entrepris pour comprendre ce mode d'occupation au cas par cas, à l'échelle des territoires de chasse familiaux, et il observe l'adaptation des propositions d'aménagement en conséquence.</p>	
	Orientations pour l'évaluation	Sources d'information
	<ul style="list-style-type: none"> • Les bénéficiaires démontrent avoir protégé les sites culturels identifiés par les Cris (1%); • Les bénéficiaires proposent des mesures de protection ou d'atténuation des impacts pour les autres sites importants identifiés par les Cris à l'intérieur de la carte d'aide à la planification (ils expliquent les raisons qui ont empêché de le faire, le cas échéant); • Les bénéficiaires documentent les données manquantes qui permettent d'ajuster leurs pratiques (ex. saisons d'utilisation des sites par les Cris, paysages valorisés nécessitant des pratiques adaptées, etc.); • Les bénéficiaires démontrent qu'ils utilisent en synergie les OPMV proposés par le MRNF et les outils développés dans le cadre de l'ENRQC pour optimiser la conservation des sites culturels prioritaires par les Cris; • Les bénéficiaires proposent conjointement avec les maîtres de trappe des ajustements au régime forestier adapté afin de favoriser la conservation des sites culturels si nécessaire. 	Sections 3.2, 4 et 6, rapport de participation et rencontre avec les bénéficiaires et les GTC

Enjeu 5	Garantir le maintien des activités de chasse, de pêche et de piégeage	
Contexte	<p>Les activités de chasse, de pêche et de piégeage sont au cœur du mode de vie des Cris et représentent la pierre angulaire de leur économie de subsistance. La meilleure façon de garantir le maintien de ces activités est de s'assurer que les territoires de chasse familiaux sont riches en habitats fauniques de qualité.</p> <p>Le CCEBJ considère que les utilisateurs cris sont les mieux placés pour caractériser les habitats fauniques. L'ENRQC met d'ailleurs en place un mécanisme permettant aux Cris d'identifier des sites d'intérêt à caractère faunique sur leurs territoires de chasse familiaux. Les Cris bonifient aussi ce mécanisme à l'aide d'un processus de documentation de leurs connaissances qui précise l'importance des habitats fauniques en lien avec leur occupation du territoire.</p> <p>Les bénéficiaires doivent démontrer que leur planification intègre ces sites et qu'ils adaptent leurs pratiques en fonction des ressources et des habitats à conserver. Le CCEBJ examine comment les bénéficiaires ont harmonisé leurs pratiques pour tenir compte des habitats fauniques et évalue les efforts entrepris par ceux-ci pour comprendre l'information sur les habitats fauniques partagée par les Cris.</p>	
	Orientations pour l'évaluation	Sources d'information
	<ul style="list-style-type: none"> • Les bénéficiaires démontrent avoir intégré les sites d'intérêt faunique des Cris (25%) à leur planification en plus de localiser les blocs résiduels conjointement avec les maîtres de trappe; • Les bénéficiaires démontrent avoir intégré les autres sites d'intérêt faunique des Cris à leur planification ou expliquent les raisons qui ont empêché de le faire, le cas échéant; • Les bénéficiaires documentent les données manquantes qui permettent d'ajuster leurs pratiques (ex. saisons où les Cris fréquentent les habitats fauniques pour la récolte); • Les bénéficiaires démontrent qu'ils utilisent en synergie les OPMV proposés par le MRNF et les outils développés dans le cadre de l'ENRQC pour optimiser la conservation des habitats fauniques priorités par les Cris; • Les bénéficiaires proposent conjointement avec les maîtres de trappe des ajustements au régime forestier adapté si nécessaire afin de favoriser la conservation des sites d'intérêt faunique; • Les bénéficiaires participent à des projets de recherche sur les habitats fauniques en <i>Eeyou Istchee</i>. 	<p>Sections 3.2, 4 et 6, rapport de participation et rencontre avec les bénéficiaires et les GTC;</p> <p>La rencontre des représentants de l'Association des trappeurs cris et/ou du secteur Faune au MRNF peut aussi apporter un éclairage supplémentaire pour cet enjeu</p>

Enjeu 6	Assurer l'intégrité du territoire de chasse familiale	
Contexte	<p>L'aménagement forestier contribue au développement de l'accès sur le territoire <i>Eeyou Istchee</i>. Les Cris subissent parfois les contrecoups de ce développement lorsque, par exemple, un nouveau réseau routier favorise la pénétration du territoire par une foule de villégiateurs, Autochtones ou non, qui viennent modifier les taux de récolte des espèces fauniques. Par ailleurs, la construction de camps pour les travailleurs forestiers peut soit amplifier ce phénomène ou causer d'autres impacts tels que la pollution.</p> <p>Selon le mode de vie cri, les maîtres de trappe ont toujours pratiqué des inventaires fauniques sur leurs territoires de chasse. Ils régissaient historiquement l'accès en fonction de ces inventaires. Afin d'éviter que le développement contribue à rompre cet équilibre, les bénéficiaires doivent consulter les maîtres de trappe lors de la planification de l'établissement de leur réseau routier et de leurs infrastructures majeures.</p> <p>Le CCEBJ examine comment les bénéficiaires intègrent les préoccupations cries dans le développement de leur réseau de chemins forestiers et dans la planification des infrastructures majeures liées aux activités forestières.</p>	
Orientations pour l'évaluation		Sources d'information
<ul style="list-style-type: none"> • Les bénéficiaires démontrent avoir intégré les préoccupations des Cris dans le développement de leur réseau routier et dans la localisation des infrastructures majeures; • Les bénéficiaires ont des politiques d'information de leurs employés et de leurs sous-traitants sur le régime des terres de la CBJNQ et sur les règles de bonne conduite et les règlements de chasse et pêche en <i>Eeyou Istchee</i>; • Les bénéficiaires proposent des mesures de suivi quant à l'intégrité du territoire en fonction de l'évolution de l'accès. 		Sections 7.3 et 8 + rencontre avec les bénéficiaires et les GTC

Enjeu 7	Accroître la diversité des avantages économiques et sociaux tirés de la forêt par les communautés criées	
Contexte	<p>Les Cris peuvent tirer profit des retombées du développement forestier en <i>Eeyou Istchee</i>. Cela représente par exemple une source de diversification de leur économie de subsistance et une opportunité d'emploi à même leur territoire pour les membres des communautés, jeunes et adultes.</p> <p>Les bénéficiaires peuvent favoriser ces retombées à travers leurs plans d'aménagement forestier en prévoyant une place pour les Cris. Le CCEBJ estime la volonté réelle des bénéficiaires à offrir et à développer des options en ce sens.</p>	
Orientations pour l'évaluation		Sources d'information
<ul style="list-style-type: none"> • Les bénéficiaires projettent d'attribuer des emplois aux Cris et d'octroyer des contrats aux entreprises criées dans le cadre de leurs activités forestières; • Les bénéficiaires dispensent ou soutiennent des programmes de formation visant le développement de la main d'œuvre crie dans le secteur forestier; • Les bénéficiaires tentent de diversifier les opportunités d'embauche des Cris dans le respect du potentiel de chacun (ex. implication des familles pour le suivi des activités forestières sur leurs territoires de chasse, implication des trappeurs pour le contrôle de la population de castors près des chemins forestiers, etc.); • Les bénéficiaires proposent d'accommoder les conditions des emplois offerts aux Cris en lien avec leur culture (ex. possibilité de participer au <i>Goose break</i> et au <i>Moose break</i>, respect des congés fériés des Autochtones, etc.). 		Section 3.2.6 et rencontre avec les bénéficiaires

Enjeu 8	Mettre en œuvre un processus d'amélioration continue intégrant le mode d'occupation du territoire des Cris	
Contexte	<p>Il est vrai que le régime forestier de l'ENRQC est en soi un régime forestier adaptatif. D'ailleurs, la vérification de conformité que mèneront le MRNF, le CCQF et les GTC permettra non seulement de valider le contenu des plans en fonction du régime mais en plus de déceler les failles potentielles de ce régime dans une optique d'amélioration continue.</p> <p>Le CCEBJ considère néanmoins que les bénéficiaires de CAAF sont bien placés pour noter et proposer les possibilités d'améliorations à ce régime. Ils sont aussi les mieux placés pour adapter leurs pratiques en fonction des préoccupations des Cris et agir promptement en ce sens même lorsque les plans sont en vigueur. Le CCEBJ estime par ailleurs que leurs droits consentis s'accompagnent d'une importante responsabilité de protection de l'environnement et du milieu social, tel que le préconise le chapitre 22 de la CBJNQ.</p> <p>C'est pourquoi le CCEBJ cherche les signes à l'intérieur du PGAF qui démontrent que les bénéficiaires s'engagent eux-mêmes dans un processus d'amélioration continue. Le CCEBJ vérifie comment les bénéficiaires utilisent les mécanismes en place et s'ils font preuve d'initiative pour sans cesse chercher à réduire l'impact de leurs activités sur le mode d'occupation du territoire des Cris.</p>	
Orientations pour l'évaluation		Sources d'information
<ul style="list-style-type: none"> • Les bénéficiaires sont engagés dans un processus de certification des pratiques forestières intégrant des préoccupations autochtones; • Les bénéficiaires présentent des objectifs d'amélioration continue en lien avec le respect de l'occupation crie du territoire; • Les bénéficiaires démontrent une préoccupation par rapport à l'intégrité des sites cris dans le suivi de leur stratégie d'aménagement; • Les bénéficiaires présentent une stratégie d'acquisition de données en lien avec les préoccupations des Cris; • Les bénéficiaires s'allient aux Cris pour proposer un agenda de monitoring et de recherche. 		<ul style="list-style-type: none"> • Section 1.3 • Section 4.3.11 • Section 8 • Section 9 • Sections 8 et 9

Annexe B
Grille d'entretien

Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James

Examen des plans généraux d'aménagement forestier

Grille pour la collecte des données

Identification du plan

Unité d'aménagement :

Mandataire :

Autres bénéficiaires (volumes en %) :

Aires de trappe touchées par la planification :

Entrevue du mandataire / des bénéficiaires

Personnes rencontrées (fonctions, coordonnées et rôle dans la planification et dans la mise en œuvre du plan) :

Lieu de la rencontre :

Date / heure :

Entrevue des membres du GTC

Personnes rencontrées :

Lieu de la rencontre :

Date / heure :

Identification des examinateurs

Mise en contexte

Lors de la prise de rendez-vous téléphonique :

- S'entendre sur les personnes qui doivent être présentes
- Distribuer la grille d'analyse et le questionnaire à l'avance

Lors de la rencontre :

- Présentation des parties et précisions sur leur rôle dans la confection des plans
- Clarifications sur les objectifs de la rencontre, sur la raison d'être de l'exercice pour le CCEBJ
- Retour sur le questionnaire / ont-ils des questions avant de commencer ?

Entrevue

* Remplir la grille pour la collecte des données

Conclusion de l'entrevue

- Dresser une liste de l'information manquante que les mandataires devront nous faire parvenir (le cas échéant)
- Commentaires et suggestions à faire sur notre exercice

Orientations / Questions pour l'évaluation	Constats de l'analyse		
	Contenu du PGAF	Entrevue du mandataire / des bénéficiaires	Entrevue des membres du GTC
<u>Enjeu 1</u> Reconnaître l'utilisation particulière et distincte du territoire par les Cris pour répondre à leurs besoins culturels, sociaux et économiques			
<p>Les bénéficiaires démontrent-ils leur connaissance des valeurs crie et définissent-ils les caractéristiques de l'utilisation et de l'occupation du territoire par les Cris?</p> <p>(Sections 1.2.2, 2.2 et 3 du PGAF)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles sources d'information les bénéficiaires ont-ils utilisées pour décrire l'occupation du territoire? • Les bénéficiaires ont-ils eu des échanges avec les agents de liaison des communautés crie à cet égard? Ont-ils recueilli de la documentation de référence provenant des communautés? <p>Les bénéficiaires démontrent-ils leur participation ou leur volonté de participer ou d'organiser des activités interculturelles (ex. visites terrain, participation à des activités communautaires, etc.)?</p> <p>(Sections 1.2.2 et 3 du PGAF)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ont-ils des exemples? Est-ce anecdotique ou ont-ils une politique à cet égard? Ont-ils documenté leurs présences à ces activités? • Les GTC ont-ils perçu un intérêt des bénéficiaires à participer à des activités? <p>Les bénéficiaires ont-ils un programme de formation de leur personnel sur les réalités autochtones?</p> <p>(Sections 1.2.2 et 3 du PGAF)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, combien de personnes ont reçu la formation? Est-ce que ça inclue aussi les sous-traitants? Comptent-ils encore dispenser cette formation pendant la période couverte par le PGAF? • Si non, l'envisagent-ils? 			

Orientations / Questions pour l'évaluation	Constats de l'analyse		
	Contenu du PGAF	Entrevue du mandataire / des bénéficiaires	Entrevue des membres du GTC
<u>Enjeu 2</u> Promouvoir l'intégration des savoirs écologiques des Cris dans la planification de l'aménagement forestier			
<p>Les bénéficiaires utilisent-ils et intègrent-ils dans leur planification les cartes et les outils illustrant et expliquant les savoirs écologiques documentés par les Cris?</p> <p>(Sections 3.2 et 7 du PGAF + rapport de participation)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ont-ils consulté et utilisé les cartes d'aide à la planification lors des séances de participation? • Ont-ils signé l'entente de confidentialité à cet égard? • Ont-ils utilisé d'autres outils? Lesquels? • Comment les bénéficiaires traitent-ils de la confidentialité des données (décrire les mécanismes mis en place dans l'entreprise)? <p>Les bénéficiaires impliquent-ils les détenteurs des savoirs cris dans leurs activités de suivi?</p> <p>(Sections 3.2, 4 et 8 du PGAF + rapport de participation)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ont-ils des exemples où ils ont impliqué des trappeurs dans la localisation précise de certains sites, de certains habitats? • Ont-ils l'intention de le faire? <p>Les bénéficiaires participent-ils à des projets de recherche intégrant les savoirs cris dans le but d'améliorer les pratiques forestières?</p> <p>(Sections 1, 3 et 9 du PGAF)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, indiquer nature des projets, institutions et chercheurs impliqués. • Si non, pourquoi? <p>Les bénéficiaires appuient-ils les Cris dans leurs initiatives de documentation des savoirs écologiques en partageant des ressources humaines, matérielles ou financières lorsque nécessaire?</p> <p>(Sections 1, 3 et 9 du PGAF)</p>			

Orientations / Questions pour l'évaluation	Constats de l'analyse		
	Contenu du PGAF	Entrevue du mandataire / des bénéficiaires	Entrevue des membres du GTC
<u>Enjeu 3</u> Assurer la participation significative des Cris			
<p>Les bénéficiaires ont-ils suivi les étapes du processus de participation tel que préconisé par le MRNF?</p> <p>(Sections 3.2 et 6 du PGAF + rapport de participation)</p> <ul style="list-style-type: none"> Les bénéficiaires ont-ils tenu les séances requises, ont-ils effectué les suivis, ont-ils documenté ces rencontres? <p>Les bénéficiaires démontrent-ils qu'ils ont déployé les meilleurs efforts pour obtenir l'accord des Cris sur leurs propositions d'aménagement?</p> <p>S'il subsiste un désaccord, les bénéficiaires ont-ils documenté le mécanisme de règlement des différends?</p> <p>(Sections 3.2 et 6 du PGAF + rapport de participation)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le rapport de participation est-il suffisamment descriptif? Selon les GTC, le rapport rend-il compte adéquatement de la teneur des échanges? <p>Les bénéficiaires soutiennent-ils ou proposent-ils le développement d'outils et la tenue d'activités favorisant l'atteinte d'une vision commune ou d'un consentement éclairé (outils visuels, visite terrain, etc.)?</p> <p>(Sections 3.2 et 8 du PGAF + rapport de participation)</p> <p>Les bénéficiaires mettent-ils en place un processus distinct de consultation des communautés en complément à la participation directe des maîtres de trappe?</p> <p>(Sections 3.2 et 6 du PGAF + rapport de participation)</p>			

Orientations / Questions pour l'évaluation	Constats de l'analyse		
	Contenu du PGAF	Entrevue du mandataire / des bénéficiaires	Entrevue des membres du GTC
<p>Les bénéficiaires prévoient-ils un processus d'évaluation et de suivi de la satisfaction des Cris?</p> <p>(Sections 3.2, 6 et 8 du PGAF + rapport de participation)</p> <ul style="list-style-type: none"> • par rapport à leur participation aux mécanismes de planification de l'aménagement forestier? • par rapport à l'efficacité des mesures et des pratiques forestières? 			
Enjeu 4 Respecter les sites qui sont importants pour les Cris			
<p>Les bénéficiaires démontrent-ils avoir protégé les sites culturels identifiés par les Cris (1%)?</p> <p>(Sections 3.2, 4.3.11, 6 et 7 du PGAF + rapport de participation)</p> <p>Les bénéficiaires proposent-ils des mesures de protection ou d'atténuation des impacts pour les autres sites importants identifiés par les Cris à l'intérieur de la carte d'aide à la planification (expliquent-ils les raisons qui ont empêché de le faire, le cas échéant)?</p> <p>(Sections 3.2, 4.3.11, 6 et 7 du PGAF + rapport de participation)</p> <p>Les bénéficiaires documentent-ils les données manquantes qui permettent d'ajuster leurs pratiques (ex. saisons d'utilisation des sites par les Cris, paysages valorisés nécessitant des pratiques adaptées, etc.)?</p> <p>(Sections 3.2, 4.3.11, 6 et 7 du PGAF + rapport de participation)</p> <p>Les bénéficiaires démontrent-ils qu'ils utilisent en synergie les OPMV proposés par le MRNF et les outils développés dans le cadre de l'ENRQC pour optimiser la conservation des sites culturels prioritaires par les Cris?</p> <p>(Sections 3.2, 4.3, 6 et 7 du PGAF + rapport de participation)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, comment? • Si non, pourquoi? 			

Orientations / Questions pour l'évaluation	Constats de l'analyse		
	Contenu du PGAF	Entrevue du mandataire / des bénéficiaires	Entrevue des membres du GTC
<p>Les bénéficiaires proposent-ils conjointement avec les maîtres de trappe des ajustements au régime forestier adapté afin de favoriser la conservation des sites culturels si nécessaire?</p> <p>(Sections 3.2, 4.3.11, 6 et 7 du PGAF + rapport de participation)</p>			
Enjeu 5 Garantir le maintien des activités de chasse, de pêche et de piégeage			
<p>Les bénéficiaires démontrent-ils avoir intégré les sites d'intérêt faunique des Cris (25%) à leur planification en plus de localiser les blocs résiduels conjointement avec les maîtres de trappe?</p> <p>(Sections 3.2, 4.3.11, 6 et 7 du PGAF + rapport de participation)</p> <p>Les bénéficiaires démontrent-ils avoir intégré les autres sites d'intérêt faunique des Cris à leur planification ou expliquent-ils les raisons qui ont empêché de le faire, le cas échéant (les sites de la carte d'aide à la planification qui ne se retrouvent pas nécessairement dans les 25%)?</p> <p>(Sections 3.2, 4.3.11, 6 et 7 du PGAF + rapport de participation)</p> <p>Les bénéficiaires documentent-ils les données manquantes qui permettent d'ajuster leurs pratiques?</p> <p>(Sections 3.2, 4.3.11, 6 et 7 du PGAF + rapport de participation)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Saisons où les Cris fréquentent les habitats fauniques pour la récolte? • Connaît-on les utilisateurs qui fréquentent les secteurs d'exploitation prévus? • Connaît-on les emplacements de leurs camps de base et saisonniers? 			

Orientations / Questions pour l'évaluation	Constats de l'analyse		
	Contenu du PGAF	Entrevue du mandataire / des bénéficiaires	Entrevue des membres du GTC
<p>Les bénéficiaires démontrent-ils qu'ils utilisent en synergie les OPMV proposés par le MRNF et les outils développés dans le cadre de l'ENRQC (ex. directive habitats fauniques et stratégie peuplements mélangés) pour optimiser la conservation des habitats fauniques priorités par les Cris?</p> <p>(Sections 3.2, 4.3, 6 et 7 du PGAF + rapport de participation)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, comment? • Si non, pourquoi? <p>Les bénéficiaires proposent-ils conjointement avec les maîtres de trappe des ajustements au régime forestier adapté si nécessaire afin de favoriser la conservation des sites d'intérêt faunique?</p> <p>(Sections 3.2, 4.3.11, 6 et 7 du PGAF + rapport de participation)</p> <p>Les bénéficiaires participent-ils à des projets de recherche sur les habitats fauniques en <i>Eeyou Istchee</i>?</p> <p>(Sections 1, 3 et 9 du PGAF)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, indiquer nature des projets, institutions et chercheurs impliqués • Si non, pourquoi? 			
Enjeu 6 Assurer l'intégrité du territoire de chasse familiale			
<p>Les bénéficiaires démontrent-ils avoir intégré les préoccupations des Cris dans le développement de leur réseau routier et dans la localisation des infrastructures majeures?</p> <p>(Sections 3.2 et 7.3 du PGAF + rapport de participation)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon les GTC, le plan fait-il état adéquatement des consultations réalisées auprès des maîtres de trappe en ce sens? 			

Orientations / Questions pour l'évaluation	Constats de l'analyse		
	Contenu du PGAF	Entrevue du mandataire / des bénéficiaires	Entrevue des membres du GTC
<p>Les bénéficiaires ont-ils des politiques d'information de leurs employés et de leurs sous-traitants sur le régime des terres de la CBJNQ et sur les règles de bonne conduite et les règlements de chasse et pêche en <i>Eeyou Istchee</i>?</p> <p>(Sections 1, 2.2 et 3 du PGAF)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, décrire <p>Les bénéficiaires proposent-ils des mesures de suivi quant à l'intégrité du territoire en fonction de l'évolution de l'accès?</p> <p>(Sections 2.4.13, 7.3, 8 et 9 du PGAF)</p>			
<p>Enjeu 7 Accroître la diversité des avantages économiques et sociaux tirés de la forêt par les communautés cries</p>			
<p>Les bénéficiaires projettent-ils d'attribuer des emplois aux Cries et d'octroyer des contrats aux entreprises cries dans le cadre de leurs activités forestières?</p> <p>(Section 3.2.6 du PGAF)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Observe-t-on une progression à cet effet? • Si non, pourquoi? <p>Les bénéficiaires dispensent-ils ou soutiennent-ils des programmes de formation visant le développement de la main d'œuvre crie dans le secteur forestier?</p> <p>(Sections 1.2.2 et 3 du PGAF)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lesquels? 			

Orientations / Questions pour l'évaluation	Constats de l'analyse		
	Contenu du PGAF	Entrevue du mandataire / des bénéficiaires	Entrevue des membres du GTC
<p>Les bénéficiaires tentent-ils de diversifier les opportunités d'embauche des Cris (ex. implication des familles pour le suivi des activités forestières sur leurs territoires de chasse, implication des trappeurs pour le contrôle de la population de castors près des chemins forestiers, etc.)?</p> <p>(Sections 1.2.2 et 3 du PGAF)</p> <p>Les bénéficiaires proposent-ils d'accommoder les conditions des emplois offerts aux Cris en lien avec leur culture (ex. possibilité de participer au <i>Goose break</i> et au <i>Moose break</i>, respect des congés fériés des Autochtones, etc.)?</p> <p>(Sections 1.2.2 et 3 du PGAF)</p>			
Enjeu 8 Mettre en œuvre un processus d'amélioration continue intégrant le mode d'occupation du territoire des Cris			
<p>Les bénéficiaires sont-ils engagés dans un processus de certification des pratiques forestières intégrant des préoccupations autochtones?</p> <p>(Section 1.3 du PGAF)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, préciser lequel et où en est-on dans le processus? <p>Les bénéficiaires présentent-ils des objectifs d'amélioration continue en lien avec le respect de l'occupation crie du territoire (en lien avec OPMV#11)?</p> <p>(Sections 3.2.3 et 4.3.11 du PGAF)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment les bénéficiaires comptent-ils appliquer l'OPMV#11? 			

Orientations / Questions pour l'évaluation	Constats de l'analyse		
	Contenu du PGAF	Entrevue du mandataire / des bénéficiaires	Entrevue des membres du GTC
<p>Les bénéficiaires démontrent-ils une préoccupation par rapport à l'intégrité des sites crs dans le suivi de leur stratégie d'aménagement?</p> <p>(Section 8 du PGAF)</p> <ul style="list-style-type: none"> Les bénéficiaires ont-ils un protocole de suivi à cet effet? <p>Les bénéficiaires présentent-ils une stratégie d'acquisition de données en lien avec les préoccupations des Cris?</p> <p>(Section 9 du PGAF)</p> <ul style="list-style-type: none"> Si oui, comment l'information sera-t-elle véhiculée dans l'entreprise? <p>Les bénéficiaires s'allient-ils aux Cris pour proposer un agenda de monitoring ou de recherche?</p> <p>(Sections 8 et 9 du PGAF)</p> <ul style="list-style-type: none"> Ont-ils des exemples de partenariats avec les Cris pour développer des questions ou des projets de recherche? 			

Annexe C

Résultats détaillés de l'examen des plans

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
Enjeu 1 Reconnaître l'utilisation particulière et distincte du territoire par les Cris pour répondre à leurs besoins culturels, sociaux et économiques	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire a documenté les caractéristiques historiques de l'occupation du territoire par les Cris en utilisant de l'information sommaire provenant principalement de sites internet. Il a néanmoins décrit quelques éléments contemporains de l'occupation du territoire par les Cris.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En ce qui concerne les contacts interculturels, le mandataire précise en entrevue que son entreprise a l'habitude de contribuer financièrement à des activités communautaires (ex. tournois de hockey, derby de pêche, etc.) et ses dirigeants participent au tournoi de golf des organisations cries.</p> <p>Il mentionne par ailleurs ne pas avoir dispensé à son personnel une formation sur le mode de vie autochtone mais il s'intéresse à une telle activité dans le cadre de son processus de certification (Forestry Stewardship Council) et puisqu'il constate parfois de la méconnaissance et de la méfiance parmi ses employés et les autochtones dans ses camps forestiers.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Mistissini)</u></p> <p>Les membres cris affirment que les représentants du mandataire ne prennent pas part aux activités communautaires, qu'ils ne les côtoient que lors des consultations sur la foresterie.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Cet enjeu est fondamental et le plan doit permettre de juger si le mandataire comprend le milieu dans lequel il s'inscrit. C'est un préalable pour que les planificateurs puissent optimiser les mesures de l'ENRQC et bonifier leurs propositions d'aménagement.</p> <p>À la lecture du plan, on comprend que le mandataire considère tous les besoins des Cris comblés par le régime forestier adapté de l'ENRQC. Il ne prend donc pas la peine de décrire sa compréhension de l'occupation du territoire par les Cris (section 1.2.2). L'exploitation faunique des Cris est aussi oubliée à la section 2.2.4.</p> <p>Dans ses efforts d'amélioration continue, le mandataire aurait aussi avantage à accroître ses contacts culturels avec les membres des communautés cries concernées.</p>
Enjeu 2 Promouvoir l'intégration des savoirs écologiques des Cris dans la planification de l'aménagement forestier	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Les cartes d'aide à la planification ont été utilisées lors des séances de participation des Cris et les ententes de confidentialité ont été signées. Le rapport de participation est explicite à cet égard. Le mandataire démontre avoir valorisé les outils développés par les Cris pour bonifier sa planification.</p>	<p>Satisfaisant</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire précise qu'il procède à des visites terrain avec les trappeurs cris lorsque nécessaire afin de localiser des sites d'intérêt ou effectuer des suivis.</p> <p>Il donne des exemples de collaboration où il a fourni des données numériques cartographiques au personnel technique forestier des communautés cries.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Mistissini)</u></p> <p>Les membres cris confirment que les cartes d'aide à la planification ont été utilisées adéquatement lors des consultations.</p> <p>Ils précisent que les aires de trappes touchées par la planification n'ont pas été très perturbées par la foresterie par le passé et que les ajustements en fonction des sites cris sont plus faciles à faire.</p>	
<u>Enjeu 3</u> Assurer la participation significative des Cris	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire a effectué les deux rencontres requises avec les trappeurs. Le rapport de participation illustre en détail les ajustements à la planification discutés avec les trappeurs.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire démontre avoir optimisé les mécanismes de participation des Cris en apportant des options à la table, non pas une planification toute faite. Il était ouvert aux modifications.</p> <p>Le mandataire précise qu'il a un mécanisme de documentation des différends mais qu'il n'a pas eu à l'utiliser dans le cadre de ce plan. Il nous donne un exemple de différend en processus de résolution, sous la supervision du GTC, pour des superficies de scarifiage liées à un plan antérieur.</p> <p>Le mandataire a fourni un CD incluant ses plans et la cartographie connexe au Chef de la communauté crie en guise de mécanisme de consultation additionnel.</p>	Satisfaisant

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>Il mentionne que son processus de suivi de la satisfaction des Cris est informel et continué puisqu'il revoit les trappeurs tous les ans lors de la consultation sur le plan annuel.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Mistissini)</u></p> <p>Les membres cris sont généralement satisfaits du processus de participation. Ils nous parlent eux aussi du différend en processus de résolution.</p>	
<p><u>Enjeu 4</u> Respecter les sites qui sont importants pour les Cris</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire dit, lors de l'entrevue, s'être conformé aux dispositions de l'entente en ce qui concerne les sites d'intérêt des Cris (1%). Le mandataire affirme avoir considéré les autres sites lorsque possible.</p> <p>Le mandataire dit tenir compte des saisons d'utilisation des sites d'intérêt dans la planification de ses opérations. Il donne des exemples où il évite de faire des opérations dans des secteurs à des moments précis à la demande des Cris.</p> <p>Le mandataire dit ne pas avoir consulté les Cris de façon systématique pour la localisation des OPMV. Certains ajustements ont été évalués lors des séances de participation des Cris, notamment en ce qui concerne la localisation des refuges biologiques. On constate d'ailleurs des exemples à cet effet dans le rapport de participation.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Mistissini)</u></p> <p>Les représentants cris confirment que les sites d'intérêt des Cris ont été respectés et que le mandataire a tenu compte de la majorité des autres sites mentionnés par les maîtres de trappe. Ils mentionnent que les discussions concernant les saisons d'utilisation des sites ou les visites-terrain pour préciser certaines demandes sont, la plupart du temps, reportées à la planification annuelle.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire devait consulter les Cris en ce qui concerne la localisation des OPMV.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>Ils déplorent par ailleurs que les OPMV aient été consultés une fois qu'ils étaient déjà localisés sur la carte, et ce en fonction des critères du MRNF et non de ceux des Cris.</p>	
<p><u>Enjeu 5</u> Garantir le maintien des activités de chasse, de pêche et de piégeage</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire dit, lors de l'entrevue, s'être conformé aux dispositions de l'entente en ce qui concerne les sites d'intérêt faunique (25%). Le mandataire affirme avoir considéré les autres sites lorsque possible.</p> <p>Le mandataire dit tenir compte des saisons d'utilisation des sites d'intérêt faunique dans la planification de ses opérations. Il donne des exemples où il évite de faire des opérations, notamment le brûlage des andains, dans des secteurs lors de la saison de la chasse à la demande des Cris.</p> <p>Le mandataire dit ne pas avoir consulté les Cris pour la localisation des OPMV. Certains ajustements ont été évalués lors des séances de participation des Cris, notamment en ce qui concerne la localisation des refuges biologiques. Le mandataire n'a pas utilisé la Directive sur les habitats fauniques, ni la Stratégie des peuplements mélangés, même si son propre plan le préconise.</p> <p>Le mandataire a participé à quelques projets de recherche sur la faune en collaboration avec la Faune et Parcs Québec (FAPAQ).</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Mistissini)</u></p> <p>Les représentants cris confirment que les sites d'intérêt des Cris ont été respectés et que le mandataire a tenu compte de la majorité des autres sites mentionnés par les maîtres de trappe.</p> <p>Ils mentionnent que les discussions concernant les saisons d'utilisation des sites ou les visites-</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire devait introduire la Directive sur les habitats fauniques et la Stratégie sur les peuplements mélangés dans sa planification, en plus de consulter les Cris sur l'ensemble des OPMV les concernant.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>terrain pour préciser certaines demandes sont, la plupart du temps, reportées à la planification annuelle.</p> <p>Ils déplorent que les OPMV aient déjà été localisés sur la carte au moment de la consultation, et ce en fonction des critères du MRNF et non de ceux des Cris.</p>	
<u>Enjeu 6</u> Assurer l'intégrité du territoire de chasse familiale	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le rapport de participation montre que l'intégration des préoccupations des Cris concernant le développement du réseau routier était au cœur des séances de participation. Plusieurs exemples d'ajustements sont documentés.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire mentionne que le développement et l'entretien du réseau routier sont des enjeux majeurs des consultations. Il essaie autant que possible d'ajuster ses tracés en fonction des préoccupations des Cris.</p> <p>Le mandataire a une politique d'information de ses employés et sous-traitants sur le régime des terres et les règles de chasse et pêche dans le territoire conventionné. Il compte d'ailleurs la renforcer à travers la mise en œuvre de son processus FSC. En entrevue, il précise qu'il met beaucoup d'emphase sur le contrôle du braconnage dans ses secteurs d'opération.</p> <p>Il indique qu'il doit mettre en place des mesures de suivi en lien avec l'accès au territoire dans le cadre de son processus FSC.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Mistissini)</u></p> <p>Les représentants cris confirment que les consultations ont beaucoup porté sur l'accès et que plusieurs maîtres de trappe voyaient le développement d'un accès routier sur leur territoire, avec l'avènement de la foresterie, comme un point positif.</p> <p>Ils mentionnent par ailleurs qu'il existe un problème de vandalisme sur les camps des trappeurs lors du déroulement des opérations forestières.</p>	Satisfaisant

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
Enjeu 7 Accroître la diversité des avantages économiques et sociaux tirés de la forêt par les communautés crie	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le plan présente des chiffres liés à l'emploi et aux partenariats d'affaires avec les Crie et prévoit une progression à cet effet (tableau 25, section 3.2.6).</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En entrevue, le mandataire donne de nombreux exemples de contrats attribués aux Crie et de tentatives répétées pour diversifier les opportunités d'embauche. Il donne aussi des exemples où des accommodements étaient offerts pour favoriser l'embauche des Crie (ex. travaux sylvicoles près des communautés). Enfin, il mentionne comment il effectue une formation directe auprès des sous-traitants Crie en ce qui a trait aux normes à suivre du point de vue fiscal.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres crie Mistissini)</u></p> <p>Les membres crie affirment que les entrepreneurs sylvicoles crie se retrouvent souvent avec des travaux à effectuer dans les terrains les plus problématiques, ce qui n'aide pas leurs chances de succès.</p>	Satisfaisant
Enjeu 8 Mettre en œuvre un processus d'amélioration continue intégrant le mode d'occupation du territoire des Crie	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire est engagé dans un processus de certification (FSC) intégrant des préoccupations autochtones.</p> <p>Le plan présente les grilles fournies par le MRNF en ce qui concerne l'OPMV 11 et le suivi de la stratégie d'aménagement.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire s'est montré très engagé dans son processus FSC lors de l'entrevue et montre une volonté de s'améliorer à tous égards.</p>	Satisfaisant

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p data-bbox="184 256 695 285"><u>Entrevue du GTC (membres cris Mistissini)</u></p> <p data-bbox="184 318 1304 376">Les membres cris confirment avoir été interviewés par les auditeurs FSC du mandataire afin de valider ses efforts concernant les enjeux autochtones.</p>	

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
Enjeu 1 Reconnaître l'utilisation particulière et distincte du territoire par les Cris pour répondre à leurs besoins culturels, sociaux et économiques	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire a documenté les caractéristiques historiques de l'occupation du territoire par les Cris en utilisant de l'information sommaire provenant principalement de sites internet. Il a néanmoins décrit quelques éléments contemporains de l'occupation du territoire par les Cris.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En ce qui concerne les contacts interculturels, le mandataire précise en entrevue que son entreprise a l'habitude de contribuer financièrement à des activités communautaires (ex. tournois de hockey, derby de pêche, etc.) et ses dirigeants participent au tournoi de golf des organisations cries.</p> <p>Il mentionne par ailleurs ne pas avoir dispensé à son personnel une formation sur le mode de vie autochtone mais il s'intéresse à une telle activité dans le cadre de son processus FSC et puisqu'il constate parfois de la méconnaissance et de la méfiance parmi ses employés et les autochtones dans ses camps forestiers.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Mistissini)</u></p> <p>Les membres cris affirment que les représentants du mandataire ne prennent pas part aux activités communautaires, qu'ils ne les côtoient que lors des consultations sur la foresterie.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Cet enjeu est fondamental et le plan doit permettre de juger si le mandataire comprend le milieu dans lequel il s'inscrit. C'est un préalable pour que les planificateurs puissent optimiser les mesures de l'ENRQC et bonifier leurs propositions d'aménagement.</p> <p>À la lecture du plan, on comprend que le mandataire considère tous les besoins des Cris comblés par le régime forestier adapté de l'ENRQC. Il ne prend donc pas la peine de décrire sa compréhension de l'occupation du territoire par les Cris (section 1.2.2). L'exploitation faunique des Cris est aussi oubliée à la section 2.2.4.</p> <p>Dans ses efforts d'amélioration continue, le mandataire aurait aussi avantage à accroître ses contacts culturels avec les membres des communautés cries concernées.</p>
Enjeu 2 Promouvoir l'intégration des savoirs écologiques des Cris dans la planification de l'aménagement forestier	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Les cartes d'aide à la planification ont été utilisées lors des séances de participation des Cris et les ententes de confidentialité ont été signées. Le rapport de participation est explicite à cet égard. Le mandataire démontre avoir valorisé les outils développés par les Cris pour bonifier sa planification.</p>	<p>Satisfaisant</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire précise qu'il procède à des visites terrain avec les trappeurs cris lorsque nécessaire afin de localiser des sites d'intérêt ou effectuer des suivis.</p> <p>Il donne des exemples de collaboration où il a fourni des données numériques cartographiques au personnel technique forestier des communautés cries.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Mistissini)</u></p> <p>Les membres cris confirment que les cartes d'aide à la planification ont été utilisées adéquatement lors des consultations.</p> <p>Ils précisent que les aires de trappes touchées par la planification n'ont pas été très perturbées par la foresterie par le passé et que les ajustements en fonction des sites cris sont plus faciles à faire.</p>	
<u>Enjeu 3</u> Assurer la participation significative des Cris	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire a effectué les deux rencontres requises avec les trappeurs. Le rapport de participation illustre en détail les ajustements à la planification discutés avec les trappeurs.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire démontre avoir optimisé les mécanismes de participation des Cris en apportant des options à la table, non pas une planification toute faite. Il était ouvert aux modifications.</p> <p>Le mandataire précise qu'il a un mécanisme de documentation des différends mais qu'il n'a pas eu à l'utiliser dans le cadre de ce plan. Il nous donne un exemple de différend en processus de résolution, sous la supervision du GTC, pour des superficies de scarifiage liées à un plan antérieur.</p> <p>Le mandataire a fourni un CD incluant ses plans et la cartographie connexe au Chef de la communauté crie en guise de mécanisme de consultation additionnel.</p>	Satisfaisant

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>Il mentionne que son processus de suivi de la satisfaction des Cris est informel et continuuel puisqu'il revoit les trappeurs tous les ans lors de la consultation sur le plan annuel.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Mistissini)</u></p> <p>Les membres cris sont généralement satisfaits du processus de participation. Ils nous parlent eux aussi du différend en processus de résolution.</p>	
<p><u>Enjeu 4</u> Respecter les sites qui sont importants pour les Cris</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire dit, lors de l'entrevue, s'être conformé aux dispositions de l'entente en ce qui concerne les sites d'intérêt des Cris (1%). Le mandataire affirme avoir considéré les autres sites lorsque possible.</p> <p>Le mandataire dit tenir compte des saisons d'utilisation des sites d'intérêt dans la planification de ses opérations. Il donne des exemples où il évite de faire des opérations dans des secteurs à des moments précis à la demande des Cris.</p> <p>Le mandataire dit ne pas avoir consulté les Cris de façon systématique pour la localisation des OPMV. Certains ajustements ont été évalués lors des séances de participation des Cris, notamment en ce qui concerne la localisation des refuges biologiques. On constate d'ailleurs des exemples à cet effet dans le rapport de participation.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Mistissini)</u></p> <p>Les représentants cris confirment que les sites d'intérêt des Cris ont été respectés et que le mandataire a tenu compte de la majorité des autres sites mentionnés par les maîtres de trappe. Ils mentionnent que les discussions concernant les saisons d'utilisation des sites ou les visites-terrain pour préciser certaines demandes sont, la plupart du temps, reportées à la planification annuelle.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire devait consulter les Cris en ce qui concerne la localisation des OPMV.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>Ils déplorent par ailleurs que les OPMV aient été consultés une fois qu'ils étaient déjà localisés sur la carte, et ce en fonction des critères du MRNF et non de ceux des Cris.</p>	
<p><u>Enjeu 5</u> Garantir le maintien des activités de chasse, de pêche et de piégeage</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire dit, lors de l'entrevue, s'être conformé aux dispositions de l'entente en ce qui concerne les sites d'intérêt faunique (25%). Le mandataire affirme avoir considéré les autres sites lorsque possible.</p> <p>Le mandataire dit tenir compte des saisons d'utilisation des sites d'intérêt faunique dans la planification de ses opérations. Il donne des exemples où il évite de faire des opérations, notamment le brûlage des andains, dans des secteurs lors de la saison de la chasse à la demande des Cris.</p> <p>Le mandataire dit ne pas avoir consulté les Cris pour la localisation des OPMV. Certains ajustements ont été évalués lors des séances de participation des Cris, notamment en ce qui concerne la localisation des refuges biologiques. Le mandataire n'a pas utilisé la Directive sur les habitats fauniques, ni la Stratégie des peuplements mélangés, même si son propre plan le préconise.</p> <p>Le mandataire a participé à quelques projets de recherche sur la faune en collaboration avec la FAPAQ.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Mistissini)</u></p> <p>Les représentants cris confirment que les sites d'intérêt des Cris ont été respectés et que le mandataire a tenu compte de la majorité des autres sites mentionnés par les maîtres de trappe.</p> <p>Ils mentionnent que les discussions concernant les saisons d'utilisation des sites ou les visites-</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire devait introduire la Directive sur les habitats fauniques et la Stratégie sur les peuplements mélangés dans sa planification, en plus de consulter les Cris sur l'ensemble des OPMV les concernant.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>terrain pour préciser certaines demandes sont, la plupart du temps, reportées à la planification annuelle.</p> <p>Ils déplorent encore ici que les OPMV aient déjà été localisés sur la carte au moment de la consultation, et ce en fonction des critères du MRNF et non de ceux des Cris.</p>	
<u>Enjeu 6</u> Assurer l'intégrité du territoire de chasse familiale	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le rapport de participation montre que l'intégration des préoccupations des Cris concernant le développement du réseau routier était au cœur des séances de participation. Plusieurs exemples d'ajustements sont documentés.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire mentionne que le développement et l'entretien du réseau routier sont des enjeux majeurs des consultations. Il essaie autant que possible d'ajuster ses tracés en fonction des préoccupations des Cris.</p> <p>Le mandataire a une politique d'information de ses employés et sous-traitants sur le régime des terres et les règles de chasse et pêche dans le territoire conventionné. Il compte d'ailleurs la renforcer à travers la mise en œuvre de son processus FSC. En entrevue, il précise qu'il met beaucoup d'emphase sur le contrôle du braconnage dans ses secteurs d'opération.</p> <p>Il indique qu'il doit mettre en place des mesures de suivi en lien avec l'accès au territoire dans le cadre de son processus FSC.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Mistissini)</u></p> <p>Les représentants cris confirment que les consultations ont beaucoup porté sur l'accès et que plusieurs maîtres de trappe voyaient le développement d'un accès routier sur leur territoire, avec l'avènement de la foresterie, comme un point positif.</p> <p>Ils mentionnent par ailleurs qu'il existe un problème de vandalisme sur les camps des trappeurs lors du déroulement des opérations forestières.</p>	Satisfaisant

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
Enjeu 7 Accroître la diversité des avantages économiques et sociaux tirés de la forêt par les communautés criées	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le plan présente des chiffres liés à l'emploi et aux partenariats d'affaires avec les Cris et prévoit une progression à cet effet (tableau 25, section 3.2.6).</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En entrevue, le mandataire donne de nombreux exemples de contrats attribués aux Cris et de tentatives répétées pour diversifier les opportunités d'embauche. Il donne aussi des exemples où des accommodements étaient offerts pour favoriser l'embauche des Cris (ex. travaux sylvicoles près des communautés). Enfin, il mentionne comment il effectue une formation directe auprès des sous-traitants Cris en ce qui a trait aux normes à suivre du point de vue fiscal.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Mistissini)</u></p> <p>Les membres cris affirment que les entrepreneurs sylvicoles cris se retrouvent souvent avec des travaux à effectuer dans les terrains les plus problématiques, ce qui n'aide pas leurs chances de succès.</p>	Satisfaisant
Enjeu 8 Mettre en œuvre un processus d'amélioration continue intégrant le mode d'occupation du territoire des Cris	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire est engagé dans un processus de certification (FSC) intégrant des préoccupations autochtones.</p> <p>Le plan présente les grilles fournies par le MRNF en ce qui concerne l'OPMV 11 et le suivi de la stratégie d'aménagement.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire s'est montré très engagé dans son processus FSC lors de l'entrevue et montre une volonté de s'améliorer à tous égards.</p>	Satisfaisant

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p data-bbox="184 256 695 285"><u>Entrevue du GTC (membres cris Mistissini)</u></p> <p data-bbox="184 318 1304 376">Les membres cris confirment avoir été interviewés par les auditeurs FSC du mandataire afin de valider ses efforts concernant les enjeux autochtones.</p>	

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
Enjeu 1 Reconnaître l'utilisation particulière et distincte du territoire par les Cris pour répondre à leurs besoins culturels, sociaux et économiques	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire a documenté les caractéristiques historiques de l'occupation du territoire par les Cris en utilisant de l'information sommaire provenant principalement de sites internet. Il a par ailleurs inclus certaines caractéristiques de l'occupation du territoire par les Cris dans quelques autres sections du plan, notamment à travers la section 2.2 sur la description et l'utilisation du territoire.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En ce qui concerne les contacts interculturels, le mandataire précise en entrevue qu'il n'a pas l'habitude de participer aux activités communautaires. Il est ouvert mais considère que l'invitation doit venir des Cris.</p> <p>Il mentionne par ailleurs avoir participé à une formation sur le mode de vie autochtone.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Oujé-Bougoumou)</u></p> <p>Les membres cris constatent certains efforts mais déplorent un manque de compréhension du mandataire quant au mode d'occupation du territoire des Cris. Ils citent en exemple une occasion où le mandataire voulait déposer un plan de récupération du bois après feu dans un secteur et pour lequel il a proposé au maître de trappe de déplacer ses sites d'intérêt faunique (25%) pour qu'il puisse optimiser ses opérations.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Cet enjeu est fondamental et le plan doit permettre de juger si le mandataire comprend le milieu dans lequel il s'inscrit. C'est un préalable pour que les planificateurs puissent optimiser les mesures de l'ENRQC et bonifier leurs propositions d'aménagement.</p> <p>À la lecture du plan, on comprend que le mandataire considère tous les besoins des Cris comblés par le régime forestier adapté de l'ENRQC. Il ne prend donc pas la peine de décrire sa compréhension de l'occupation du territoire par les Cris (section 1.2.2).</p> <p>Le mandataire aurait avantage à développer des contacts culturels avec les membres des communautés cries concernées.</p>
Enjeu 2 Promouvoir l'intégration des savoirs écologiques des Cris dans la planification de l'aménagement forestier	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Les cartes d'aide à la planification ont été utilisées lors des séances de participation des Cris et les ententes de confidentialité ont été signées. Le rapport de participation est explicite à cet égard.</p>	<p>Satisfaisant</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En entrevue, le mandataire démontre avoir valorisé les outils développés par les Cris pour bonifier sa planification. Il précise aussi qu'il a une politique de localisation et de suivi des sites d'intérêt des Cris qui implique les trappeurs et des visites terrain.</p> <p>Il donne des exemples de collaboration où il a fourni des données numériques (tracés routiers) aux communautés cris et il indique qu'il imprime des cartes aux trappeurs qui le souhaitent.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Oujé-Bougoumou)</u></p> <p>Les membres cris confirment que les cartes d'aide à la planification ont été utilisées de façon satisfaisante lors des consultations. Ils précisent que le mandataire a invité certains trappeurs à aller sur le territoire préciser la localisation de sites d'intérêt lorsque ces sites feront partie de la planification annuelle.</p>	
<u>Enjeu 3</u> Assurer la participation significative des Cris	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire a effectué les deux rencontres requises avec les trappeurs. Le rapport de participation illustre certains ajustements à la planification discutés avec les trappeurs.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En entrevue, le mandataire démontre avoir optimisé les mécanisme de participation des Cris en apportant des options à la table, non pas une planification toute faite. Le mandataire a aussi testé l'utilisation de supports visuels lors des séances de participation.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Oujé-Bougoumou)</u></p> <p>Les membres cris mentionnent que le mandataire ne respecte pas toujours les demandes des trappeurs. Ils se demandent comment agir en cas de différend non résolu, ajoutant que les membres du Québec au GTC avaient l'habitude de tout régler directement avec les compagnies ; ils préfèrent la nouvelle approche de participation où le mandataire est présent à la table.</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le mandataire devrait prévoir un mécanisme de suivi de la satisfaction des Cris par rapport à leur participation aux mécanismes de planification.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
Enjeu 4 Respecter les sites qui sont importants pour les Cris	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire a respecté l'entente pour ce qui est des sites d'intérêt (1%). Il nous cite également son rapport de participation qui fait état de mesures d'harmonisation qui s'appliquent à des sites d'intérêt autres.</p> <p>Le mandataire mentionne qu'il précise aux Cris, lors des séances de participation, les saisons durant lesquelles il prévoit réaliser les activités forestières. Les Cris peuvent demander des ajustements si nécessaires.</p> <p>Le mandataire précise qu'il a localisé les OPMV en consultation avec les Cris et lorsque possible, en synergie avec leurs intérêts. Il nous montre des exemples apparaissant dans le plan et dans le rapport de participation.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Oujé-Bougoumou)</u></p> <p>Les membres Cris pensent que les sites ont été respectés mais mentionnent que ce sont les représentants du MRNF qui procèdent habituellement à ce genre de vérifications.</p>	Satisfaisant
Enjeu 5 Garantir le maintien des activités de chasse, de pêche et de piégeage	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire a respecté l'entente pour ce qui est des sites d'intérêt faunique (25%). Il nous cite également son rapport de participation qui fait état de mesures d'harmonisation qui s'appliquent</p>	Satisfaisant

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>à d'autres habitats fauniques.</p> <p>Le mandataire mentionne qu'il précise aux Cris, lors des séances de participation, les saisons durant lesquelles il prévoit réaliser les activités forestières. Les Cris peuvent demander des ajustements si nécessaires.</p> <p>Le mandataire précise qu'il a localisé les OPMV en consultation avec les Cris et lorsque possible, en synergie avec leurs intérêts. Il nous montre des exemples apparaissant dans le plan et dans le rapport de participation. De plus, le mandataire démontre, lors de l'entrevue, avoir pris connaissance de la Directive sur les habitats fauniques et de la Stratégie sur les peuplements mélangés, et d'en avoir intégré les principes dans sa planification lorsque requis.</p> <p>Le mandataire a participé à quelques projets de recherche sur la faune en collaboration avec la Forêt modèle crie de Waswanipi et la FAPAQ.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Oujé-Bougoumou)</u></p> <p>Les membres Cris pensent que les sites ont été respectés mais mentionnent que ce sont les représentants du MRNF qui procèdent habituellement à ce genre de vérifications.</p>	
<u>Enjeu 6 Assurer l'intégrité du territoire de chasse familiale</u>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le rapport de participation ne mentionne que quelques exemples où des maîtres de trappe demandent la construction de certains chemins d'accès à des sites d'intérêt.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire démontre néanmoins, lors de l'entrevue, valoriser leur participation à cet effet. Il explique, par exemple, qu'il offre des options de tracés aux maîtres de trappe pour le développement du réseau routier.</p> <p>Le mandataire n'a pas de politique d'information de ses employés et sous-traitants sur le régime des terres et sur les règles de chasse et pêche dans le territoire conventionné mais il affirme que ceux-ci connaissent bien les règles.</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le rapport de participation pourrait être plus explicite sur l'intégration des préoccupations des Cris dans le développement du réseau routier.</p> <p>Le mandataire devrait informer ses employés et sous-traitants sur le régime des terres et les règles de chasse et pêche en territoire conventionné.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>Le mandataire nous donne un exemple où il a fait des démarches auprès du MRNF et la Municipalité de Baie-James (MBJ) pour bloquer un accès routier vers une aire de trappe, à la demande du maître de trappe, après les opérations forestières. Sans avoir de politique formelle, c'est le type de suivi qu'il effectue.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Oujé-Bougoumou)</u></p> <p>Les représentants cris confirment que les discussions lors des consultations portent fréquemment sur la localisation des chemins et sur leur gravelage. Ils précisent que le mandataire tente d'accommoder les trappeurs en ce sens.</p>	
<p><u>Enjeu 7</u> Accroître la diversité des avantages économiques et sociaux tirés de la forêt par les communautés cris</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le plan présente des chiffres liés à l'emploi et aux partenariats d'affaires avec les Cris et prévoit une progression à cet effet (tableau 25, section 3.2.6).</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En entrevue, le mandataire se dit ouvert à favoriser les Cris en autant qu'ils démontrent une constance et/ou une compétitivité. Il donne quelques exemples de succès mais davantage d'exemples d'échecs.</p> <p>Il affirme que la formation s'effectue directement sur le terrain par un suivi rigoureux mais ne fait pas état d'une politique particulière concernant le développement de la main d'œuvre crie.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Oujé-Bougoumou)</u></p> <p>Les membres cris se rappellent de quelques contrats d'entretien de chemins attribués à des Cris possédant de la machinerie lourde.</p> <p>Ils précisent que les entrepreneurs cris se laissent souvent décourager par les exigences fiscales liées à l'opération d'une compagnie.</p>	<p>Satisfaisant</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
Enjeu 8 Mettre en œuvre un processus d'amélioration continue intégrant le mode d'occupation du territoire des Cris	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le processus de certification dans lequel le mandataire est engagé ne contient pas d'objectifs en lien avec les autochtones.</p> <p>Le plan présente les grilles fournies par le MRNF en ce qui concerne l'OPMV 11 et le suivi de la stratégie d'aménagement.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire souhaite qu'il y ait des bancs d'essai pour faire évoluer le régime forestier adapté de l'ENRQC.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Oujé-Bougoumou)</u></p> <p>Aucune mention.</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le mandataire devrait être en mesure de proposer des objectifs d'amélioration continue sur les enjeux autochtones.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p><u>Enjeu 1</u> Reconnaître l'utilisation particulière et distincte du territoire par les Cris pour répondre à leurs besoins culturels, sociaux et économiques</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire a documenté les caractéristiques historiques de l'occupation du territoire par les Cris en utilisant de l'information sommaire provenant principalement de sites internet. Il a par ailleurs inclus certaines caractéristiques de l'occupation du territoire par les Cris dans quelques autres sections du plan, notamment à travers la section 2.2 sur la description et l'utilisation du territoire.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En ce qui concerne les contacts interculturels, le mandataire précise en entrevue qu'il n'a pas l'habitude de participer aux activités communautaires. Il est ouvert mais considère que l'invitation doit venir des Cris.</p> <p>Il mentionne par ailleurs avoir participé à une formation sur le mode de vie autochtone.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Oujé-Bougoumou)</u></p> <p>Les membres cris constatent certains efforts mais déplorent un manque de compréhension du mandataire quant au mode d'occupation du territoire des Cris. Ils citent en exemple une occasion où le mandataire voulait déposer un plan de récupération du bois après feu dans un secteur et pour lequel il a proposé au maître de trappe de déplacer ses sites d'intérêt faunique (25%) pour qu'il puisse optimiser ses opérations.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Cet enjeu est fondamental et le plan doit permettre de juger si le mandataire comprend le milieu dans lequel il s'inscrit. C'est un préalable pour que les planificateurs puissent optimiser les mesures de l'ENRQC et bonifier leurs propositions d'aménagement.</p> <p>À la lecture du plan, on comprend que le mandataire considère tous les besoins des Cris comblés par le régime forestier adapté de l'ENRQC. Il ne prend donc pas la peine de décrire sa compréhension de l'occupation du territoire par les Cris (section 1.2.2).</p> <p>Le mandataire aurait avantage à développer des contacts culturels avec les membres des communautés cries concernées.</p>
<p><u>Enjeu 2</u> Promouvoir l'intégration des savoirs écologiques des Cris dans la planification de l'aménagement forestier</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Les cartes d'aide à la planification ont été utilisées lors des séances de participation des Cris et les ententes de confidentialité ont été signées. Le rapport de participation est explicite à cet égard.</p>	<p>Satisfaisant</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En entrevue, le mandataire démontre avoir valorisé les outils développés par les Cris pour bonifier sa planification. Il précise aussi qu'il a une politique de localisation et de suivi des sites d'intérêt des Cris qui implique les trappeurs et des visites terrain.</p> <p>Il donne des exemples de collaboration où il a fourni des données numériques (tracés routiers) aux communautés cries et il indique qu'il imprime des cartes aux trappeurs qui le souhaitent.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Oujé-Bougoumou)</u></p> <p>Les membres cris confirment que les cartes d'aide à la planification ont été utilisées de façon satisfaisante lors des consultations. Ils précisent que le mandataire a invité certains trappeurs à aller sur le territoire préciser la localisation de sites d'intérêt lorsque ces sites feront partie de la planification annuelle.</p>	
<p><u>Enjeu 3 Assurer la participation significative des Cris</u></p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire a effectué les deux rencontres requises avec les trappeurs. Le rapport de participation illustre certains ajustements à la planification discutés avec les trappeurs.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En entrevue, le mandataire démontre avoir optimisé les mécanisme de participation des Cris en apportant des options à la table, non pas une planification toute faite. Le mandataire a aussi testé l'utilisation de supports visuels lors des séances de participation.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Oujé-Bougoumou)</u></p> <p>Les membres cris mentionnent que le mandataire ne respecte pas toujours les demandes des trappeurs. Ils se demandent comment agir en cas de différend non résolu, ajoutant que les membres du Québec au GTC avaient l'habitude de tout régler directement avec les compagnies ; ils préfèrent la nouvelle approche de participation où le mandataire est présent à la table.</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le mandataire devrait prévoir un mécanisme de suivi de la satisfaction des Cris par rapport à leur participation aux mécanismes de planification.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
Enjeu 4 Respecter les sites qui sont importants pour les Cris	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire a respecté l'entente pour ce qui est des sites d'intérêt (1%). Il nous cite également son rapport de participation qui fait état de mesures d'harmonisation qui s'appliquent à des sites d'intérêt autres.</p> <p>Le mandataire mentionne qu'il précise aux Cris, lors des séances de participation, les saisons durant lesquelles il prévoit réaliser les activités forestières. Les Cris peuvent demander des ajustements si nécessaires.</p> <p>Le mandataire précise qu'il a localisé les OPMV en consultation avec les Cris et lorsque possible, en synergie avec leurs intérêts. Il nous montre des exemples apparaissant dans le plan et dans le rapport de participation.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Oujé-Bougoumou)</u></p> <p>Les membres Cris pensent que les sites ont été respectés mais mentionnent que ce sont les représentants du MRNF qui procèdent habituellement à ce genre de vérifications.</p>	Satisfaisant
Enjeu 5 Garantir le maintien des activités de chasse, de pêche et de piégeage	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire a respecté l'entente pour ce qui est des sites d'intérêt faunique (25%). Il nous cite également son rapport de participation qui fait état de mesures d'harmonisation qui s'appliquent</p>	Satisfaisant

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>à d'autres habitats fauniques.</p> <p>Le mandataire mentionne qu'il précise aux Cris, lors des séances de participation, les saisons durant lesquelles il prévoit réaliser les activités forestières. Les Cris peuvent demander des ajustements si nécessaires.</p> <p>Le mandataire précise qu'il a localisé les OPMV en consultation avec les Cris et lorsque possible, en synergie avec leurs intérêts. Il nous montre des exemples apparaissant dans le plan et dans le rapport de participation. De plus, le mandataire démontre, lors de l'entrevue, avoir pris connaissance de la Directive sur les habitats fauniques et de la Stratégie sur les peuplements mélangés, et d'en avoir intégré les principes dans sa planification lorsque requis.</p> <p>Le mandataire a participé à quelques projets de recherche sur la faune en collaboration avec la Forêt modèle crie de Waswanipi et la FAPAQ.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Oujé-Bougoumou)</u></p> <p>Les membres Cris pensent que les sites ont été respectés mais mentionnent que ce sont les représentants du MRNF qui procèdent habituellement à ce genre de vérifications.</p>	
<u>Enjeu 6 Assurer l'intégrité du territoire de chasse familiale</u>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le rapport de participation ne mentionne que quelques exemples où des maîtres de trappe demandent la construction de certains chemins d'accès à des sites d'intérêt.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire démontre néanmoins, lors de l'entrevue, valoriser leur participation à cet effet. Il explique, par exemple, qu'il offre des options de tracés aux maîtres de trappe pour le développement du réseau routier.</p> <p>Le mandataire n'a pas de politique d'information de ses employés et sous-traitants sur le régime des terres et sur les règles de chasse et pêche dans le territoire conventionné mais il affirme que ceux-ci connaissent bien les règles.</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le rapport de participation pourrait être plus explicite sur l'intégration des préoccupations des Cris dans le développement du réseau routier.</p> <p>Le mandataire devrait informer ses employés et sous-traitants sur le régime des terres et les règles de chasse et pêche en territoire conventionné.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>Le mandataire nous donne un exemple où il a fait des démarches auprès du MRNF et la MBJ pour bloquer un accès routier vers une aire de trappe, à la demande du maître de trappe, après les opérations forestières. Sans avoir de politique formelle, c'est le type de suivi qu'il effectue.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Oujé-Bougoumou)</u></p> <p>Les représentants cris confirment que les discussions lors des consultations portent fréquemment sur la localisation des chemins et sur leur gravelage. Ils précisent que le mandataire tente d'accommoder les trappeurs en ce sens.</p>	
<p><u>Enjeu 7</u> Accroître la diversité des avantages économiques et sociaux tirés de la forêt par les communautés cris</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le plan présente des chiffres liés à l'emploi et aux partenariats d'affaires avec les Cris et prévoit une progression à cet effet (tableau 25, section 3.2.6).</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En entrevue, le mandataire se dit ouvert à favoriser les Cris en autant qu'ils démontrent une constance et/ou une compétitivité. Il donne quelques exemples de succès mais davantage d'exemples d'échecs.</p> <p>Il affirme que la formation s'effectue directement sur le terrain par un suivi rigoureux mais ne fait pas état d'une politique particulière concernant le développement de la main d'œuvre crie.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Oujé-Bougoumou)</u></p> <p>Les membres cris se rappellent de quelques contrats d'entretien de chemins attribués à des Cris possédant de la machinerie lourde.</p> <p>Ils précisent que les entrepreneurs cris se laissent souvent décourager par les exigences fiscales liées à l'opération d'une compagnie.</p>	<p>Satisfaisant</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<u>Enjeu 8</u> Mettre en œuvre un processus d'amélioration continue intégrant le mode d'occupation du territoire des Cris	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le processus de certification dans lequel le mandataire est engagé ne contient pas d'objectifs en lien avec les autochtones.</p> <p>Le plan présente les grilles fournies par le MRNF en ce qui concerne l'OPMV 11 et le suivi de la stratégie d'aménagement.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire souhaite qu'il y ait des bancs d'essai pour faire évoluer le régime forestier adapté de l'ENRQC.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Oujé-Bougoumou)</u></p> <p>Aucune mention.</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le mandataire devrait être en mesure de proposer des objectifs d'amélioration continue sur les enjeux autochtones.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
Enjeu 1 Reconnaître l'utilisation particulière et distincte du territoire par les Cris pour répondre à leurs besoins culturels, sociaux et économiques	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire ne s'est pas limité à décrire le contexte historique des communautés autochtones dans les sections 1.2 et 3 du plan. Il a aussi inclus les caractéristiques de l'occupation du territoire par les Cris dans plusieurs autres sections du plan, notamment à travers la section 2.2 sur la description et l'utilisation du territoire.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire collabore activement dans les activités communautaires, que ce soit par le financement ou le prêt d'équipement. Ses employés sont majoritairement Cris et travaillent directement dans la communauté de Waswanipi.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Aucune mention.</p>	Satisfaisant
Enjeu 2 Promouvoir l'intégration des savoirs écologiques des Cris dans la planification de l'aménagement forestier	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le rapport de participation fait état d'échanges entre le mandataire et les trappeurs à propos des cartes d'aide à la planification mais que les demandes émanant de ces échanges ont été reportées à la planification annuelle.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire précise que sa planification quinquennale était déjà réalisée lorsqu'il a pris connaissance des cartes d'aide à la planification des trappeurs. Les ententes de confidentialité ont tout de même été signées. Les cartes seront utilisées davantage pour préciser la planification annuelle.</p> <p>Le mandataire a contribué au développement des outils de documentation des savoirs</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire aurait dû ajuster sa planification en fonction des cartes d'aide à la planification.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>écologiques des Cris par sa participation à des projets de recherche de la Forêt modèle crie de Waswanipi à cet égard.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris précisent que le mandataire a amorcé ses consultations avec les trappeurs très peu de temps avant la date de dépôt du plan et qu'il n'a pas utilisé les cartes d'aide à la planification.</p>	
<u>Enjeu 3 Assurer la participation significative des Cris</u>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le rapport de participation fait état de plusieurs tentatives pour rencontrer les trappeurs.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En entrevue, le représentant du mandataire précise toutefois que la plupart des maîtres de trappe n'ont été rencontrés qu'une seule fois. On constate que plusieurs des demandes d'harmonisation soulevées par les trappeurs sont reportées à la consultation pour les plans annuels.</p> <p>Le mandataire présente habituellement ses rapports d'activités et sa planification à l'assemblée générale de Waswanipi pour le bénéfice de l'ensemble de la communauté.</p> <p>Il n'y a pas d'activités de suivi sur le terrain ou de mesure de la satisfaction prévues.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris précisent que le mandataire a amorcé ses consultations avec les trappeurs très peu de temps avant la date de dépôt du plan.</p> <p>Les membres cris affirment que l'horaire serré dans le cas de Waswanipi (½ heure par rencontre), vu le nombre de territoires de chasse touchés, n'allouait pas toujours une participation significative des maîtres de trappe.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire n'a pas tenu les deux séances de participation requises.</p> <p>Le mandataire devrait prévoir un mécanisme de suivi de la satisfaction des Cris par rapport à leur participation aux mécanismes de planification.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
Enjeu 4 Respecter les sites qui sont importants pour les Cris	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire dit, lors de l'entrevue, s'être conformé aux dispositions de l'entente en ce qui concerne les sites d'intérêt des Cris (1%). Bien qu'il se démontre ouvert à adapter ses propositions d'aménagement en ce qui concerne les autres sites d'intérêt, le mandataire n'a pas donné d'exemple concret.</p> <p>Le mandataire n'a pas documenté l'information sur les saisons d'utilisation des sites d'intérêt par les Cris.</p> <p>Le mandataire dit ne pas avoir fait participer les Cris pour localiser les OPMV. Mais il affirme toutefois avoir sélectionné des secteurs pour l'application des OPMV en fonction de sa connaissance des préoccupations des Cris. Ces secteurs ont tout de même été présentés aux maîtres de trappe.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Aucune mention.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire devrait considérer des mesures d'harmonisation pour l'ensemble des sites dès la planification quinquennale et non attendre la consultation pour le plan annuel.</p> <p>Le mandataire devrait consulter les Cris en ce qui concerne la localisation des OPMV.</p>
Enjeu 5 Garantir le maintien des activités de chasse, de pêche et de piégeage	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire dit, lors de l'entrevue, s'être conformé aux dispositions de l'entente en ce qui concerne les sites d'intérêt faunique des Cris (25%). Le mandataire demeure ouvert à ajuster ses</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire devrait considérer des mesures d'harmonisation pour l'ensemble des sites dès la planification quinquennale et non attendre la consultation pour le plan annuel.</p> <p>Le mandataire devrait introduire la Directive</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>pratiques en fonction des demandes venant des Cris par rapport aux autres habitats fauniques.</p> <p>Le mandataire n'a pas documenté l'information sur les saisons d'utilisation des sites d'intérêt faunique par les Cris.</p> <p>Le mandataire dit ne pas avoir fait participer les Cris pour localiser les OPMV. Mais il affirme toutefois avoir sélectionné des secteurs pour l'application des OPMV en fonction de sa connaissance des préoccupations des Cris. Ces secteurs ont tout de même été présentés aux maîtres de trappe.</p> <p>Le mandataire n'a pas démontré avoir utilisé la Directive sur les habitats fauniques, ni la Stratégie des peuplements mélangés, même si son propre plan le préconise.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris reconnaissent que le mandataire fait son possible pour intégrer les autres sites fauniques que le 25%. Mais ils considèrent que la consultation sur les OPMV fut inexistante.</p>	<p>sur les habitats fauniques et la Stratégie sur les peuplements mélangés dans sa planification en plus de consulter les Cris sur l'ensemble des OPMV les concernant.</p>
<p><u>Enjeu 6 Assurer l'intégrité du territoire de chasse familiale</u></p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le rapport de participation indique que les préoccupations des trappeurs concernant le développement du réseau routier ne sont pas toujours intégrées, particulièrement lorsque la construction de chemins est prévue par un bénéficiaire autre que le mandataire. Dans ces cas, on reporte la consultation au plan annuel.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire n'a pas de politique d'information de ses employés ou sous-traitants sur les règlements de chasse et pêche ou sur le régime des terres de la CBJNQ et n'a pas de mesures de suivi de l'accès.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris confirment.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le fait de reporter la consultation sur la construction et l'utilisation des chemins forestiers est la cause de nombreuses mésententes antérieures. Bien souvent, le mandataire ne peut plus modifier ses plans ou ses pratiques lors du plan annuel, justifiant que les chemins sont déjà construits, ou que la machinerie n'est plus dans le secteur, ou d'autres raisons du genre.</p> <p>Il est primordial d'aborder cet enjeu lors de la planification quinquennale en concertation avec les maîtres de trappe.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>Ils ajoutent que l'expansion des routes d'accès est une préoccupation constante des maîtres de trappe. Beaucoup aimeraient que les compagnies forestières bloquent les chemins après les activités forestières pour limiter l'accès mais le MRNF est contre cette pratique.</p>	
<p><u>Enjeu 7</u> Accroître la diversité des avantages économiques et sociaux tirés de la forêt par les communautés cries</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire a une politique à cet égard et ses chiffres (tableau 25, section 3.2.6 du plan) le démontrent dans le plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le représentant du mandataire précise en entrevue que, comme l'entreprise est située dans la communauté, les horaires sont ajustés en fonction de la culture crie.</p> <p>Il donne également des exemples de leur participation à des programme de développement de la main-d'œuvre crie et à des activités de formation du personnel une fois embauché.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Aucune mention.</p>	<p>Satisfaisant</p>
<p><u>Enjeu 8</u> Mettre en œuvre un processus d'amélioration continue intégrant le mode d'occupation du territoire des Cris</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire n'est pas engagé dans un processus de certification des pratiques forestières.</p> <p>Le plan présente les grilles fournies par le MRNF en ce qui concerne l'OPMV 11 et le suivi de la stratégie d'aménagement.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le représentant du mandataire précise en entrevue qu'ils sont une petite compagnie avec peu de</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le mandataire devrait être en mesure de proposer des objectifs d'amélioration continue sur les enjeux autochtones.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
personnel et qu'ils ont tendance à faire le minimum acceptable par le MRNF. <u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u> Aucune mention.	

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
Enjeu 1 Reconnaître l'utilisation particulière et distincte du territoire par les Cris pour répondre à leurs besoins culturels, sociaux et économiques	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire a documenté les caractéristiques historiques de l'occupation du territoire par les Cris en utilisant de l'information sommaire provenant principalement de sites internet. Il a par ailleurs inclus certaines caractéristiques de l'occupation du territoire par les Cris dans quelques autres sections du plan, notamment à travers la section 2.2 sur la description et l'utilisation du territoire.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En ce qui concerne les contacts interculturels, le mandataire précise en entrevue qu'il n'a pas l'habitude de participer aux activités communautaires. Il est ouvert mais considère que l'invitation doit venir des Cris.</p> <p>Il mentionne par ailleurs avoir participé à une formation sur le mode de vie autochtone.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris précisent qu'ils ont invité le mandataire à venir faire des consultations lors d'un rassemblement culturel au Vieux-Poste de Waswanipi mais celui-ci a refusé prétextant que ce serait plus efficace dans les bureaux.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Cet enjeu est fondamental et le plan doit permettre de juger si le mandataire comprend le milieu dans lequel il s'inscrit. C'est un préalable pour que les planificateurs puissent optimiser les mesures de l'ENRQC et bonifier leurs propositions d'aménagement.</p> <p>À la lecture du plan, on comprend que le mandataire considère tous les besoins des Cris comblés par le régime forestier adapté de l'ENRQC. Il ne prend donc pas la peine de décrire sa compréhension de l'occupation du territoire par les Cris (section 1.2.2).</p> <p>Le mandataire aurait avantage à développer des contacts culturels avec les membres des communautés cries concernées.</p>
Enjeu 2 Promouvoir l'intégration des savoirs écologiques des Cris dans la planification de l'aménagement forestier	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Les cartes d'aide à la planification ont été utilisées lors des séances de participation des Cris et les ententes de confidentialité ont été signées. Le rapport de participation est explicite à cet égard.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En entrevue, le mandataire démontre avoir valorisé les outils développés par les Cris pour</p>	<p>Satisfaisant</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>bonifier sa planification. Il précise aussi qu'il a une politique de localisation et de suivi des sites d'intérêt des Cris qui implique les trappeurs et des visites terrain.</p> <p>Il donne des exemples de collaboration où il a fourni des données numériques (tracés routiers) aux communautés crises et il indique qu'il imprime des cartes aux trappeurs qui le souhaitent.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres crise Waswanipi)</u></p> <p>Les membres crise confirment que le mandataire a soumis des options d'aménagement aux maîtres de trappe, notamment en ce qui concerne les tracés routiers, et qu'il respectait les choix des trappeurs, sauf lorsque les demandes lui exigeaient de contrevenir à la Loi sur les forêts.</p>	
<u>Enjeu 3</u> Assurer la participation significative des Cris	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire a effectué les deux rencontres requises avec les trappeurs. Le rapport de participation illustre certains ajustements à la planification discutés avec les trappeurs.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En entrevue, le mandataire démontre avoir optimisé les mécanisme de participation des Cris en apportant des options à la table, non pas une planification toute faite. Le mandataire a aussi testé l'utilisation de supports visuels lors des séances de participation.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres crise Waswanipi)</u></p> <p>Les membres crise confirment.</p> <p>Mais les membres crise affirment que l'horaire serré dans le cas de Waswanipi (½ heure par rencontre), vu le nombre de territoires de chasse touchés, n'allouait pas toujours une participation significative des maîtres de trappe.</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le mandataire devrait prévoir un mécanisme de suivi de la satisfaction des Cris par rapport à leur participation aux mécanismes de planification.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
Enjeu 4 Respecter les sites qui sont importants pour les Cris	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire a respecté l'entente pour ce qui est des sites d'intérêt (1%). Il nous cite également son rapport de participation qui fait état de mesures d'harmonisation qui s'appliquent à des sites d'intérêt autres.</p> <p>Le mandataire mentionne qu'il précise aux Cris, lors des séances de participation, les saisons durant lesquelles il prévoit réaliser les activités forestières. Les Cris peuvent demander des ajustements si nécessaires.</p> <p>Le mandataire précise qu'il a localisé les OPMV en consultation avec les Cris et lorsque possible, en synergie avec leurs intérêts. Il nous montre des exemples apparaissant dans le plan et dans le rapport de participation.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Aucune mention.</p>	Satisfaisant
Enjeu 5 Garantir le maintien des activités de chasse, de pêche et de piégeage	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire a respecté l'entente pour ce qui est des sites d'intérêt faunique (25%). Il nous cite également son rapport de participation qui fait état de mesures d'harmonisation qui s'appliquent à d'autres habitats fauniques.</p>	Satisfaisant

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>Le mandataire mentionne qu'il précise aux Cris, lors des séances de participation, les saisons durant lesquelles il prévoit réaliser les activités forestières. Les Cris peuvent demander des ajustements si nécessaires.</p> <p>Le mandataire précise qu'il a localisé les OPMV en consultation avec les Cris et lorsque possible, en synergie avec leurs intérêts. Il nous montre des exemples apparaissant dans le plan et dans le rapport de participation. De plus, le mandataire démontre, lors de l'entrevue, avoir pris connaissance de la Directive sur les habitats fauniques et de la Stratégie sur les peuplements mélangés, et d'en avoir intégré les principes dans sa planification lorsque requis.</p> <p>Le mandataire a participé à quelques projets de recherche sur la faune en collaboration avec la Forêt modèle crie de Waswanipi et la FAPAQ.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Aucune mention.</p>	
<u>Enjeu 6</u> Assurer l'intégrité du territoire de chasse familiale	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le rapport de participation ne mentionne que quelques exemples où des maîtres de trappe demandent la construction de certains chemins d'accès à des sites d'intérêt.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire démontre néanmoins, lors de l'entrevue, valoriser leur participation à cet effet. Il explique, par exemple, qu'il offre des options de tracés aux maîtres de trappe pour le développement du réseau routier.</p> <p>Le mandataire n'a pas de politique d'information de ses employés et sous-traitants sur le régime des terres et sur les règles de chasse et pêche dans le territoire conventionné mais il affirme que ceux-ci connaissent bien les règles.</p> <p>Le mandataire nous donne un exemple où il a fait des démarches auprès du MRNF et la MBJ pour bloquer un accès routier vers une aire de trappe, à la demande du maître de trappe, après</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le rapport de participation pourrait être plus explicite sur l'intégration des préoccupations des Cris dans le développement du réseau routier.</p> <p>Le mandataire devrait informer ses employés et sous-traitants sur le régime des terres et les règles de chasse et pêche en territoire conventionné.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>les opérations forestières. Sans avoir de politique formelle, c'est le type de suivi qu'il effectue.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris confirment.</p>	
<p><u>Enjeu 7</u> Accroître la diversité des avantages économiques et sociaux tirés de la forêt par les communautés cris</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le plan présente des chiffres liés à l'emploi et aux partenariats d'affaires avec les Cris et prévoit une progression à cet effet (tableau 25, section 3.2.6).</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En entrevue, le mandataire se dit ouvert à favoriser les Cris en autant qu'ils démontrent une constance et/ou une compétitivité. Il donne quelques exemples de succès mais davantage d'exemples d'échecs.</p> <p>Il affirme que la formation s'effectue directement sur le terrain par un suivi rigoureux mais ne fait pas état d'une politique particulière concernant le développement de la main d'œuvre crie.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris confirment que des contrats sont attribués à des gens de la communauté. Ils déplorent quand même les conditions de terrain difficiles qui semblent être omniprésentes lorsque des contrats sont attribués aux Cris.</p>	<p>Satisfaisant</p>
<p><u>Enjeu 8</u> Mettre en œuvre un processus d'amélioration continue intégrant le mode d'occupation du territoire des Cris</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le processus de certification dans lequel le mandataire est engagé ne contient pas d'objectifs en lien avec les autochtones.</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le mandataire devrait être en mesure de proposer des objectifs d'amélioration continue sur les enjeux autochtones.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>Le plan présente les grilles fournies par le MRNF en ce qui concerne l'OPMV 11 et le suivi de la stratégie d'aménagement.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire souhaite qu'il y ait des bancs d'essai pour faire évoluer le régime forestier adapté de l'ENRQC.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Aucune mention.</p>	

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p><u>Enjeu 1</u> Reconnaître l'utilisation particulière et distincte du territoire par les Cris pour répondre à leurs besoins culturels, sociaux et économiques</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire a documenté les caractéristiques historiques de l'occupation du territoire par les Cris en utilisant de l'information sommaire provenant principalement de sites internet. Il a néanmoins décrit quelques éléments contemporains de l'occupation du territoire par les Cris.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Les représentants du mandataire précisent en entrevue qu'ils ont participé sur une base régulière aux activités communautaires cries. Ils ont une politique à cet égard. Une formation a également été suivie sur le mode de vie autochtone.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Aucune mention.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Cet enjeu est fondamental et le plan doit permettre de juger si le mandataire comprend le milieu dans lequel il s'inscrit. C'est un préalable pour que les planificateurs puissent optimiser les mesures de l'ENRQC et bonifier leurs propositions d'aménagement.</p> <p>Le mandataire devrait décrire davantage l'utilisation contemporaine du territoire par les Cris et démontrer sa compréhension des impacts que peuvent avoir les activités forestières sur leur mode de vie.</p>
<p><u>Enjeu 2</u> Promouvoir l'intégration des savoirs écologiques des Cris dans la planification de l'aménagement forestier</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Cette unité d'aménagement touche les aires de trappe cries de Senneterre pour lesquelles aucun maître de trappe n'a été identifié par les Cris.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire a contacté les autorités cries à plusieurs reprises à ce sujet.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris confirment.</p>	<p>Ne s'applique pas</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
Enjeu 3 Assurer la participation significative des Cris	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Cette unité d'aménagement touche les aires de trappe cries de Senneterre pour lesquelles aucun maître de trappe n'a été identifié par les Cris.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire a contacté les autorités cries à plusieurs reprises à ce sujet.</p> <p>Le mandataire a un programme rigoureux de suivi des ententes et il entend l'appliquer dès que la situation sera rétablie.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris confirment.</p>	Ne s'applique pas
Enjeu 4 Respecter les sites qui sont importants pour les Cris	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire a respecté l'entente pour la seule aire de trappe pour laquelle les sites d'intérêt cris étaient identifiés (1%).</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris confirment.</p>	Satisfaisant

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<u>Enjeu 5</u> Garantir le maintien des activités de chasse, de pêche et de piégeage	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire a respecté l'entente pour la seule aire de trappe pour laquelle les sites d'intérêt faunique étaient identifiés (25%).</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris confirment.</p>	Satisfaisant
<u>Enjeu 6</u> Assurer l'intégrité du territoire de chasse familiale	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le rapport de participation mentionne que des démarches ont été effectuées pour impliquer les Cris mais que leurs représentants ont décliné, mentionnant que les maîtres de trappe n'étaient pas identifiés pour cette unité d'aménagement.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire mentionne de toute manière qu'il est impossible à ce stade de localiser ses chemins et les ponts correspondants.</p> <p>Il compte faire la consultation des Cris lors de leur localisation au plan annuel, si des maîtres de trappe sont identifiés.</p> <p>Par ailleurs, le mandataire nous montre les outils (guides-terrain) qu'il utilise pour que ses employés et sous-traitants soient informés des politiques de la compagnie, notamment en matière autochtone.</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le mandataire a une politique d'information de ses sous-traitant sur sa politique autochtone. Celle-ci pourrait inclure des explications sur le régime des terres et les règles de chasse et pêche en territoire conventionné.</p> <p>Le mandataire devrait établir des mesures de suivi quant à l'intégrité du territoire en fonction de l'évolution de l'accès.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris confirment.</p>	
<p><u>Enjeu 7</u> Accroître la diversité des avantages économiques et sociaux tirés de la forêt par les communautés cris</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le plan ne fait aucun état d'efforts particuliers pour favoriser l'emploi des Cris (tableau 25, section 3.2.6), bien qu'il indique que le mandataire de gestion priorise l'embauche de travailleurs cris auprès des contracteurs d'aménagement forestier opérant dans cette unité d'aménagement.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire démontre en entrevue avoir fait de nombreux efforts pour faciliter l'embauche de Cris ou d'entreprises cris.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Aucune mention.</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le plan ne rend pas compte des efforts du mandataire.</p>
<p><u>Enjeu 8</u> Mettre en œuvre un processus d'amélioration continue intégrant le mode d'occupation du territoire des Cris</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire est engagé dans un processus de certification (FSC) intégrant des préoccupations autochtones.</p> <p>Le plan présente les grilles fournies par le MRNF en ce qui concerne l'OPMV 11 et le suivi de la stratégie d'aménagement.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le représentant du mandataire nous explique son cheminement pour obtenir sa certification FSC</p>	<p>Satisfaisant</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
et nous constatons le souci d'intégrer les composantes cries au sein du processus. <u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u> Aucune mention.	

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
Enjeu 1 Reconnaître l'utilisation particulière et distincte du territoire par les Cris pour répondre à leurs besoins culturels, sociaux et économiques	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire a documenté les caractéristiques historiques de l'occupation du territoire par les Cris en utilisant de l'information sommaire provenant principalement de sites internet. Il a néanmoins décrit quelques éléments contemporains de l'occupation du territoire par les Cris.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En ce qui concerne les contacts interculturels, le mandataire précise en entrevue qu'il a participé à l'occasion à des activités communautaires lorsqu'il était déjà sur place pour des séances de consultation. Il n'y a pas de politique corporative à cet effet, l'initiative doit venir de la communauté. Il mentionne aussi avoir participé à une formation sur le mode de vie autochtone.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waskaganish)</u></p> <p>Les membres cris affirment que le mandataire s'est présenté à la communauté une seule fois, selon leurs souvenirs, dans le cadre de ses efforts pour obtenir la certification FSC. Ils déplorent le manque d'intérêt du mandataire envers la communauté.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Cet enjeu est fondamental et le plan doit permettre de juger si le mandataire comprend le milieu dans lequel il s'inscrit. C'est un préalable pour que les planificateurs puissent optimiser les mesures de l'ENRQC et bonifier leurs propositions d'aménagement.</p> <p>Le mandataire devrait décrire davantage l'utilisation contemporaine du territoire par les Cris et démontrer sa compréhension des impacts que peuvent avoir les activités forestières sur leur mode de vie.</p> <p>Le mandataire aurait avantage à développer des contacts culturels avec les membres des communautés cries concernées.</p>
Enjeu 2 Promouvoir l'intégration des savoirs écologiques des Cris dans la planification de l'aménagement forestier	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le rapport de participation précise que le mandataire a reçu les cartes d'aide à la planification fournies par les Cris et qu'il a signé les ententes de confidentialité à cet égard. On y mentionne que les cartes seront utilisées pour finaliser la planification quinquennale mais aucune explication n'est apportée sur la procédure utilisée ou sur les ajustements apportés.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire nous affirme avoir comparé ses secteurs de coupe envisagés avec les informations apparaissant sur les cartes et n'avoir constaté aucun chevauchement.</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le rapport de participation inclus au plan doit être plus précis et décrire comment les pratiques ont été ajustées en fonction des savoirs cris documentés sur les cartes d'aide à la planification.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>Il n'y a pas d'effort documenté comme tel pour soutenir les Cris dans leur processus de collecte et d'organisation des données.</p> <p>Le mandataire mentionne en entrevue qu'il prévoit améliorer cet aspect. Par exemple, dans le cadre de son processus de certification FSC, il est prévu de développer un inventaire des sites d'intérêt autochtones.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waskaganish)</u></p> <p>Les membres cris confirment que les cartes d'aide à la planification ont été transmises.</p>	
<p><u>Enjeu 3</u> Assurer la participation significative des Cris</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le rapport de participation indique qu'une seule rencontre a été faite avec les Cris, alors que le processus en exige deux au minimum. Il est aussi indiqué que les cartes font office de participation des tiers, alors que leur objectif est plutôt de faciliter les échanges entre les parties.</p> <p>Le plan ne démontre aucune autre initiative du mandataire pour favoriser l'atteinte d'une vision commune ou d'un consentement éclairé.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En ce qui a trait à la satisfaction des Cris, le mandataire mentionne qu'il a l'intention de faire un tel suivi dans le cadre de son processus de certification FSC.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waskaganish)</u></p> <p>Les membres cris déplorent que la deuxième rencontre n'ait pas eu lieu. Ils considèrent que les trappeurs n'ont pas pu constater si des modifications avaient été apportées à la planification selon leurs souhaits. Ils se sentent négligés et estiment que le processus de participation n'est pas complété.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire doit au minimum tenir les deux rencontres prévues pour assurer la participation des maîtres de trappe cris.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<u>Enjeu 4</u> Respecter les sites qui sont importants pour les Cris	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire dit, lors de l'entrevue, s'être conformé aux dispositions de l'entente en ce qui concerne les sites d'intérêt des Cris (1%).</p> <p>Bien qu'il se démontre ouvert à adapter ses propositions d'aménagement en ce qui concerne les autres sites d'intérêt, le mandataire mentionne qu'il n'y a pas eu d'ajustements demandés par les Cris.</p> <p>Le mandataire n'a pas localisé les OPMV en synergie avec les Cris.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waskaganish)</u></p> <p>Les membres cris précisent que peu d'échanges ont porté sur les propositions d'aménagement. Ils estiment que la première rencontre représentait davantage un premier contact servant à jeter un coup d'œil à la planification ainsi qu'une opportunité pour introduire les cartes d'aide à la planification et pour signer les ententes de confidentialité.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire devrait consulter les Cris en ce qui concerne la localisation des OPMV.</p>
<u>Enjeu 5</u> Garantir le maintien des activités de chasse, de pêche et de piégeage	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire dit, lors de l'entrevue, s'être conformé aux dispositions de l'entente en ce qui concerne les sites d'intérêt faunique des Cris (25%).</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire devrait introduire la Directive sur les habitats fauniques et la Stratégie sur les peuplements mélangés dans sa planification en plus de consulter les Cris sur l'ensemble des OPMV les concernant.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>Le mandataire demeure ouvert à ajuster ses pratiques en fonction des demandes venant des Cris, mais n'a pas d'exemple à fournir.</p> <p>Le mandataire n'a pas utilisé la Directive sur les habitats fauniques, ni la Stratégie des peuplements mélangés, même si son propre plan le préconise.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waskaganish)</u></p> <p>Les membres cris précisent que peu d'échanges ont porté sur les propositions d'aménagement. Ils estiment que la première rencontre représentait davantage un premier contact servant à jeter un coup d'œil à la planification ainsi qu'une opportunité pour introduire les cartes d'aide à la planification et pour signer les ententes de confidentialité.</p> <p>Les membres cris nous indiquent que c'est un représentant du MRNF qui s'est déplacé à la communauté pour effectuer une consultation de l'OPMV portant sur les bandes riveraines.</p>	
<u>Enjeu 6</u> Assurer l'intégrité du territoire de chasse familiale	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Aucune mention au rapport de participation.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire précise que les Cris n'ont pas été consultés sur les tracés des chemins principaux. Il considère que cet enjeu n'est pas majeur puisque le territoire en question n'est accessible que par un pont de glace.</p> <p>Le mandataire a mentionné ne pas avoir de politique d'information de ses employés ou sous-traitants sur les règlements de chasse et pêche ou sur le régime des terres de la CBJNQ et n'a pas de mesures de suivi de l'accès.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waskaganish)</u></p> <p>Les membres cris estiment que le mandataire aurait dû tenir sa deuxième rencontre de participation. Ils considèrent qu'il est d'autant plus important de mettre en place une relation</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire ne doit pas tirer des conclusions sans consulter les maîtres de trappe. L'accès est un enjeu majeur dans les territoires nordiques n'ayant jamais été exploités, qu'il soit rendu possible en hiver uniquement ou à d'autres périodes.</p> <p>Le mandataire devrait informer ses employés et sous-traitants sur le régime des terres et les règles de chasse et pêche en territoire conventionné.</p> <p>Le mandataire devrait établir des mesures de suivi quant à l'intégrité du territoire en fonction de l'évolution de l'accès.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>puisque la foresterie arrive dans le territoire. L'attitude actuelle laisse croire aux maîtres de trappe que le mandataire voulait simplement remplir son exigence de consulter les Cris sans toutefois se soucier réellement de leur occupation du territoire.</p>	
<p><u>Enjeu 7</u> Accroître la diversité des avantages économiques et sociaux tirés de la forêt par les communautés cries</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le plan ne fait aucun état d'efforts particuliers pour favoriser l'emploi des Cris (tableau 25, section 3.2.6), bien qu'il indique que le mandataire de gestion priorise l'embauche de travailleurs cris auprès des contracteurs d'aménagement forestier opérant dans cette unité d'aménagement.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire précise qu'ils ont l'habitude de favoriser l'embauche des Cris mais qu'il n'y a pas de potentiel à cet effet dans cette unité d'aménagement, qu'ils n'y puisent que 14,000 m³ par année et qu'ils n'y réalisent pratiquement pas de travaux sylvicoles.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waskaganish)</u></p> <p>Aucune mention.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le plan ne démontre pas d'effort particulier du mandataire pour cet enjeu.</p>
<p><u>Enjeu 8</u> Mettre en œuvre un processus d'amélioration continue intégrant le mode d'occupation du territoire des Cris</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire est engagé dans un processus de certification (FSC) intégrant des préoccupations autochtones.</p> <p>Le plan présente les grilles fournies par le MRNF en ce qui concerne l'OPMV 11 et le suivi de la stratégie d'aménagement.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le représentant du mandataire nous donne des exemples de préoccupations des Cris qu'il</p>	<p>Satisfaisant</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>compte documenter ou traiter dans le cadre de son processus d'amélioration continue lié à la certification FSC.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waskaganish)</u></p> <p>Les membres cris confirment que le mandataire s'est présenté à la communauté dans le cadre de ses efforts pour obtenir la certification FSC.</p>	

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
Enjeu 1 Reconnaître l'utilisation particulière et distincte du territoire par les Cris pour répondre à leurs besoins culturels, sociaux et économiques	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le plan démontre que le mandataire a fait l'effort minimum de documenter les caractéristiques historiques de l'occupation du territoire par les Cris en utilisant de l'information sommaire provenant principalement de sites internet.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En ce qui concerne les contacts interculturels, les représentants du mandataire précisent en entrevue qu'ils ont participé à plusieurs activités communautaires (à Waswanipi toutefois). Ils mentionnent aussi avoir participé à une formation sur le mode de vie autochtone, incluant l'ensemble des contremaîtres et des employés de supervision.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waskaganish et Nemaska)</u></p> <p>Les membres cris de Waskaganish affirment que le mandataire s'est présenté à la communauté une seule fois, selon leurs souvenirs, dans le cadre de ses efforts pour obtenir la certification FSC. Ils déplorent le manque d'intérêt du mandataire envers la communauté.</p> <p>Le membre cri de Nemaska n'a pas le souvenir d'avoir rencontré les représentants du mandataire à la communauté.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Cet enjeu est fondamental et le plan doit permettre de juger si le mandataire comprend le milieu dans lequel il s'inscrit. C'est un préalable pour que les planificateurs puissent optimiser les mesures de l'ENRQC et bonifier leurs propositions d'aménagement.</p> <p>Le plan devrait inclure des données contemporaines sur l'occupation du territoire par les Cris ainsi que démontrer la compréhension du mandataire quant aux impacts des activités forestières sur leur mode de vie.</p> <p>Le mandataire aurait avantage à développer des contacts culturels avec les membres des communautés cries concernées.</p>
Enjeu 2 Promouvoir l'intégration des savoirs écologiques des Cris dans la planification de l'aménagement forestier	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le rapport de participation ne mentionne aucunement l'existence ou l'utilisation des cartes d'aide à la planification des Cris.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire considère avoir reçu les cartes d'aide à la planification trop tard pour pouvoir les inclure dans la planification. Les ententes de confidentialité ont tout de même été signées.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire aurait dû ajuster sa planification en fonction des cartes d'aide à la planification.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>Le mandataire précise toutefois avoir contribué au développement des outils de documentation des savoirs écologiques des Cris par le financement de projets de recherche de la Forêt modèle crie de Waswanipi à cet égard.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waskaganish et Nemaska)</u></p> <p>Les membres cris de Waskaganish confirment que les cartes d'aide à la planification ont été transmises.</p> <p>À Nemaska, on dit plutôt que seul un représentant du MRNF s'est déplacé pour présenter la planification et que celui-ci n'a pas eu accès à la carte d'aide à la planification. Celle-ci devait normalement faire l'objet d'une entente de confidentialité et d'un échange entre le mandataire et le maître de trappe..</p>	
<u>Enjeu 3</u> Assurer la participation significative des Cris	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le rapport de participation démontre que le mandataire n'a pas effectué toutes les rencontres requises pour compléter le processus de participation.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Il mentionne qu'une seule rencontre a été jugée suffisante et que le suivi s'est effectué auprès du GTC.</p> <p>Le mandataire souligne avoir collaboré au développement d'outils en finançant la confection d'un guide visuel sur les pratiques forestières pour les Cris.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waskaganish et Nemaska)</u></p> <p>Les membres cris de Waskaganish déplorent que la deuxième rencontre n'ait pas eu lieu. Ils considèrent que les trappeurs n'ont pas pu constater si des modifications avaient été apportées à la planification selon leurs souhaits. Ils se sentent négligés et estiment que le processus de participation n'est pas complété.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire n'a pas tenu les deux séances de participation requises.</p> <p>Même si des ententes surviennent lors de la première rencontre, la deuxième rencontre demeure utile pour démontrer comment la planification fut ajustée selon les demandes des trappeurs. La notion de preuve est importante pour viser le consentement éclairé des maîtres de trappe.</p> <p>Le mandataire devrait prévoir un mécanisme de suivi de la satisfaction des Cris par rapport à leur participation aux mécanismes de planification.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>À Nemaska, on soulève des conflits d'horaire et précise qu'une seule rencontre a eu lieu avec un représentant du MRNF. Là aussi on déplore l'absence d'une deuxième rencontre qui aurait permis de visualiser les modification à la planification, le cas échéant.</p>	
<p><u>Enjeu 4</u> Respecter les sites qui sont importants pour les Cris</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire dit, lors de l'entrevue, s'être conformé aux dispositions de l'entente en ce qui concerne les sites d'intérêt des Cris (1%). Le mandataire affirme que les cartes d'aide à la planification sont arrivées trop tard dans le processus pour pouvoir considérer les autres sites. Le rapport de participation fait quand même état d'une demande d'harmonisation dans une gravière à l'extérieur du 1%.</p> <p>Le mandataire dit tenir compte des saisons d'utilisation des sites d'intérêt dans la planification de ses opérations.</p> <p>Le mandataire n'a pas localisé les OPMV liés aux sites d'intérêt en synergie avec les Cris.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waskaganish et Nemaska)</u></p> <p>Les membres cris de Waskaganish précisent que peu d'échanges ont porté sur les propositions d'aménagement. Ils estiment que la première rencontre représentait davantage un premier contact servant à jeter un coup d'œil à la planification ainsi qu'une opportunité pour introduire les cartes d'aide à la planification et pour signer les ententes de confidentialité.</p> <p>À Nemaska, on mentionne que certaines discussions avec le représentant du MRNF ont porté sur les blocs résiduels et sur les aires protégées, que le maître de trappe concerné a émis des commentaires, mais l'on ne sait pas si les commentaires ont été rapportés au mandataire ou s'ils ont été pris en considération dans le plan. On affirme que les refuges biologiques n'ont pas été abordés.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire devrait consulter les Cris en ce qui concerne la localisation des OPMV.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<u>Enjeu 5</u> Garantir le maintien des activités de chasse, de pêche et de piégeage	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire dit, lors de l'entrevue, s'être conformé aux dispositions de l'entente en ce qui concerne les sites d'intérêt faunique (25%). Le rapport de participation ne fait pas état de mesures d'harmonisation proposées aux Cris pour d'autres habitats fauniques.</p> <p>Le mandataire n'a pas utilisé la Directive sur les habitats fauniques, ni la Stratégie des peuplements mélangés, même si son propre plan le préconise.</p> <p>Le mandataire affirme avoir participé à quelques projets de recherche sur la faune mais ne peut les préciser.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waskaganish et Nemaska)</u></p> <p>Les membres cris de Waskaganish précisent que peu d'échanges ont porté sur les propositions d'aménagement. Ils estiment que la première rencontre représentait davantage un premier contact servant à jeter un coup d'œil à la planification ainsi qu'une opportunité pour introduire les cartes d'aide à la planification et pour signer les ententes de confidentialité.</p> <p>Ils nous indiquent que c'est un représentant du MRNF qui s'est déplacé dans les communautés pour effectuer une consultation de l'OPMV portant sur les bandes riveraines.</p> <p>À Nemaska, on mentionne que certaines discussions avec le représentant du MRNF ont porté sur les blocs résiduels et sur les aires protégées, que le maître de trappe concerné a émis des commentaires, mais l'on ne sait pas si les commentaires ont été rapportés au mandataire ou s'ils ont été pris en considération dans le plan.</p> <p>On affirme que le représentant du MRNF a consulté sur l'OPMV portant sur les bandes riveraines.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire devrait introduire la Directive sur les habitats fauniques et la Stratégie sur les peuplements mélangés dans sa planification, en plus de consulter les Cris sur l'ensemble des OPMV les concernant.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<u>Enjeu 6</u> Assurer l'intégrité du territoire de chasse familiale	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le rapport de participation ne fait pas état de consultation particulière sur le réseau routier.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire précise en entrevue que la localisation des chemins était une préoccupation majeure lors de la séance de participation avec les Cris.</p> <p>Le mandataire a une politique d'information des employés et sous-traitants sur les règlements de chasse et pêche dans le territoire conventionné.</p> <p>Le mandataire effectue un suivi de base à travers ses contremaîtres de terrain, qui ont des contacts directs et soutenus avec les trappeurs. Il donne des exemples de collaboration antérieure avec le CCEBJ à cet effet.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waskaganish et Nemaska)</u></p> <p>Les membres cris de Waskaganish confirment que des discussions ont eu lieu sur la localisation des chemins et que les maîtres de trappe concernés étaient confortables avec les tracés proposés.</p> <p>Les membres cris de Waskaganish estiment néanmoins que le mandataire aurait dû tenir sa deuxième rencontre de participation. Ils considèrent qu'il est d'autant plus important de mettre en place une relation puisque la foresterie arrive dans le territoire. L'attitude actuelle laisse croire aux maîtres de trappe que le mandataire voulait simplement remplir son exigence de consulter les Cris sans toutefois se soucier réellement de leur occupation du territoire.</p> <p>À Nemaska, on ne mentionne pas avoir discuté des localisations de chemins. On précise par ailleurs que le maître de trappe concerné a tout de même discuté d'une problématique concernant les ponceaux et les ruisseaux intermittents mais qu'on ne sait pas si cette problématique fut considérée dans le plan.</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le rapport de participation inclus au plan doit être plus précis et décrire comment les préoccupations des Cris sont intégrées au développement du réseau routier.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
Enjeu 7 Accroître la diversité des avantages économiques et sociaux tirés de la forêt par les communautés cries	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire possède une politique à l'égard de l'emploi et de la formation de la main-d'œuvre pour les Cries. Des chiffres généraux pour l'ensemble des opérations du mandataire sont inclus au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Il faut noter le partenariat dans le cadre de la scierie Nabakatuk à Waswanipi, notamment pour ce qui est des programmes de formation de la main-d'œuvre crie par le passé.</p> <p>Le mandataire affirme diversifier les opportunités d'emploi pour les Cries, par exemple en embauchant les trappeurs pour le contrôle des castors ou le brûlage des andains.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres crie Waskaganish et Nemaska)</u></p> <p>Les membres crie de Waskaganish affirment qu'un maître de trappe s'est montré intéressé à obtenir des contrats d'opérateur de machinerie lourde de la part du mandataire.</p> <p>Le membre crie de Nemaska dit que le sujet des emplois ou des contrats n'est pas une problématique en ce moment puisque plusieurs membres de la communauté travaillent à la construction de la centrale Eastmain 1A.</p>	Satisfaisant
Enjeu 8 Mettre en œuvre un processus d'amélioration continue intégrant le mode d'occupation du territoire des Cries	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire est engagé dans un processus de certification forestière FSC incluant des préoccupations autochtones.</p> <p>Le plan présente les grilles fournies par le MRNF en ce qui concerne l'OPMV 11 et le suivi de la stratégie d'aménagement.</p>	Satisfaisant

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire précise que la mise en place du processus de certification FSC est ralenti par la fermeture temporaire des usines de Domtar.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waskaganish et Nemaska)</u></p> <p>Les membres cris de Waskaganish confirment que le mandataire s'est présenté à la communauté dans le cadre de ses efforts pour obtenir la certification FSC.</p> <p>Aucune mention à Nemaska.</p>	

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
Enjeu 1 Reconnaître l'utilisation particulière et distincte du territoire par les Cris pour répondre à leurs besoins culturels, sociaux et économiques	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le plan démontre que le mandataire a fait l'effort minimum de documenter les caractéristiques historiques de l'occupation du territoire par les Cris en utilisant de l'information sommaire provenant principalement de sites internet.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En ce qui concerne les contacts interculturels, les représentants du mandataire précisent en entrevue qu'ils ont participé à plusieurs activités communautaires. Ils mentionnent aussi avoir participé à une formation sur le mode de vie autochtone, incluant l'ensemble des contremaîtres et des employés de supervision.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Aucune mention.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Cet enjeu est fondamental et le plan doit permettre de juger si le mandataire comprend le milieu dans lequel il s'inscrit. C'est un préalable pour que les planificateurs puissent optimiser les mesures de l'ENRQC et bonifier leurs propositions d'aménagement.</p> <p>Le plan devrait inclure des données contemporaines sur l'occupation du territoire par les Cris ainsi que démontrer la compréhension du mandataire quant aux impacts des activités forestières sur leur mode de vie.</p>
Enjeu 2 Promouvoir l'intégration des savoirs écologiques des Cris dans la planification de l'aménagement forestier	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le rapport de participation ne mentionne aucunement l'existence ou l'utilisation des cartes d'aide à la planification des Cris.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire considère avoir reçu les cartes d'aide à la planification trop tard pour pouvoir les inclure dans la planification. Les ententes de confidentialité ont tout de même été signées.</p> <p>Le mandataire précise toutefois avoir contribué au développement des outils de documentation des savoirs écologiques des Cris par le financement de projets de recherche de la Forêt modèle crie de Waswanipi à cet égard.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire aurait dû ajuster sa planification en fonction des cartes d'aide à la planification.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris confirment.</p>	
<p><u>Enjeu 3</u> Assurer la participation significative des Cris</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le rapport de participation démontre que le mandataire n'a pas effectué toutes les rencontres requises pour compléter le processus de participation dans l'ensemble des cas.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Il mentionne toutefois que certaines des rencontres prévues ont été annulées en cours de processus et que finalement, une seule rencontre a été jugée suffisante et que le suivi s'est effectué auprès du GTC.</p> <p>Le mandataire souligne avoir collaboré au développement d'outils en finançant la confection d'un guide visuel sur les pratiques forestières pour les Cris.</p> <p>Le mandataire a pris la peine d'envoyer une invitation officielle au chef de la communauté pour son processus de participation des tiers.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris affirment que l'horaire serré dans le cas de Waswanipi (½ heure par rencontre), vu le nombre de territoires de chasse touchés, n'allouait pas toujours une participation significative des maîtres de trappe.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire n'a pas tenu les deux séances de participation requises.</p> <p>Même si des ententes surviennent lors de la première rencontre, la deuxième rencontre demeure utile pour démontrer comment la planification fut ajustée selon les demandes des trappeurs. La notion de preuve est importante pour viser le consentement éclairé des maîtres de trappe.</p> <p>Le mandataire devrait prévoir un mécanisme de suivi de la satisfaction des Cris par rapport à leur participation aux mécanismes de planification.</p>
<p><u>Enjeu 4</u> Respecter les sites qui sont importants pour les Cris</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire devrait consulter les Cris en ce</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire dit, lors de l'entrevue, s'être conformé aux dispositions de l'entente en ce qui concerne les sites d'intérêt des Cris (1%). Le mandataire affirme que les cartes d'aide à la planification sont arrivées trop tard dans le processus pour pouvoir considérer les autres sites. Le rapport de participation fait quand même état d'une demande d'harmonisation dans une gravière à l'extérieur du 1%.</p> <p>Le mandataire dit tenir compte des saisons d'utilisation des sites d'intérêt dans la planification de ses opérations.</p> <p>Le mandataire n'a pas localisé les OPMV liés aux sites d'intérêt en synergie avec les Cris.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris affirment que certains refuges biologiques se superposent aux sites d'intérêt des Cris (1%), que la directive semblait venir des représentants du MRNF, et que cette situation n'aurait jamais été acceptée si le mandataire avait consulté les maîtres de trappe lors de leur localisation.</p>	<p>qui concerne la localisation des OPMV.</p>
<p><u>Enjeu 5</u> Garantir le maintien des activités de chasse, de pêche et de piégeage</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire dit, lors de l'entrevue, s'être conformé aux dispositions de l'entente en ce qui concerne les sites d'intérêt faunique (25%). Le rapport de participation ne fait pas état de mesures d'harmonisation proposées aux Cris pour d'autres habitats fauniques.</p> <p>Le mandataire n'a pas utilisé la Directive sur les habitats fauniques, ni la Stratégie des peuplements mélangés, même si son propre plan le préconise.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire devrait introduire la Directive sur les habitats fauniques et la Stratégie sur les peuplements mélangés dans sa planification, en plus de consulter les Cris sur l'ensemble des OPMV les concernant.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>Le mandataire affirme avoir participé à quelques projets de recherche sur la faune mais ne peut les préciser.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris reconnaissent que le mandataire fait son possible pour intégrer les autres sites fauniques que le 25%. Mais ils considèrent que la consultation sur les OPMV fut inexistante.</p>	
<u>Enjeu 6</u> Assurer l'intégrité du territoire de chasse familiale	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le rapport de participation fait état de consultations sur le réseau routier.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire précise en entrevue que la localisation des chemins était une préoccupation majeure lors de la séance de participation avec les Cris.</p> <p>Le mandataire a une politique d'information des employés et sous-traitants sur les règlements de chasse et pêche dans le territoire conventionné.</p> <p>Le mandataire effectue un suivi de base à travers ses contremaîtres de terrain, qui ont des contacts directs et soutenus avec les trappeurs. Il donne des exemples de collaboration antérieure avec le CCEBJ à cet effet.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris mentionnent que l'expansion des routes d'accès est une préoccupation constante des maîtres de trappe.</p> <p>Beaucoup aimeraient que les compagnies forestières bloquent les chemins après les activités forestières pour limiter l'accès mais le MRNF est contre cette pratique.</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>La tenue des deux rencontres de participation aurait davantage favorisé l'intégration des préoccupations des maîtres de trappe par rapport au développement du réseau routier.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
Enjeu 7 Accroître la diversité des avantages économiques et sociaux tirés de la forêt par les communautés cries	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire possède une politique à l'égard de l'emploi et de la formation de la main-d'œuvre pour les Cries. Des chiffres généraux pour l'ensemble des opérations du mandataire sont inclus au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Il faut noter le partenariat dans le cadre de la scierie Nabakatuk à Waswanipi, notamment pour ce qui est des programmes de formation de la main-d'œuvre crie par le passé.</p> <p>Le mandataire affirme diversifier les opportunités d'emploi pour les Cries, par exemple en embauchant les trappeurs pour le contrôle des castors ou le brûlage des andains.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres crie Waswanipi)</u></p> <p>Aucune mention.</p>	Satisfaisant
Enjeu 8 Mettre en œuvre un processus d'amélioration continue intégrant le mode d'occupation du territoire des Cries	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire est engagé dans un processus de certification forestière FSC incluant des préoccupations autochtones.</p> <p>Le plan présente les grilles fournies par le MRNF en ce qui concerne l'OPMV 11 et le suivi de la stratégie d'aménagement.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire précise que la mise en place du processus de certification FSC est ralenti par la fermeture temporaire des usines de Domtar.</p>	Satisfaisant

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u> Aucune mention.	

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
Enjeu 1 Reconnaître l'utilisation particulière et distincte du territoire par les Cris pour répondre à leurs besoins culturels, sociaux et économiques	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le plan démontre que le mandataire a fait l'effort minimum de documenter les caractéristiques historiques de l'occupation du territoire par les Cris en utilisant de l'information sommaire provenant principalement de sites internet.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En ce qui concerne les contacts interculturels, le mandataire précise en entrevue que les quelques invitations reçues des Cris ne se sont jamais concrétisées. Il considère que l'initiative doit venir des communautés.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Aucune mention.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Cet enjeu est fondamental et le plan doit permettre de juger si le mandataire comprend le milieu dans lequel il s'inscrit. C'est un préalable pour que les planificateurs puissent optimiser les mesures de l'ENRQC et bonifier leurs propositions d'aménagement.</p> <p>Le plan devrait inclure des données contemporaines sur l'occupation du territoire par les Cris ainsi que démontrer la compréhension du mandataire quant aux impacts des activités forestières sur leur mode de vie.</p> <p>Le mandataire aurait avantage à développer des contacts culturels avec les membres des communautés cries concernées.</p>
Enjeu 2 Promouvoir l'intégration des savoirs écologiques des Cris dans la planification de l'aménagement forestier	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Les cartes d'aide à la planification ont été utilisées lors des séances de participation des Cris et les ententes de confidentialité ont été signées. Le rapport de participation est explicite à cet égard.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire mentionne qu'il a soutenu les Cris dans leur processus de collecte de données en fournissant des informations numériques sur les blocs de coupe et les réseaux routiers.</p>	<p>Satisfaisant</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris mentionnent que la carte d'aide à la planification n'était pas disponible dans un cas puisque le maître de trappe n'avait pas complété sa « Family map ».</p>	
<p><u>Enjeu 3 Assurer la participation significative des Cris</u></p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire a effectué les deux rencontres requises avec les trappeurs. Le rapport de participation illustre les ajustements à la planification discutés avec les trappeurs.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire se montre ouvert à l'idée d'instaurer un processus de suivi de la satisfaction des Cris mais rien n'a été fait à ce jour.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris affirment que l'horaire serré dans le cas de Waswanipi (½ heure par rencontre), vu le nombre de territoires de chasse touchés, n'allouait pas toujours une participation significative des maîtres de trappe.</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le mandataire devrait prévoir un mécanisme de suivi de la satisfaction des Cris par rapport à leur participation aux mécanismes de planification.</p>
<p><u>Enjeu 4 Respecter les sites qui sont importants pour les Cris</u></p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire a respecté l'entente pour ce qui est des sites d'intérêt (1%), sauf dans un cas où le maître de trappe lui a fait une demande d'exception. Le Rapport de participation fait état de mesures d'harmonisation qui s'appliquent à des sites d'intérêt autres.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire devrait consulter les Cris en ce qui concerne la localisation des OPMV.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>Il mentionne en entrevue qu'il ajuste ses pratiques en fonction des saisons d'utilisation des Cris en entretenant un lien direct avec les trappeurs sur le territoire.</p> <p>Le mandataire n'a pas localisé les OPMV liés aux sites d'intérêt en synergie avec les Cris.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris affirment que certains refuges biologiques se superposent aux sites d'intérêt des Cris (1%), que la directive semblait venir des représentants du MRNF, et que cette situation n'aurait jamais été acceptée si le mandataire avait consulté les maîtres de trappe lors de leur localisation.</p>	
<p><u>Enjeu 5</u> Garantir le maintien des activités de chasse, de pêche et de piégeage</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire a respecté l'entente pour ce qui est des sites d'intérêt faunique (25%), sauf dans un cas où le maître de trappe lui a fait une demande d'exception.</p> <p>Le mandataire mentionne qu'il cesse ses opérations lors des périodes de chasse des Cris.</p> <p>Le mandataire n'a pas localisé les OPMV liés aux sites d'intérêt faunique en synergie avec les Cris.</p> <p>Le mandataire dit ne pas connaître la Directive sur les habitats fauniques, de même que la Stratégie peuplements mélangés, alors que son plan mentionne qu'il devra les appliquer en concertation avec les Cris.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris reconnaissent que le mandataire fait son possible pour intégrer les autres sites</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire devrait introduire la Directive sur les habitats fauniques et la Stratégie sur les peuplements mélangés dans sa planification, en plus de consulter les Cris sur l'ensemble des OPMV les concernant.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
fauniques que le 25%. Mais ils considèrent que la consultation sur les OPMV fut inexistante.	
Enjeu 6 Assurer l'intégrité du territoire de chasse familiale	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le rapport de participation documente les consultations sur le réseau routier.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire a confirmé que la localisation des chemins était une préoccupation majeure lors des séances de participation avec les Cris.</p> <p>Le mandataire a mentionné ne pas avoir de politique d'information de ses employés ou sous-traitants sur les règlements de chasse et pêche ou sur le régime des terres de la CBJNQ et n'a pas de mesures de suivi de l'accès.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris mentionnent que l'expansion des routes d'accès est une préoccupation constante des maîtres de trappe. Beaucoup aimeraient que les compagnies forestières bloquent les chemins après les activités forestières pour limiter l'accès mais le MRNF est contre cette pratique.</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le mandataire devrait informer ses employés et sous-traitants sur le régime des terres et les règles de chasse et pêche en territoire conventionné.</p> <p>Le mandataire devrait établir des mesures de suivi quant à l'intégrité du territoire en fonction de l'évolution de l'accès.</p>
Enjeu 7 Accroître la diversité des avantages économiques et sociaux tirés de la forêt par les communautés cries	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le plan ne fait aucun état d'efforts particuliers pour favoriser l'emploi des Cris (tableau 25, section 3.2.6), bien qu'il indique que le mandataire de gestion priorise l'embauche de travailleurs cris auprès des contracteurs d'aménagement forestier opérant dans cette unité d'aménagement.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire devrait se doter d'une politique d'embauche et de formation pour la main-d'œuvre crie.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire mentionne en entrevue quelques exemples ponctuels d'embauche des Cris (emplois et contrats) mais affirme que les Cris complètent rarement leurs engagements.</p> <p>Il tente quand même de diversifier les opportunités en demandant aux trappeurs de l'assister pour contrôler la population de castors le long des chemins forestiers.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Aucune mention.</p>	
<p><u>Enjeu 8</u> Mettre en œuvre un processus d'amélioration continue intégrant le mode d'occupation du territoire des Cris</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire n'est pas engagé dans un processus de certification des pratiques forestières.</p> <p>Le plan présente les grilles fournies par le MRNF en ce qui concerne l'OPMV 11 et le suivi de la stratégie d'aménagement.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire spécifie qu'aucun processus de certification n'est entamé.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Aucune mention.</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le mandataire devrait être en mesure de proposer des objectifs d'amélioration continue sur les enjeux autochtones.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
Enjeu 1 Reconnaître l'utilisation particulière et distincte du territoire par les Cris pour répondre à leurs besoins culturels, sociaux et économiques	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le plan démontre que le mandataire a fait l'effort minimum de documenter les caractéristiques historiques de l'occupation du territoire par les Cris en utilisant de l'information sommaire provenant principalement de sites internet.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En ce qui concerne les contacts interculturels, le mandataire mentionne la participation de certains employés aux activités traditionnelles des Cris, notamment dans le contexte de la Forêt modèle crie de Waswanipi.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Aucune mention.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Cet enjeu est fondamental et le plan doit permettre de juger si le mandataire comprend le milieu dans lequel il s'inscrit. C'est un préalable pour que les planificateurs puissent optimiser les mesures de l'ENRQC et bonifier leurs propositions d'aménagement.</p> <p>À la lecture du plan, on comprend que le mandataire considère tous les besoins des Cris comblés par le régime forestier adapté de l'ENRQC. Il ne prend donc pas la peine de décrire sa compréhension de l'occupation du territoire par les Cris (section 1.2.2). L'exploitation faunique des Cris est aussi oubliée à la section 2.2.4.</p>
Enjeu 2 Promouvoir l'intégration des savoirs écologiques des Cris dans la planification de l'aménagement forestier	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le rapport de participation mentionne le dépôt des cartes d'aide à la planification mais ne mentionne pas si elles ont été utilisées.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En entrevue, le mandataire confirme que le processus a été suivi tel que préconisé par le MRNF. Les cartes d'aide à la planification ont été utilisées et les ententes de confidentialité ont été signées.</p> <p>Le mandataire mentionne avoir contribué à quelques travaux de recherche.</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le rapport de participation inclus au plan doit être plus précis et décrire comment les pratiques ont été ajustées en fonction des savoirs cris documentés sur les cartes d'aide à la planification.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris reconnaissent que le mandataire a fait des efforts notables pour intégrer les savoirs des maîtres de trappe dans leur planification.</p> <p>Ils mentionnent par ailleurs que la carte d'aide à la planification n'était pas disponible dans un cas puisque le maître de trappe n'avait pas complété sa « Family map ».</p>	
<u>Enjeu 3 Assurer la participation significative des Cris</u>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le rapport de participation est imprécis à savoir si le mandataire a effectué les deux rencontres requises avec les trappeurs. On y illustre de façon sommaire les ajustements à la planification discutés avec les trappeurs.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire affirme avoir tenu les rencontres exigées.</p> <p>Le mandataire a testé l'utilisation de supports visuels lors des séances de participation mais les trappeurs préféraient utiliser les cartes en papier.</p> <p>Il existe pour cette unité d'aménagement un différend non résolu à propos d'une route d'accès qui a été clairement documenté dans le rapport de participation. Le processus de règlement est en cours.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris précisent qu'un maître de trappe a refusé de participer.</p> <p>Par ailleurs, les membres cris affirment que l'horaire serré dans le cas de Waswanipi (½ heure par rencontre), vu le nombre de territoires de chasse touchés, n'allouait pas toujours une participation significative des maîtres de trappe.</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le rapport de participation inclus au plan doit être plus précis sur l'échéancier et la teneur des rencontres.</p> <p>Le mandataire devrait prévoir un mécanisme de suivi de la satisfaction des Cris par rapport à leur participation aux mécanismes de planification.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<u>Enjeu 4</u> Respecter les sites qui sont importants pour les Cris	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire dit, lors de l'entrevue, s'être conformé aux dispositions de l'entente en ce qui concerne les sites d'intérêt des Cris (1%). Le mandataire affirme avoir considéré les autres sites lorsque possible.</p> <p>Le mandataire dit tenir compte des saisons d'utilisation des sites d'intérêt dans la planification de ses opérations. Il donne des exemples où il évite de faire des opérations dans des secteurs à des moments précis à la demande des Cris.</p> <p>Le mandataire dit ne pas avoir consulté les Cris pour la localisation des OPMV. Il affirme toutefois s'être servi des cartes d'aide à la planification fournies par les trappeurs.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris affirment que certains refuges biologiques se superposent aux sites d'intérêt des Cris (1%), que la directive semblait venir des représentants du MRNF, et que cette situation n'aurait jamais été acceptée si le mandataire avait consulté les maîtres de trappe lors de leur localisation.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire devrait consulter les Cris en ce qui concerne la localisation des OPMV.</p>
<u>Enjeu 5</u> Garantir le maintien des activités de chasse, de pêche et de piégeage	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire dit, lors de l'entrevue, s'être conformé aux dispositions de l'entente en ce qui</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire devrait introduire la Directive sur les habitats fauniques et la Stratégie sur les peuplements mélangés dans sa planification, en plus de consulter les Cris sur l'ensemble des OPMV les concernant.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>concerne les sites d'intérêt faunique (25%). Le rapport de participation fait aussi état de mesures d'harmonisation proposées aux Cris pour d'autres sites que les 25%.</p> <p>Le mandataire dit tenir compte des saisons d'utilisation des sites d'intérêt faunique dans la planification de ses opérations. Il donne des exemples où il évite de faire des opérations dans des secteurs lors de la saison de la chasse à la demande des Cris.</p> <p>Le mandataire dit ne pas avoir consulté les Cris pour la localisation des OPMV. Il affirme toutefois s'être servi des cartes d'aide à la planification fournies par les trappeurs.</p> <p>Le mandataire n'a pas utilisé la Directive sur les habitats fauniques, ni la Stratégie des peuplements mélangés, même si son propre plan le préconise. Il affirme en entrevue ne pas avoir été informé de l'existence de ces outils.</p> <p>Le mandataire a participé à quelques projets de recherche sur la faune en collaboration notamment avec l'UQAT et la Forêt modèle crie de Waswanipi.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris reconnaissent que le mandataire fait son possible pour intégrer les autres sites fauniques que le 25%. Mais ils considèrent que la consultation sur les OPMV fut inexistante.</p>	
<u>Enjeu 6</u> Assurer l'intégrité du territoire de chasse familiale	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Il existe pour cette unité d'aménagement un différend non résolu à propos d'une route d'accès qui a été clairement documenté dans le rapport de participation. Le processus de règlement est en cours.</p> <p>Le rapport de participation documente aussi un exemple où le mandataire accepte de modifier le tracé d'un chemin à la demande du maître de trappe.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire affirme que les préoccupations des Cris en ce qui concerne la localisation des chemins ont été respectées lorsque possible.</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le mandataire devrait informer ses employés et sous-traitants sur le régime des terres et les règles de chasse et pêche en territoire conventionné.</p> <p>Le mandataire devrait établir des mesures de suivi quant à l'intégrité du territoire en fonction de l'évolution de l'accès.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>Le mandataire n'informe pas ses employés ou sous-traitants sur les règlements de chasse et pêche ou sur le régime des terres de la CBJNQ et n'a pas de mesures de suivi de l'accès.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris souhaitent que le différend à propos de la route se règle à un niveau supérieur.</p> <p>Les membres cris mentionnent aussi que l'expansion des routes d'accès est une préoccupation constante des maîtres de trappe.</p> <p>Beaucoup aimeraient que les compagnies forestières bloquent les chemins après les activités forestières pour limiter l'accès mais le MRNF est contre cette pratique.</p>	
<p><u>Enjeu 7</u> Accroître la diversité des avantages économiques et sociaux tirés de la forêt par les communautés cries</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le plan ne fait aucun état d'efforts particuliers pour favoriser l'emploi des Cris (tableau 25, section 3.2.6), bien qu'il indique que le mandataire de gestion priorise l'embauche de travailleurs cris auprès des contracteurs d'aménagement forestier opérant dans cette unité d'aménagement.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire précise toutefois en entrevue embaucher des trappeurs pour des rôles plus spécifiques comme par exemple le contrôle des castors le long des routes ou pour assister des chercheurs sur le terrain.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Aucune mention.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire devrait se doter d'une politique d'embauche et de formation pour la main-d'œuvre crie.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<u>Enjeu 8</u> Mettre en œuvre un processus d'amélioration continue intégrant le mode d'occupation du territoire des Cris	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire est engagé dans le processus de certification de la Canadian Standards Association (CSA).</p> <p>Le plan présente les grilles fournies par le MRNF en ce qui concerne l'OPMV 11 et le suivi de la stratégie d'aménagement.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire précise que la norme CSA ne contient pas d'objectifs spécifiques liés aux autochtones mais elle prévoit l'engagement de respecter le régime forestier adapté de l'ENRQC.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Aucune mention.</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le mandataire devrait être en mesure de proposer des objectifs d'amélioration continue sur les enjeux autochtones.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
Enjeu 1 Reconnaître l'utilisation particulière et distincte du territoire par les Cris pour répondre à leurs besoins culturels, sociaux et économiques	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le plan démontre que le mandataire a fait l'effort minimum de documenter les caractéristiques historiques de l'occupation du territoire par les Cris en utilisant de l'information sommaire provenant principalement de sites internet.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En ce qui concerne les contacts interculturels, les représentants du mandataire précisent en entrevue qu'ils ont participé à plusieurs activités communautaires. Ils mentionnent aussi avoir participé à une formation sur le mode de vie autochtone, incluant l'ensemble des contremaîtres et des employés de supervision.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Aucune mention.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Cet enjeu est fondamental et le plan doit permettre de juger si le mandataire comprend le milieu dans lequel il s'inscrit. C'est un préalable pour que les planificateurs puissent optimiser les mesures de l'ENRQC et bonifier leurs propositions d'aménagement.</p> <p>Le plan devrait inclure des données contemporaines sur l'occupation du territoire par les Cris ainsi que démontrer la compréhension du mandataire quant aux impacts des activités forestières sur leur mode de vie.</p>
Enjeu 2 Promouvoir l'intégration des savoirs écologiques des Cris dans la planification de l'aménagement forestier	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le rapport de participation ne mentionne aucunement l'existence ou l'utilisation des cartes d'aide à la planification des Cris.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire considère avoir reçu les cartes d'aide à la planification trop tard pour pouvoir les inclure dans la planification. Les ententes de confidentialité ont tout de même été signées.</p> <p>Le mandataire précise toutefois avoir contribué au développement des outils de documentation des savoirs écologiques des Cris par le financement de projets de recherche de la Forêt modèle crie de Waswanipi à cet égard.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire aurait dû ajuster sa planification en fonction des cartes d'aide à la planification.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris confirment.</p>	
<p><u>Enjeu 3</u> Assurer la participation significative des Cris</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire a effectué les deux rencontres requises avec les trappeurs. Le rapport de participation illustre les ajustements à la planification discutés avec les trappeurs.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire souligne avoir collaboré au développement d'outils en finançant la confection d'un guide visuel sur les pratiques forestières pour les Cris.</p> <p>Le mandataire a pris la peine d'envoyer une invitation officielle au chef de la communauté pour son processus de participation des tiers.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris affirment que l'horaire serré dans le cas de Waswanipi (½ heure par rencontre), vu le nombre de territoires de chasse touchés, n'allouait pas toujours une participation significative des maîtres de trappe.</p>	<p>Satisfaisant</p>
<p><u>Enjeu 4</u> Respecter les sites qui sont importants pour les Cris</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire dit, lors de l'entrevue, s'être conformé aux dispositions de l'entente en ce qui</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire devrait consulter les Cris en ce qui concerne la localisation des OPMV.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>concerne les sites d'intérêt des Cris (1%). Le mandataire affirme que les cartes d'aide à la planification sont arrivées trop tard dans le processus pour pouvoir considérer les autres sites. Le rapport de participation fait quand même état d'une demande d'harmonisation dans une gravière à l'extérieur du 1%.</p> <p>Le mandataire dit tenir compte des saisons d'utilisation des sites d'intérêt dans la planification de ses opérations.</p> <p>Le mandataire n'a pas localisé les OPMV liés aux sites d'intérêt en synergie avec les Cris.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris affirment que certains refuges biologiques se superposent aux sites d'intérêt des Cris (1%), que la directive semblait venir des représentants du MRNF, et que cette situation n'aurait jamais été acceptée si le mandataire avait consulté les maîtres de trappe lors de leur localisation.</p>	
<p><u>Enjeu 5</u> Garantir le maintien des activités de chasse, de pêche et de piégeage</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire dit, lors de l'entrevue, s'être conformé aux dispositions de l'entente en ce qui concerne les sites d'intérêt faunique (25%). Le rapport de participation ne fait pas état de mesures d'harmonisation proposées aux Cris pour d'autres habitats fauniques.</p> <p>Le mandataire n'a pas utilisé la Directive sur les habitats fauniques, ni la Stratégie des peuplements mélangés, même si son propre plan le préconise.</p> <p>Le mandataire affirme avoir participé à quelques projets de recherche sur la faune mais ne peut les préciser.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire devrait introduire la Directive sur les habitats fauniques et la Stratégie sur les peuplements mélangés dans sa planification, en plus de consulter les Cris sur l'ensemble des OPMV les concernant.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris reconnaissent que le mandataire fait son possible pour intégrer les autres sites fauniques que le 25%. Mais ils considèrent que la consultation sur les OPMV fut inexistante.</p>	
<p><u>Enjeu 6 Assurer l'intégrité du territoire de chasse familiale</u></p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le rapport de participation documente les consultations sur le réseau routier.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire précise en entrevue que la localisation des chemins était une préoccupation majeure lors de la séance de participation avec les Cris.</p> <p>Le mandataire a une politique d'information des employés et sous-traitants sur les règlements de chasse et pêche dans le territoire conventionné.</p> <p>Le mandataire effectue un suivi de base à travers ses contremaîtres de terrain, qui ont des contacts directs et soutenus avec les trappeurs. Il donne des exemples de collaboration antérieure avec le CCEBJ à cet effet.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris mentionnent que l'expansion des routes d'accès est une préoccupation constante des maîtres de trappe.</p> <p>Beaucoup aimeraient que les compagnies forestières bloquent les chemins après les activités forestières pour limiter l'accès mais le MRNF est contre cette pratique.</p>	<p>Satisfaisant</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
Enjeu 7 Accroître la diversité des avantages économiques et sociaux tirés de la forêt par les communautés cries	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire possède une politique à l'égard de l'emploi et de la formation de la main-d'œuvre pour les Cries. Des chiffres généraux pour l'ensemble des opérations du mandataire sont inclus au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Il faut noter le partenariat dans le cadre de la scierie Nabakatuk à Waswanipi, notamment pour ce qui est des programmes de formation de la main-d'œuvre crie par le passé.</p> <p>Le mandataire affirme diversifier les opportunités d'emploi pour les Cries, par exemple en embauchant les trappeurs pour le contrôle des castors ou le brûlage des andains.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres crie Waswanipi)</u></p> <p>Aucune mention.</p>	Satisfaisant
Enjeu 8 Mettre en œuvre un processus d'amélioration continue intégrant le mode d'occupation du territoire des Cries	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire est engagé dans un processus de certification forestière FSC incluant des préoccupations autochtones.</p> <p>Le plan présente les grilles fournies par le MRNF en ce qui concerne l'OPMV 11 et le suivi de la stratégie d'aménagement.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire précise que la mise en place du processus de certification FSC est ralenti par la fermeture temporaire des usines de Domtar.</p>	Satisfaisant

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u> Aucune mention.	

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<u>Enjeu 1</u> Reconnaître l'utilisation particulière et distincte du territoire par les Cris pour répondre à leurs besoins culturels, sociaux et économiques	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le plan démontre que le mandataire a fait l'effort minimum de documenter les caractéristiques historiques de l'occupation du territoire par les Cris en utilisant de l'information sommaire provenant principalement de sites internet.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En ce qui concerne les contacts interculturels, le mandataire mentionne la participation de certains employés aux activités traditionnelles des Cris, notamment dans le contexte de la Forêt modèle crie de Waswanipi.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Aucune mention.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Cet enjeu est fondamental et le plan doit permettre de juger si le mandataire comprend le milieu dans lequel il s'inscrit. C'est un préalable pour que les planificateurs puissent optimiser les mesures de l'ENRQC et bonifier leurs propositions d'aménagement.</p> <p>À la lecture du plan, on comprend que le mandataire considère tous les besoins des Cris comblés par le régime forestier adapté de l'ENRQC. Il ne prend donc pas la peine de décrire sa compréhension de l'occupation du territoire par les Cris (section 1.2.2). L'exploitation faunique des Cris est aussi oubliée à la section 2.2.4.</p>
<u>Enjeu 2</u> Promouvoir l'intégration des savoirs écologiques des Cris dans la planification de l'aménagement forestier	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le rapport de participation mentionne le dépôt des cartes d'aide à la planification mais ne mentionne pas si elles ont été utilisées.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En entrevue, le mandataire confirme que le processus a été suivi tel que préconisé par le MRNF. Les cartes d'aide à la planification ont été utilisées et les ententes de confidentialité ont été signées.</p> <p>Le mandataire mentionne avoir contribué à quelques travaux de recherche.</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le rapport de participation inclus au plan doit être plus précis et décrire comment les pratiques ont été ajustées en fonction des savoirs cris documentés sur les cartes d'aide à la planification.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris reconnaissent que le mandataire a fait des efforts notables pour intégrer les savoirs des maîtres de trappe dans leur planification.</p>	
<p><u>Enjeu 3 Assurer la participation significative des Cris</u></p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire a effectué les deux rencontres requises avec les trappeurs. Le rapport de participation illustre de façon sommaire les ajustements à la planification discutés avec les trappeurs.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire a testé l'utilisation de supports visuels lors des séances de participation mais les trappeurs préféraient utiliser les cartes en papier.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris affirment que l'horaire serré dans le cas de Waswanipi (½ heure par rencontre), vu le nombre de territoires de chasse touchés, n'allouait pas toujours une participation significative des maîtres de trappe.</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le mandataire devrait prévoir un mécanisme de suivi de la satisfaction des Cris par rapport à leur participation aux mécanismes de planification.</p>
<p><u>Enjeu 4 Respecter les sites qui sont importants pour les Cris</u></p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire dit, lors de l'entrevue, s'être conformé aux dispositions de l'entente en ce qui concerne les sites d'intérêt des Cris (1%). Le mandataire affirme avoir considéré les autres sites</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire devrait consulter les Cris en ce qui concerne la localisation des OPMV.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>lorsque possible.</p> <p>Le mandataire dit tenir compte des saisons d'utilisation des sites d'intérêt dans la planification de ses opérations. Il donne des exemples où il évite de faire des opérations dans des secteurs à des moments précis à la demande des Cris.</p> <p>Le mandataire dit ne pas avoir consulté les Cris pour la localisation des OPMV. Il affirme toutefois s'être servi des cartes d'aide à la planification fournies par les trappeurs.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris affirment que certains refuges biologiques se superposent aux sites d'intérêt des Cris (1%), que la directive semblait venir des représentants du MRNF, et que cette situation n'aurait jamais été acceptée si le mandataire avait consulté les maîtres de trappe lors de leur localisation.</p>	
<u>Enjeu 5</u> Garantir le maintien des activités de chasse, de pêche et de piégeage	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire dit, lors de l'entrevue, s'être conformé aux dispositions de l'entente en ce qui concerne les sites d'intérêt faunique (25%). Le rapport de participation fait aussi état de mesures d'harmonisation proposées aux Cris pour d'autres sites que les 25%.</p> <p>Le mandataire dit tenir compte des saisons d'utilisation des sites d'intérêt faunique dans la planification de ses opérations. Il donne des exemples où il évite de faire des opérations dans des secteurs lors de la saison de la chasse à la demande des Cris.</p> <p>Le mandataire dit ne pas avoir consulté les Cris pour la localisation des OPMV. Il affirme toutefois s'être servi des cartes d'aide à la planification fournies par les trappeurs.</p> <p>Le mandataire n'a pas utilisé la Directive sur les habitats fauniques, ni la Stratégie des</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire devrait introduire la Directive sur les habitats fauniques et la Stratégie sur les peuplements mélangés dans sa planification, en plus de consulter les Cris sur l'ensemble des OPMV les concernant.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>peuplements mélangés, même si son propre plan le préconise. Il affirme en entrevue ne pas avoir été informé de l'existence de ces outils.</p> <p>Le mandataire a participé à quelques projets de recherche sur la faune en collaboration notamment avec l'UQAT et la Forêt modèle crie de Waswanipi.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris reconnaissent que le mandataire fait son possible pour intégrer les autres sites fauniques que le 25%. Mais ils considèrent que la consultation sur les OPMV fut inexistante.</p>	
<p><u>Enjeu 6</u> Assurer l'intégrité du territoire de chasse familiale</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le rapport de participation ne montre pas d'exemple précis de mesures d'harmonisation concernant le réseau routier demandées par les maîtres de trappe.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire affirme en entrevue que les préoccupations des Cris en ce qui concerne la localisation des chemins ont été respectées lorsque possible.</p> <p>Le mandataire n'informe pas ses employés ou sous-traitants sur les règlements de chasse et pêche ou sur le régime des terres de la CBJNQ et n'a pas de mesures de suivi de l'accès.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris mentionnent que l'expansion des routes d'accès est une préoccupation constante des maîtres de trappe.</p> <p>Beaucoup aimeraient que les compagnies forestières bloquent les chemins après les activités forestières pour limiter l'accès mais le MRNF est contre cette pratique.</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le mandataire devrait informer ses employés et sous-traitants sur le régime des terres et les règles de chasse et pêche en territoire conventionné.</p> <p>Le mandataire devrait établir des mesures de suivi quant à l'intégrité du territoire en fonction de l'évolution de l'accès.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
Enjeu 7 Accroître la diversité des avantages économiques et sociaux tirés de la forêt par les communautés criées	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le plan ne fait aucun état d'efforts particuliers pour favoriser l'emploi des Cris (tableau 25, section 3.2.6), bien qu'il indique que le mandataire de gestion priorise l'embauche de travailleurs cris auprès des contracteurs d'aménagement forestier opérant dans cette unité d'aménagement.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire précise toutefois en entrevue embaucher des trappeurs pour des rôles plus spécifiques comme par exemple le contrôle des castors le long des routes ou pour assister des chercheurs sur le terrain.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Aucune mention.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire devrait se doter d'une politique d'embauche et de formation pour la main-d'œuvre crie.</p>
Enjeu 8 Mettre en œuvre un processus d'amélioration continue intégrant le mode d'occupation du territoire des Cris	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire est engagé dans le processus de certification CSA. Le plan présente les grilles fournies par le MRNF en ce qui concerne l'OPMV 11 et le suivi de la stratégie d'aménagement.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire précise que la norme CSA ne contient pas d'objectifs spécifiques liés aux autochtones mais elle prévoit l'engagement de respecter le régime forestier adapté de l'ENRQC.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Aucune mention.</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le mandataire devrait être en mesure de proposer des objectifs d'amélioration continue sur les enjeux autochtones.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
Enjeu 1 Reconnaître l'utilisation particulière et distincte du territoire par les Cris pour répondre à leurs besoins culturels, sociaux et économiques	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le plan démontre que le mandataire a fait l'effort minimum de documenter les caractéristiques historiques de l'occupation du territoire par les Cris en utilisant de l'information sommaire provenant principalement de sites internet.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En ce qui concerne les contacts interculturels, le mandataire mentionne la participation de certains employés aux activités traditionnelles des Cris, notamment dans le contexte de la Forêt modèle crie de Waswanipi.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Aucune mention.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Cet enjeu est fondamental et le plan doit permettre de juger si le mandataire comprend le milieu dans lequel il s'inscrit. C'est un préalable pour que les planificateurs puissent optimiser les mesures de l'ENRQC et bonifier leurs propositions d'aménagement.</p> <p>À la lecture du plan, on comprend que le mandataire considère tous les besoins des Cris comblés par le régime forestier adapté de l'ENRQC. Il ne prend donc pas la peine de décrire sa compréhension de l'occupation du territoire par les Cris (section 1.2.2). L'exploitation faunique des Cris est aussi oubliée à la section 2.2.4.</p>
Enjeu 2 Promouvoir l'intégration des savoirs écologiques des Cris dans la planification de l'aménagement forestier	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le rapport de participation mentionne le dépôt des cartes d'aide à la planification mais ne mentionne pas si elles ont été utilisées.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>En entrevue, le mandataire confirme que le processus a été suivi tel que préconisé par le MRNF. Les cartes d'aide à la planification ont été utilisées et les ententes de confidentialité ont été signées à l'exception d'une seule (le maître de trappe n'a pas voulu signer).</p> <p>Le mandataire mentionne avoir contribué à quelques travaux de recherche.</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le rapport de participation inclus au plan doit être plus précis et décrire comment les pratiques ont été ajustées en fonction des savoirs cris documentés sur les cartes d'aide à la planification.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris reconnaissent que le mandataire a fait des efforts notables pour intégrer les savoirs des maîtres de trappe dans leur planification.</p>	
<p><u>Enjeu 3 Assurer la participation significative des Cris</u></p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire a effectué les deux rencontres requises avec les trappeurs. Le rapport de participation illustre de façon sommaire les ajustements à la planification discutés avec les trappeurs.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire a testé l'utilisation de supports visuels lors des séances de participation mais les trappeurs préféraient utiliser les cartes en papier.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris précisent qu'un maître de trappe a refusé de participer.</p> <p>Par ailleurs, les membres cris affirment que l'horaire serré dans le cas de Waswanipi (½ heure par rencontre), vu le nombre de territoires de chasse touchés, n'allouait pas toujours une participation significative des maîtres de trappe.</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le mandataire devrait prévoir un mécanisme de suivi de la satisfaction des Cris par rapport à leur participation aux mécanismes de planification.</p>
<p><u>Enjeu 4 Respecter les sites qui sont importants pour les Cris</u></p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire devrait consulter les Cris en ce qui concerne la localisation des OPMV.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire dit, lors de l'entrevue, s'être conformé aux dispositions de l'entente en ce qui concerne les sites d'intérêt des Cris (1%). Le mandataire affirme avoir considéré les autres sites lorsque possible.</p> <p>Le mandataire dit tenir compte des saisons d'utilisation des sites d'intérêt dans la planification de ses opérations. Il donne des exemples où il évite de faire des opérations dans des secteurs à des moments précis à la demande des Cris.</p> <p>Le mandataire dit ne pas avoir consulté les Cris pour la localisation des OPMV. Il affirme toutefois s'être servi des cartes d'aide à la planification fournies par les trappeurs.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris affirment que certains refuges biologiques se superposent aux sites d'intérêt des Cris (1%), que la directive semblait venir des représentants du MRNF, et que cette situation n'aurait jamais été acceptée si le mandataire avait consulté les maîtres de trappe lors de leur localisation.</p>	
<u>Enjeu 5</u> Garantir le maintien des activités de chasse, de pêche et de piégeage	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Information confidentielle n'apparaissant pas au plan.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire dit, lors de l'entrevue, s'être conformé aux dispositions de l'entente en ce qui concerne les sites d'intérêt faunique (25%). Le rapport de participation fait aussi état de mesures d'harmonisation proposées aux Cris pour d'autres sites que les 25%.</p> <p>Le mandataire dit tenir compte des saisons d'utilisation des sites d'intérêt faunique dans la planification de ses opérations. Il donne des exemples où il évite de faire des opérations dans des secteurs lors de la saison de la chasse à la demande des Cris.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire devrait introduire la Directive sur les habitats fauniques et la Stratégie sur les peuplements mélangés dans sa planification, en plus de consulter les Cris sur l'ensemble des OPMV les concernant.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>Le mandataire dit ne pas avoir consulté les Cris pour la localisation des OPMV. Il affirme toutefois s'être servi des cartes d'aide à la planification fournies par les trappeurs.</p> <p>Le mandataire n'a pas utilisé la Directive sur les habitats fauniques, ni la Stratégie des peuplements mélangés, même si son propre plan le préconise. Il affirme en entrevue ne pas avoir été informé de l'existence de ces outils.</p> <p>Le mandataire a participé à quelques projets de recherche sur la faune en collaboration notamment avec l'UQAT et la Forêt modèle crie de Waswanipi.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris reconnaissent que le mandataire fait son possible pour intégrer les autres sites fauniques que le 25%. Mais ils considèrent que la consultation sur les OPMV fut inexistante.</p>	
<p><u>Enjeu 6</u> Assurer l'intégrité du territoire de chasse familiale</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le rapport de participation ne montre pas d'exemple précis de mesures d'harmonisation concernant le réseau routier demandées par les maîtres de trappe.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire affirme en entrevue que les préoccupations des Cris en ce qui concerne la localisation des chemins ont été respectées lorsque possible.</p> <p>Le mandataire n'informe pas ses employés ou sous-traitants sur les règlements de chasse et pêche ou sur le régime des terres de la CBJNQ et n'a pas de mesures de suivi de l'accès.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Les membres cris mentionnent que l'expansion des routes d'accès est une préoccupation constante des maîtres de trappe.</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le mandataire devrait informer ses employés et sous-traitants sur le régime des terres et les règles de chasse et pêche en territoire conventionné.</p> <p>Le mandataire devrait établir des mesures de suivi quant à l'intégrité du territoire en fonction de l'évolution de l'accès.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<p>Beaucoup aimeraient que les compagnies forestières bloquent les chemins après les activités forestières pour limiter l'accès mais le MRNF est contre cette pratique.</p>	
<p><u>Enjeu 7</u> Accroître la diversité des avantages économiques et sociaux tirés de la forêt par les communautés cries</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le plan ne fait aucun état d'efforts particuliers pour favoriser l'emploi des Cris (tableau 25, section 3.2.6), bien qu'il indique que le mandataire de gestion priorise l'embauche de travailleurs cris auprès des contracteurs d'aménagement forestier opérant dans cette unité d'aménagement.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire précise toutefois en entrevue embaucher des trappeurs pour des rôles plus spécifiques comme par exemple le contrôle des castors le long des routes ou pour assister des chercheurs sur le terrain.</p> <p><u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u></p> <p>Aucune mention.</p>	<p>Insatisfaisant</p> <p>Le mandataire devrait se doter d'une politique d'embauche et de formation pour la main-d'œuvre crie.</p>
<p><u>Enjeu 8</u> Mettre en œuvre un processus d'amélioration continue intégrant le mode d'occupation du territoire des Cris</p>	
<p><u>Contenu du plan</u></p> <p>Le mandataire est engagé dans le processus de certification CSA.</p> <p>Le plan présente les grilles fournies par le MRNF en ce qui concerne l'OPMV 11 et le suivi de la stratégie d'aménagement.</p> <p><u>Entrevue du mandataire</u></p> <p>Le mandataire précise que la norme CSA ne contient pas d'objectifs spécifiques liés aux autochtones mais elle prévoit l'engagement de respecter le régime forestier adapté de l'ENRQC.</p>	<p>Améliorations souhaitables</p> <p>Le mandataire devrait être en mesure de proposer des objectifs d'amélioration continue sur les enjeux autochtones.</p>

Résultats de l'examen	Qualification de l'enjeu
<u>Entrevue du GTC (membres cris Waswanipi)</u> Aucune mention.	